

ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2016

Deuxième séance : Jeudi 29 septembre 2016

oOo

S O M M A I R E

oOo

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention particulière de coopération 2016 entre le Polynésie française et l'Autorité de sûreté nucléaire..... 60
- Avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux échanges de jeunes actifs..... 67

ÉDUCATION

- Approbation de la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État ..... 37

FINANCES PUBLIQUES

- Approbation de la convention annuelle 2016 relative au concours de l'État au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française (3<sup>e</sup> instrument financier)..... 56

LOIS DU PAYS

- Loi du pays portant modification de la délibération n°95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ..... 19

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

- Constitution des dossiers d'indemnisation de 7489 patients polynésiens recensés par la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) et porteurs d'une des 21 pathologies cancéreuses considérées comme radio-induites par la loi Morin..... 6
- Point sur les Évasans aux Marquises ainsi que sur le réseau routier de l'archipel déposée ..... 10
- Maladie d'Alzheimer ..... 12
- Dispositif d'aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière ..... 13
- Point sur les expulsions des logements OPH ..... 15

oOo

ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2016

Deuxième séance : Jeudi 29 septembre 2016 à 9 heures

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Marcel Tuihani,  
président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents :

M.	Tuihani	Marcel	Président
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	Première vice-présidente
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	Deuxième vice-présidente
M <sup>me</sup>	Richeton	Monique	Troisième vice-présidente
M <sup>me</sup>	Salmon-Amaru	Loïs	Première secrétaire
M <sup>me</sup>	Merceron	Armelle	Deuxième secrétaire, arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii Chantal	Troisième secrétaire
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	Première questeure
M <sup>me</sup>	Sachet	Isabelle	Deuxième questeure
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Troisième questeur, arrivé en cours de séance
M.	Ah-Scha	Joseph	Représentant
M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	Représentante
M <sup>me</sup>	Bouteau	Nicole	Représentante
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	Représentante
M.	Buillard	Michel	Représentant
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	Représentante
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Faatau	Félix	Représentant
M.	Flohr	Henri	Représentant, arrivé en cours de séance
M <sup>me</sup>	Flores-Tahiata	Chantal	Représentante
M.	Fong Loi	Charles	Représentant
M <sup>me</sup>	Frébault	Joëlle	Représentante
M.	Geros	Antony	Représentant
M.	Graffe	Jacque	Représentant
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	Représentante
M.	Jordan	Rudolph	Représentant
M.	Leboucher	Michel	Représentant
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	Représentante
M <sup>me</sup>	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Représentante
M <sup>me</sup>	Maraea	Emma	Représentante
M.	Moutame	Thomas	Représentant
M.	Perez	Antonio	Représentant
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	Représentante
M.	Riveta	Frédéric	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Schyle	Philip	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Taae	Putai'i	Représentant

M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	Représentante
M <sup>me</sup>	Tata	Jeanine	Représentante
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	Représentante
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Représentant
M.	Temauri	Jean	Représentant
M.	Temeharo	René	Représentant
M.	Teriitahi	Moehau	Représentant
M <sup>me</sup>	Teura	Justine	Représentante
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	Représentante
M <sup>me</sup>	Tinorua-Rijkaart	Alice	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Tong Sang	Gaston	Représentant
M.	Toromona	John	Représentant
M.	Tuheiava	Richard	Représentant
M.	Tumahai	Ronald	Représentant
M <sup>me</sup>	Vaiho	Gilda	Représentante
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	Représentante
M <sup>me</sup>	Viriamu	Yolande	Représentante

Sont absents :

M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	Représentante
M.	Raioha	Jacques	Représentant
M <sup>me</sup>	Sage	Maina	Représentante
M <sup>me</sup>	Turquem	Sandrine	Représentante

Siègent au banc du gouvernement :

Monsieur le vice-président Nuihau Laurey, Madame et Messieurs les ministres, Nicole Sanquer-Fareata, Tearii Alpha, Patrick Howell et Albert Solia.

oOo

La séance est ouverte à 9 heures 10 minutes.

oOo

Le président : Chers amis, je vous invite à prendre place. Bien, chers collègues, bonjour à tous. Permettez-moi en notre nom à tous d'adresser la bienvenue à notre ministre de la Santé présent parmi nous, également au ministre du Logement social présent parmi nous, salutations à la presse, au public également, aux internautes qui nous suivent grâce au média internet.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 2857/2016/APF/SG du 20 septembre 2016, et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

— Cf. ci-dessus —

oOo

PROCURATIONS

Le président : Merci. J'invite également le secrétaire général à donner lecture des procurations.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 29 septembre 2016		
11471-09h10	Maamaatuaiahutapu Victor	Flores-Tahiata Chantal
11472-09h10	Temaru Oscar	Geros Antony
11473-09h10	Sage Maina	Bruant Virginie
11474-09h10	Raioha Jacques	TeaheTeapehu
11475-09h10	Schyle Philip	Tong Sang Gaston
11476-09h10	Bouteau Nicole	Merceron Armelle
11477-09h10	Fong Loi Charles	Jordan Rudolph
11478-09h10	Cross Valentina	Tevahitua Eliane
11479-09h10	Nuupure Juliette	Viriamu Yolande
11480-09h10	Turquem Sandrine	Vanaa Elise
11481-09h10	Moutame Thomas	Amaru Patricia
11482-09h10	Riveta Frédéric	Temeharo René
11492-10h15	TeaheTeapehu	Flohr Henri
11493-10h15	Schyle Philip	Aro Dylma
11494-10h15	Raioha Jacques	Fong Loi Charles
11495-10h15	Frebault Joëlle	Puhetini Sylvana
11496-10h15	Tarahu-Atuahiva Teura	Perez Antonio
11497-10h15	Toromona John	Sachet Isabelle
11498-10h15	Teriitahi Moehau	Tata Jeanine
11499-10h15	Faatau Félix	Tetuanui Lana
11500-10h15	Taae Puta 'i	Lucas Béatrice
11501-10h15	Maraea Emma	Tumahai Ronald
11502-10h15	Tong Sang Gaston	Riveta Frédéric
11503-10h15	Amaru Patricia	Perry-FriedmanVaiata
11504-10h15	Moutame Thomas	Salmon-Amaru Loïs
11509-10h15	Jordan Rudolph	Buillard Michel
11510-10h20	Ah-Scha Joseph	Temeharo René
11511-10h20	Temauri Jean	Richeton Monique
11513-10h57	Moutame Thomas	Manutahi Lévy-Agami Sandra
11514-10h57	Perry-FriedmanVaiata	Vaiho-Faatoa Gilda
11515-11h10	Amaru Patricia	Tinorua-Rijkaart Alice
11516-11h10	Tuihani Marcel	Iriti Teura
11519-11h30	Tuheiava Richard	Teura Justine
11520-11h37	Buillard Michel	TeaheTeapehu
11521-11h37	Jordan Rudolph	Flohr Henri
11523-11h57	Drollet Jacqui	Galenon Minarii Chantal
11524-12h10	Tinorua-Rijkaart Alice	Leboucher Michel
11525-12h10	Amaru Patricia	Perry-FriedmanVaiata
11526-12h25	Moutame Thomas	Salmon-Amaru Loïs
11527-12h25	Manutahi Lévy-Agami Sandra	Vaiho-Faatoa Gilda
11528-12h44	Tumahai Ronald	Faatau Félix
11529-12h44	Maraea Emma	Jordan Rudolph
11530-12h44	Aro Dylma	Ah-Scha Joseph
11542-14h12	Leboucher Michel	Tinorua-Rijkaart Alice
11558-14h27	Flores-Tahiata Chantal	Maamaatuaiahutapu Victor

11567-14h30	Raioha Jacques	Jordan Rudolph
11568-14h30	Fong Loi Charles	Tata Jeanine
11569-14h30	Schyle Philip	Aro Dylma
11570-14h30	Riveta Frédéric	Lucas Béatrice
11571-14h30	Temeharo René	Ah-Scha Joseph
11572-14h59	Flohr Henri	Tarahu-Atuahiva Teura
11573-15h11	Teura Justine	Tuheiava Richard
11574-15h11	Amaru Patricia	Leboucher Michel
11575-15h16	Perry-FriedmanVaiata	Tinorua-Rijkaart Alice
11578-15h23	Tetuanui Lana	Riveta Frédéric

oOo

Le président : Merci. Avant de poursuivre l'ordre du jour, je vous informe qu'il est fort probable qu'une suspension de séance interviendrait avant 10 heures afin de permettre à certains élus de se rendre à l'ouverture du salon de l'agriculture. Cela, bien sûr, est en fonction des membres élus présents éventuellement à l'assemblée de la Polynésie française. Donc, nous verrons au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux si une grande majorité des élus souhaite se rendre à l'ouverture du salon de l'agriculture.

oOo

### **ORDRE DU JOUR**

Le président : Nous passons à l'approbation de l'ordre du jour et je demande au secrétaire général de bien vouloir donner lecture de l'ordre du jour.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie lundi dernier vous propose l'ordre du jour suivant :

I) *APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR*

II) *SEANCE DE QUESTIONS ORALES*

III) *EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DELIBERATION ET DE LOI DU PAYS ET D'UN AVIS*

01) *Rapport n° 127-2016 sur le projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.*

RAPPORTEURS : Antonio Perez et Virginie Bruant

*Procédure simplifiée*

02) *Rapport n° 143-2016 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État.*

RAPPORTEURS : Isabelle Sachet et Béatrice Lucas

*Procédure simplifiée*

03) *Rapport n° 134-2016 relatif à un projet de délibération relative à la dotation, au renouvellement*

*et à l'entretien des effets d'uniforme des agents du service d'assistance et de sécurité.*

RAPPORTEURS : René Temeharo et Antonio Perez

*Procédure simplifiée*

04) Rapport n° 136-2016 *relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention annuelle 2016 relative au concours de l'État au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française (3<sup>e</sup> instrument financier).*

RAPPORTEURS : René Temeharo et Virginie Bruant

*Procédure simplifiée*

05) Rapport n° 139-2016 *relatif à un projet de délibération portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention particulière de coopération 2016 entre la Polynésie française et l'Autorité de sûreté nucléaire.*

RAPPORTEUR : Isabelle Sachet

*Procédure simplifiée*

06) Rapport n° 140-2016 *relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux échanges de jeunes actifs.*

RAPPORTEURS : Jeanine Tata et Sylvana Puhetini

*Procédure simplifiée*

IV) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

V) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Merci. Nous passons au vote de l'ordre du jour. Qui est pour?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

oOo

### SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

Le président : Nous passons au point II) de l'ordre du jour, la séance de questions orales.

Sans plus tarder, j'invite Madame Éliane Tevahitua à bien vouloir lire sa question orale et de préférence de manière synthétique, s'il vous plaît. Merci. Vous avez la parole.

CONSTITUTION DES DOSSIERS D'INDEMNISATION DE 7489 PATIENTS POLYNÉSIENS RECENSÉS PAR LA CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE (CPS) ET PORTEURS D'UNE DES

21 PATHOLOGIES CANCÉREUSES CONSIDÉRÉES COMME RADIO-INDUITES PAR LA LOI MORIN

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, chers collègues ; *bonjour*, Monsieur le ministre de la santé, Monsieur le vice-président.

Le 30 juin dernier, le Comité de la décolonisation de l'ONU a adopté son vote à l'unanimité une résolution sur la « Question de la Polynésie française ». Par ce texte, il prie le secrétaire général de l'ONU « *de continuer à communiquer des mises à jour de son rapport sur les retombées environnementales, écologiques, sanitaires et autres des essais nucléaires pratiqués pendant 30 ans en Polynésie française, contenant des détails supplémentaires sur les retombées des essais nucléaires dans le Territoire, en particulier sur les conséquences de l'exposition aux rayonnements ionisants* ».

Cette résolution prouve que le « territoire non autonome de Polynésie française », selon l'expression onusienne consacrée, exposé aux retombées des essais nucléaires de la puissance administrante (la France en l'occurrence), est au centre des préoccupations des États membres du « Comité des 24 » de l'ONU.

À la même date en France au Sénat, Madame Aline Archimbaud constate que, six ans après la promulgation de la loi Morin, « *l'indemnisation des victimes est quasi inexistante* » avec 2 % des dossiers, soit une vingtaine, ayant abouti et a estimé que « *la notion de "risque négligeable" empêche l'indemnisation* ». Elle a donc appelé ses pairs à « *assumer les choix passés de l'État et réparer les dégâts ; fonds sous-marins fragilisés, pollution du lagon de Moruroa, habitants irradiés, maladies génétiques et infirmités en nombre anormal* ». Ces essais, a-t-elle dit, « *ont fait des ravages sanitaires, environnementaux et humains* ». Elle a conclu en rappelant l'engagement du président de la République lors de sa venue en Polynésie en février dernier de reconnaître l'impact des essais nucléaires et sur la nécessité de traduire cette reconnaissance par des actes concrets.

En réponse, Madame Pau-Langevin a surenchéri sur le « *drame des essais nucléaires pour la Polynésie* ». Elle a estimé que l'indemnisation des victimes des essais nucléaires demeurait insuffisante et qu'elle préparait avec la ministre des Affaires sociales « *une modification du décret pour échapper à la notion de risque négligeable* ». Pour corroborer ces déclarations d'intention de la ministre de l'outre-mer et donner une idée de la puissance destructrice du feu nucléaire subi contre son gré par le peuple *polynésien*, il m'apparaît utile de rappeler que les 193 essais nucléaires réalisés durant 30 ans par la France dans notre Pays équivalent à 900 fois la puissance nucléaire de la bombe lâchée par les Américains sur Hiroshima le 6 août 1945.

*A contrario* de cette réalité radioactive inéluctable pérennisée par des radioéléments actifs durant plusieurs centaines d'années, disséminés au cœur des atolls de Moruroa et Fangataufa et sur tout le territoire polynésien, le CIVEN n'aura procédé à la reconnaissance d'indemnisation que de 2 victimes sur les 1 043 dossiers de demandes d'indemnisation déposés au 31 décembre 2015. Parmi ces 20 victimes ne figurent que 7 Polynésiens.

Ce droit à indemnisation des victimes polynésiennes des essais français fait l'objet de ma présente question et porte plus particulièrement sur la constitution des dossiers de demande d'indemnisation des 7 489 patients polynésiens médicalement suivis et recensés par la CPS entre le 1<sup>er</sup> janvier 1992 et le 31 janvier 2015. Ces 7 489 patients sont porteurs d'une des 21 pathologies cancéreuses considérées comme radio-induites par la Loi Morin. Ce nombre n'est guère exhaustif car ne couvrant pas les périodes antérieures de 1966 à 1991 et récentes allant du 1<sup>er</sup> février 2015 à aujourd'hui. D'autre part, il ne prend en compte que les patients présentant des pathologies cancéreuses circonscrites par la Loi Morin mais aucunement les autres atteintes morbides liées aux rayonnements ionisants pourtant répertoriées dans les annexes détaillées des rapports scientifiques de l'UNSCEAR telles que les maladies cardiovasculaires, les atteintes aux systèmes génétiques et immunitaires, pour n'en citer que quelques-uns. Les conséquences sanitaires de ces rayonnements

ionisants sont aujourd'hui très documentées grâce aux recherches épidémiologiques effectuées depuis les catastrophes nucléaires des centrales de Tchernobyl et Fukushima.

Monsieur le président, à l'aune de la résolution prise par le comité de décolonisation de l'ONU, des engagements pris par le président de la République lors de sa venue en Polynésie, la reconnaissance des parlementaires de la chambre haute de l'existence d'habitants irradiés de maladies génétiques et d'infirmités en nombre anormal, la prise de conscience unanime des conseillers du CESC en acceptant en juin dernier l'exposition consacrée aux conséquences des essais nucléaires au sein de l'institution, la forte mobilisation des Polynésiens (50 000 à ce jour) à la signature de la pétition lancée par l'association 193, mes questions sont les suivantes :

– Dans quels délais la CPS compte informer et sensibiliser les patients polynésiens recensés par elle (ou leurs ayants-droit s'ils sont décédés) à la constitution de dossiers de demande d'indemnisation par voie de courrier personnel ou par les médias de la place ?

– Comment comptez-vous faciliter leurs démarches de constitution de dossiers de demande d'indemnisation auprès de l'association Moruroa e Tatou qui fut incontestablement le fer de lance de la juste reconnaissance des droits à indemnisation des victimes du nucléaire ?

– Comment pensez-vous assurer le suivi médical des descendants des victimes polynésiens du nucléaire en raison notamment du risque élevé de transmission transgénérationnelle de maladies génétiques ?

– Quelles sont les modifications de la loi Morin que votre gouvernement estime fondamentales de négocier avec l'État afin que tous les Polynésiens malades du nucléaire (ou leurs ayants-droit) bénéficient d'une juste réparation de leurs souffrances physiques et morales ?

– Ou vous contenterez-vous d'accepter sans mot dire les diktats de l'État en matière de révision de la loi Morin à l'instar des gouvernements autonomistes successifs qui ont soutenu pendant plusieurs décennies et jusqu'à très récemment, la thèse des essais nucléaires prétendument propres entretenues par l'État ?

Je vous remercie du soin que vous prendrez à me répondre.

Le président : Merci. Pour compléter, Monsieur Temaru.

M. Oscar Manutahi Temaru : *Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous. Char docteur, j'aurai une remarque très brève à vous soumettre.*

*En 1992, lors de la réunion internationale de Rio au Brésil était présente* sœur Rosalie Bertell, *une scientifique canadienne qui était venue chez nous. Elle disait en 1992 : vous verrez d'ici 20-25 ans vos enfants seront asthmatiques. Cher docteur, demandez à ce que l'on réalise une enquête à ce sujet car dans pratiquement la plupart des familles de chez nous, on trouve des enfants asthmatiques.*

*Voilà tout, cher docteur.*

Le président : *Merci. Monsieur le ministre.*

oOo

Madame la représentante Armelle Merceron arrive en cours de séance.

oOo

M. Patrick Howell : Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, honorables conseillères et conseillers de l'assemblée de Polynésie française, *bien le bonjour*.

Madame la représentante, vous m'interrogez sur la constitution des dossiers d'indemnisation de 7 489 patients polynésiens recensés par la Caisse de prévoyance sociale (CPS) et porteurs d'une des 21 pathologies cancéreuses considérées comme radio-induites par la loi Morin.

Vous rappelez, à juste titre, que seulement sept demandes d'indemnisations de malades polynésiens ont abouti positivement entre 2010 et 2015, en raison notamment de la notion de « *risque négligeable* » fixée par la loi Morin et que la ministre en charge des Affaires sociales préparait une modification du décret d'application de ladite loi.

Aussi, vous me demandez :

– « *Dans quels délais la CPS compte informer et sensibiliser les patients polynésiens recensés par cette dernière (ou leurs ayant-droit s'ils sont décédés) à la constitution de dossiers de demande d'indemnisation par voie de courrier ou par les médias de la place ?* »

La CPS est l'organisme payeur des prestations dispensées aux malades et l'aide à la constitution des dossiers de demande d'indemnisation des malades n'entre pas dans ses missions. Au terme d'une convention État-Pays approuvée par le Conseil des ministres le 29 août 2007 par arrêté n°1212 CM, prorogée par arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2009 pris conjointement par le Président de la Polynésie française et le Haut-commissaire, il revient au Centre médical de suivi (CMS), placé sous l'autorité de la Direction de la santé de Polynésie française, d'assurer la mission d'information et de suivi médical des anciens travailleurs des sites d'expérimentation mais également des populations exposées aux conséquences des essais nucléaires. Depuis sa création, le Centre médical de suivi a effectué plus de 5 000 consultations, soit dans son centre à Tahiti, soit lors de tournées dans les îles. Ce Centre médical de suivi assure également, en tant que de besoin, l'assistance à la constitution des dossiers de demande d'indemnisation pour les Polynésiens relevant de la loi Morin.

– « *Comment comptez-vous faciliter leurs démarches de constitution de dossiers de demandes d'indemnisation auprès de l'association Moruroa e Tatou qui fut incontestablement le fer de lance de la juste reconnaissance des droits à indemnisation des victimes du nucléaire ?* »

Il convient tout d'abord de rappeler que les dossiers de demande d'indemnisation sont examinés par le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires, autorité administrative indépendante qui dispose de la compétence exclusive de les traiter et de leur donner suite. Les associations ont un rôle indispensable de soutien des victimes et de leurs ayants droit. Comme vous le savez, le Conseil des ministres a décidé de nommer Monsieur Bruno Barrillot en qualité de responsable de la Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN) et de remettre en activité le Conseil d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires, le fameux COSCEN. Il leur appartiendra, entre autres, de faire toutes les propositions utiles pour faciliter les démarches. Toutefois, lors de la dernière réunion de la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires, le 7 juillet dernier, la ministre de la Santé a présenté un nouveau projet de décret d'application de la loi Morin pour faciliter l'accès des victimes aux demandes d'indemnisation. Ce projet n'est pas totalement satisfaisant mais il constitue une avancée qui permettra une indemnisation élargie des victimes, tout autant qu'il permettra à des victimes dont les dossiers ont été rejetés une première fois de pouvoir les représenter avec les nouveaux critères.

– « *Comment pensez-vous assurer le suivi médical des descendants des victimes polynésiennes du nucléaire en raison notamment du risque élevé de transmission transgénérationnelle de maladies génétiques ?* »

Le suivi médical des patients est assuré normalement par les structures de santé publique et par le Centre médical de suivi, notamment dans les îles les plus proches de Moruroa et qui ne

disposent pas de médecin à demeure (Pukarua, Tureia, Reao, Hao, Rikitea). La Délégation pour le suivi des conséquences des essais entame, dès cette fin d'année, des recherches cliniques pour un repérage des éventuelles conséquences, sur plusieurs générations, d'irradiations ou de contaminations consécutives aux essais nucléaires. Une étude de faisabilité commencera en 2017 et se fera en coopération avec des chercheurs japonais spécialistes en génétique.

– « *Quelles sont les modifications de la Loi Morin que votre gouvernement estime fondamentales de négocier avec l'État afin que tous les Polynésiens malades du nucléaire (ou leurs ayant-droit) bénéficient d'une juste réparation de leurs souffrances physiques et morales ?* »

– « *Ou vous contenterez-vous d'accepter sans mot dire les diktats de l'État en matière de révision de la loi Morin à l'instar des gouvernements autonomistes successifs qui ont soutenu pendant plusieurs décennies et jusqu'à très récemment la thèse des essais nucléaires hygiénistes prétendument propres entretenue par l'État ?* »

Le gouvernement et moi-même sommes mobilisés pour faire évoluer la loi Morin dans le sens d'une parfaite indemnisation des victimes. Depuis que j'ai pris mes fonctions — à savoir le président évidemment —, j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention du président de la République sur la problématique de l'indemnisation des victimes. C'est ainsi que, dans son discours devant les élus de la Polynésie française le 22 février dernier, il s'est engagé à faire modifier le décret d'application de la loi Morin. Comme je vous l'indiquais plus haut, la proposition de modification, si elle constitue une avancée, n'est pas totalement satisfaisante mais, d'évidence, procéder à la modification de la loi serait un long processus dont l'issue reste aléatoire devant le Parlement. Je vous rappelle que les précédentes démarches législatives, y compris la proposition de loi portée par Madame Christiane Taubira, en faveur d'une large indemnisation n'ont pas pu aboutir.

Il m'apparaît qu'il faudra évaluer l'impact du nouveau décret en matière d'indemnisation des victimes pour, le cas échéant, agir plus fortement auprès des autorités centrales et des parlementaires.

*Je vous remercie de votre attention.*

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Nous passons à la question de Monsieur Joseph Ah-Scha. Vous avez la parole, Monsieur le représentant, Monsieur Ah-Scha.

#### POINT SUR LES ÉVASANS AUX MARQUISES AINSI QUE SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE L'ARCHIPEL

M. Joseph Ah-Scha : Merci, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française. Monsieur le vice-président du gouvernement, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs, chers collègues représentants à l'assemblée de Polynésie française, Mesdames et Messieurs, *bonjour*.

Monsieur le ministre de la Santé, en tant qu'élu marquisien, je ne peux m'empêcher de vous interpellier sur cette terrible histoire dont la presse s'est fait le relais, concernant le décès d'une jeune femme de Ua-Huka en arrivant à Tahiti après plus de 15 heures d'« évasan » au mois de juillet dernier.

Ce n'est pas la première fois que nous intervenons sur ce sujet car nous ne pouvons bien évidemment pas tolérer une telle chose même si nous avons également bien conscience que notre éloignement géographique est un frein considérable au transport de nos malades. Il n'en demeure pas moins qu'il est de notre devoir, à nous élus et à vous au gouvernement, de trouver des solutions pour que ce genre de situation ne se reproduise plus à l'avenir.

Dans un communiqué, le haut-commissaire a annoncé qu'il avait décidé de permettre l'intervention de bonitiers et de *canots pour la pêche à l'exocet* à transporter nos administrés des îles lorsqu'une situation d'urgence le justifie. C'est bien mais cela n'est pas suffisant.

Nos populations ne peuvent, en effet, compter que sur des *speed-boat* ou des bonitiers pour le transport médical d'urgence. Ces bateaux ne sont en effet pas homologués par les Affaires maritimes pour le transport de personnes car impropres à cette fonction. Et pourtant, cela se fait depuis des années et les transporteurs sont indemnisés par la CPS.

Il avait été un temps évoqué le retour d'une société privée d'hélicoptère, mais l'aboutissement du projet ne s'est jamais concrétisé. Il semble cependant que la viabilité d'exploitation d'un hélicoptère privé aux Marquises nécessiterait un appui financier du Pays. Doit-on pour autant abandonner ce projet ?

Monsieur le ministre, quelles sont les pistes que vous envisagez ? Un partenariat entre l'État, le Pays et les communes concernées ne pourrait-il pas être envisagé pour, par exemple, l'achat d'un hélicoptère ou apporter un appui financier à la société Tahiti hélicoptère ?

La Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer (FEPSM) propose quant à elle depuis 2010 la mise en place d'une vedette de sauvetage en mer et d'assistance médicale (VSAM), conduite par des bénévoles formés et expérimentés, qui se chargerait des « évasan » maritimes d'urgence ; dossier présenté aux différents ministres de la Santé qui se sont succédés depuis, y compris vous. Cette proposition qui me semble être complémentaire aux liaisons de jour d'un hélicoptère peut-elle être étudiée sérieusement par le gouvernement ?

Merci de vos réponses.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Patrick Howell : Monsieur le représentant, vous m'interpellez sur l'incident du mois de juillet dernier ayant conduit au décès d'une jeune femme de Ua-Huka en arrivant à Tahiti après plus de 15 heures d'« évasan ».

Comme vous le soulignez, cette situation dramatique, qui n'est pas la seule d'ailleurs et je le regrette, pose le problème récurrent des « évasan » des patients en état de détresse vitale dans les archipels, pris en charge en « évasan » sur des bonitiers et pour lesquels les délais de transferts ont été trop longs au regard de leur état clinique. En tout état de cause, les solutions qui ne sont pas univoques sont difficiles à mettre en œuvre.

En ce qui concerne la question des transports héliportés, cette solution reconnue comme idéale est inscrite au projet du schéma directeur des transports porté par le ministère des Transports. Le coût estimé des deux hélicoptères biturbines jugés nécessaires est évalué à 900 millions de francs.

Sur la question relative à la dotation de vedettes aménagées, la Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer (FEPSM) a proposé au Pays et à l'État un projet d'acquisition de trois vedettes (VSAM). Cette option permet d'assurer le sauvetage en mer pour l'ensemble de l'archipel. Il s'agit d'une juste mutualisation des moyens puisque le sauvetage en mer relève de la compétence de l'État et l'assistance médicale de celle du Pays. Le montant total demandé par la Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer à l'époque était de 116 millions F CFP pour l'acquisition de deux vedettes de sauvetage en mer de catégorie 2 et une autre de catégorie 1.

Nous avons aujourd'hui deux opinions divergentes quant à cette option :

D'un côté, la Communauté des communes des îles Marquises qui a exprimé à plusieurs reprises sa réticence à ce projet, arguant qu'il ne s'agissait pas de la solution la plus appropriée pour améliorer significativement la situation actuelle. Cette position peut s'entendre au regard des aléas et contraintes liés au transport par bateau (délai d'acheminement, tangage, et autres..).

De l'autre, le responsable du service médical d'urgence du Centre hospitalier de Polynésie française précise qu'il pourrait s'agir d'une solution alternative ou plus précisément transitoire par défaut, dans l'attente de la mise en place d'un moyen hélicoptère qui reste l'objectif à privilégier et que je pousse, notamment en termes de délai et de capacité à se poser sur n'importe quel terrain.

Après avis technique des services du ministère des Transports sur les moyens nautiques les plus adaptés aux conditions de navigation particulières et aux distances inter-îles dans l'archipel des Marquises, sur les trois projets d'acquisition présentés, seul le modèle de la vedette de sauvetage en mer de classe 1 a été retenu par rapport à la catégorie de navigation autorisée.

Il est à noter par ailleurs que selon la direction des transports, un navire à passagers « Ata o Hiva » spécialement aménagé pour réaliser des « évacuations » urgentes est en cours de construction ; l'achèvement est prévu pour décembre 2016. Il sera basé à Hiva-Oa et desservira les îles des Marquises Sud (Tahuata et Fatu-Hiva) avec la possibilité de rallier dans le cas où, pour du transport sanitaire, l'aéroport de Nuku-Hiva à partir de Hiva-Oa et, en fonction, à partir des îles de Ua-Pou et de Ua-Huka, et ce, bien sûr, sur décision du médecin régulateur au regard des circonstances et des délais de route qui devront être pris en considération.

Pour terminer, je tiens à vous rappeler que la réflexion pour l'organisation des « évacuations » dans l'ensemble de ces archipels sera poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre de la coordination renforcée prévue dans le Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021. Et je profite de la présence de notre ministre des Finances pour lui faire un petit clin d'œil pour nous aider dans cette opération.

Voilà ce que je voulais dire. *Je vous remercie de votre attention.*

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Pour la dernière question, je vous inviterai à répondre de manière concise, si vous le permettez, après que Madame Sylvana Puhetini... Madame Puhetini, après que vous ayez posé votre question... Je vous remercie. Vous avez la parole.

MB

## LA MALADIE D'ALZHEIMER

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Excusez-moi ! *Bonjour à tous !*

Monsieur le ministre de la Santé et de la Recherche, le 24 septembre au parc Paofai, à Papeete, l'association Polynésie Alzheimer célébrait la Journée mondiale dédiée à la maladie.

Avec le vieillissement de la population, notre pays prend conscience de l'existence et des conséquences même causées par cette pathologie neurodégénérative qui, inéluctablement, conduit à la perte des fonctions mentales et notamment de la mémoire. Le nombre de cas d'Alzheimer oscillerait entre 460 et 2 000 selon l'OMS, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas même chose... Mais plus que la quantité de patients en souffrance, c'est la difficulté de les prendre en charge qui pose problèmes aux familles. D'autant qu'en l'absence d'informations et de réglementation, elles se sentent un peu abandonnées.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous dire, Monsieur le ministre, quels sont les moyens publics qui pourraient être mis en œuvre pour soutenir davantage les patients et leurs familles à vivre

cette période difficile. Par ailleurs, ne pourrait-on pas faciliter l'ouverture de structures d'accueil spécialisées, à l'instar de celle de Pirae qui, à ma connaissance, est la première du genre ?

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci.

*Monsieur le ministre.*

M. Patrick Howell : Madame la représentante, la maladie d'Alzheimer est une longue dégénération des neurones qui s'étend progressivement à l'ensemble du cerveau. Elle se caractérise par des troubles de la mémoire à court terme, des fonctions d'exécution et de l'orientation dans le temps et l'espace. Le malade perd progressivement ses facultés cognitives et son autonomie.

Selon les données rapportées dans la littérature scientifique, la maladie d'Alzheimer est rare avant 65 ans. Après 65 ans, la fréquence de la maladie s'élève à 2 à 4 % de la population générale, augmentant rapidement pour atteindre 15 % à 80 ans. Ainsi, environ 900 000 personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer aujourd'hui en France. Ce chiffre pourrait doubler d'ici moins de 40 ans avec près de 225 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année. Les femmes sont plus exposées à cette maladie, mais cette différence pourrait être liée aux écarts d'espérance de vie.

En Polynésie française, la CPS recense environ 400 patients souffrant de cette maladie et déclarés en affection de longue durée. Selon les taux de fréquence de la maladie appliqués à la population polynésienne (recensement 2012), l'estimation du nombre de personnes touchées atteint près du double.

À votre question « *quels sont les moyens publics qui pourraient être mis en œuvre pour soutenir davantage les patients et leurs familles à vivre cette période difficile ?* », je tiens à vous rappeler que, face à ce problème émergent qui risque de s'aggraver avec l'augmentation de l'espérance de vie, l'un des six axes structurants du Schéma d'Organisation Sanitaire 2016-2021 promulgué en février 2016 est exclusivement consacré au « bien vieillir », en partenariat avec le ministère chargé de la Solidarité.

Il y est notamment recommandé de privilégier le maintien à domicile et l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées. L'ensemble des actions préconisées pour ce faire est bien évidemment applicable à la prise en charge des personnes souffrant d'Alzheimer. Citons particulièrement la reconnaissance du statut d'aidant familial, l'accompagnement de l'aidant familial par une formation d'appui et des propositions de répit qui prend tout son sens quand on sait le rôle ô combien important mais extrêmement difficile et ingrat de l'entourage familial proche au quotidien des malades souffrant d'Alzheimer.

Enfin, en réponse à votre question « *Ne pourrait-on pas faciliter l'ouverture de structures d'accueil spécialisées à l'instar de celle de Pirae ?* », je tiens à vous rassurer puisqu'il est prévu d'accompagner des projets de création d'établissements spécialisés pour personnes âgées de type EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) mais également de type unités de vie pour maladie d'Alzheimer.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

J'invite Madame Teura Tarahu à bien vouloir poser sa question.

DISPOSITIF D'AIDE INDIVIDUELLE EN VUE DE FAVORISER LA SORTIE DE L'INDIVISION IMMOBILIÈRE

M<sup>me</sup> Teura Tarahu-Atuahiva : Merci, Monsieur le président.

Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Monsieur le ministre du Logement et de la Rénovation urbaine, dans la continuité des mesures prises par le gouvernement permettant de soutenir le développement économique et social du pays, un dispositif d'aide financière en faveur des ménages en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière sera prochainement mis en place.

En effet, comme nous l'avait annoncé Monsieur Édouard Fritch dans son discours d'ouverture de la session administrative d'avril dernier « *un fonds d'aide destiné à la sortie d'indivision sera mis en place avant la fin de l'année. Le gouvernement envisage de doter cette opération de 160 millions de francs CP en 2016* ».

On le sait tous, en Polynésie, l'indivision constitue un handicap à la valorisation des terres et aux transactions, et selon Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois, la question foncière en Polynésie est l'un des freins, peut-être le principal, au développement économique. Elle pèse également sur la cohésion sociale du territoire.

Monsieur le ministre, pourriez-vous de façon générale nous donner plus de détails sur ce dispositif qui, assurément, aidera bon nombre de familles polynésiennes à sortir de l'indivision ?

Je vous remercie d'avance des réponses que vous voudrez bien apporter à la représentation territoriale.

Le président : Merci, Madame la représentante.

*Monsieur le ministre.*

M. Tearii Alpha : Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames, Messieurs, *bonjour*.

Madame la représentante, le rapport du Sénat fait au nom de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer sur la sécurisation des droits fonciers dans les outremer, adopté le 23 juin dernier, relève que « *les difficultés relatives à la gestion des indivisions et au partage successoral tiennent à plusieurs facteurs* ».

Ainsi, il est notamment précisé qu'une procédure de partage a un coût conséquent lié aux : coûts de transcription des partages prononcés à la conservation des hypothèques ; frais des géomètres-experts fonciers et topographes pour délimiter les biens à partager, et constituer les lots en fonction des quotes-parts et borner. L'ensemble de ces coûts est « *un facteur de blocage pour des familles aux revenus modestes* ».

Aussi, notre gouvernement a souhaité régler ces situations en instituant une aide financière en faveur des ménages aux revenus modestes destinée à prendre en charge tout ou partie des frais associés à la mise en œuvre de ces procédures de sortie d'indivision immobilière d'origine successorale. Le dispositif vise les indivisions foncières ayant fait l'objet d'une décision judiciaire devenue définitive et les partages amiables établis devant les notaires. Il est à noter que dans notre pays aujourd'hui les partages successoraux sont quasi systématiquement judiciaires.

Le montant de l'aide qui sera versée directement à celui qui réalisera la prestation pourra représenter jusqu'à 100 % du montant du coût de sortie de l'indivision mais sera toutefois plafonné par un arrêté pris en Conseil des ministres. Actuellement, il est prévu de plafonner ce montant à 5 millions de francs. Cette aide peut comprendre la prise en charge des frais notariés, des frais d'avocats, des

frais de géomètres et des droits d'enregistrement et de transcription. Seul le montant de l'aide relative à la prise en charge des frais d'enregistrement et de publicité foncière est déplafonné dans la mesure où il a vocation à être reversé à la recette du service en charge des affaires foncières.

Le Pays, notre pays, a prévu pour l'année 2016 un montant de 80 millions de francs et, pour l'année 2017, dans le projet de budget qui va vous être présenté un montant de 120 millions de francs. D'ores et déjà, la direction des affaires foncières disposent de plusieurs dossiers prêts à être traités au regard des frais de transcription et d'enregistrement relevant des décisions judiciaires de partage pour un montant total de 27 millions.

Ce nouveau dispositif d'aide, à l'attention des familles modestes de notre pays, vient s'ajouter aux outils que je compte mettre en place pour organiser la gestion de la sortie d'indivision qui freine le développement de nos projets économiques, de logements et autres sur les terrains privés.

Ce texte a été transmis à l'assemblée et sera étudié prochainement par la commission du logement et présenté ensuite à votre approbation.

*Merci.*

Le président : Merci.

Avant de terminer sur la dernière question, deux informations : vous aurez compris qu'il n'y aura pas de suspension de séance, certains élus iront à l'ouverture du salon de l'agriculture. Donc nous poursuivons nos travaux. Et je vous accorderai, après la dernière question Monsieur Temaru, la parole...

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Le président : Monsieur Temaru, s'il vous plaît, je vous laisserai, après la dernière la question, la parole pour que vous puissiez intervenir. Nous terminons avec la dernière question et je vous laisserai la parole.

J'invite Madame Béatrice Lucas à bien vouloir poser sa question.

#### LE POINT SUR LES EXPULSIONS DES LOGEMENTS OPH

M<sup>me</sup> Béatrice Lucas : Merci, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française.

Monsieur le vice-président de la Polynésie française, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, le public, la presse, *bonjour*.

Ma question s'adresse à Monsieur le ministre du Logement.

Monsieur le ministre, la presse s'est faite l'écho cette semaine d'une soi-disant expulsion qui a tourné court vendredi dernier dans la vallée de Titioro à Papeete pour une famille de sept personnes actuellement en procédure avec l'OPH pour des loyers impayés depuis 14 ans.

Comme l'a expliqué la directrice de l'office, il ne s'agissait pas ce jour-là d'une procédure d'expulsion mais d'une étape préalable consistant au dépôt, par un huissier, d'un commandement de payer avec effectivement une menace d'expulsion, sachant qu'avant cela, des plans d'apurement ont été mis en place et qu'ils n'ont pas été respectés.

Effectivement il faut être juste et penser aussi à toutes ces familles qui, elles, s'acquittent régulièrement de leur loyer, sans parler de toutes celles qui restent en attente d'un logement à moins de 20 000 francs par mois. Faut-il les laisser sur le carreau ? Je ne le crois pas. Je suis rassurée de

constater que notre ministre étudie toutes les situations avant d'en arriver à des solutions extrêmes. Je tiens aussi par la même occasion à remercier tous nos *maires*, et le maire de Papeete en l'occurrence, pour accueillir nos familles en difficulté et parer à leurs premiers besoins.

Mais vous savez aussi bien que moi qu'au-delà de la perte financière que ces loyers impayés représentent et qui freinent nécessairement tout projet de réhabilitation de ces logements, c'est un problème social qui se pose. En effet, non seulement certaines familles ne payent rien depuis plus de dix ans, mais surtout elles font preuve d'un incivisme total dans leur propre lotissement, ce qui crée forcément des conflits entre voisins. Et ce sont ces voisins, qui pourtant payent leur loyer et sont dans les règles, qui sont finalement obligés de subir ces incivilités. Est-ce normal ? Bien sûr que non. Et je sais que Monsieur le ministre est très attentif à cet aspect des choses.

C'est pourquoi j'aurais souhaité, Monsieur le ministre, que vous nous fassiez un diagnostic de la situation. On entend parler de l'expulsion prochaine d'une quinzaine de familles. Qu'en est-il vraiment et quel est leur profil ?

Merci de vos réponses.

Le président : *Merci. Monsieur le ministre.*

M. Tearii Alpha : Madame la représentante, la réponse écrite va vous être transmise par les services du ministre en charge des Relations avec l'assemblée.

Je vais vous faire un résumé de ma réponse.

Le vendredi 23 septembre dernier, la présence d'un huissier de justice mandaté par l'OPH au sein du lotissement Titioro Uta à Papeete a été largement relayée dans les médias, et donc je tenais à vous rassurer qu'aucune expulsion n'était programmée ce jour-là.

Il s'agit d'une procédure de résiliation d'un contrat de location conduite par l'OPH qui se décline en 13 étapes et l'établissement se trouvait, donc pour ce dossier, à l'étape du dépôt par l'huissier d'un commandement de payer.

Sur ce point, il convient de préciser que le locataire, dont le loyer est fixé à 18 310 francs, présente un compte débiteur avoisinant 6 millions de francs auprès de l'OPH. Cinq plans d'apurement ont déjà été signés avec le locataire et aucun n'a été respecté par le locataire.

Le point sur les actions contentieuses. À ce jour, sur les 2 915 logements (582 gérés par l'OPH), 582 dossiers sont actuellement en cours de résiliation sans avoir encore atteint cette étape n° 10 sur les 13 étapes de la procédure d'expulsion. Sur ces 182 dossiers, 175 baux ont d'ores et déjà été résiliés par le tribunal parce que ce sont des procédures qui ont démarré bien avant notre arrivée à la tête de cet établissement.

Compte tenu des « véritables hémorragies financières » que créent ces situations d'impayés, vis-à-vis du locataire comme du bailleur, mais aussi du nombre de demandeurs de logement en constante progression, la question de l'expulsion du locataire, bien que très sensible, doit être étudiée. Et nous l'avons évoquée au sein de notre conseil d'administration de l'OPH.

Un état des locataires faisant l'objet d'une procédure d'expulsion est porté à votre connaissance. Donc je vais vous le détailler rapidement. Sur les 25 dossiers (sur 582) sur 2 915 logements — ce qui fait 1 % —, 1 % des locataires aujourd'hui sont au stade de l'étape 10, c'est-à-dire au même stade que la famille du lotissement de Titioro Uta. 14 locataires sur ces 25 sont classés dans la catégorie « impayés » et « incivisme », ce qui veut dire pour nous à l'OPH : violence, troubles de voisinage, trafic de stupéfiants, etc. Donc, ce sont des personnes qui sont un peu les trouble-fêtes de nos lotissements. Et 4 autres dans la catégorie « impayés » et « mauvaise foi », ce qui veut dire pour

l'OPH : capacités financières d'honorer leurs dettes, puisque nous avons les relevés de la CPS, mais non-respect des plans d'apurement. Donc, en gros, ils sont de très mauvaise foi lorsqu'ils ne peuvent pas venir payer les 18 310 francs réclamés pour la location. Donc la question de l'incivisme mérite une attention particulière du fait des préjudices subis par les locataires paisibles, voisins, à jour ou qui essaient d'être à jour de leur loyer.

C'est dans ce sens que l'OPH, en concertation avec les services sociaux et les communes, souhaite poursuivre l'expulsion « ciblée » des locataires animés par un sentiment d'immunité afin de ramener un peu de paix dans ces lotissements et de réduire l'injustice sociale subie par les locataires modèles, parce qu'il y en a quelques-uns, ou les demandeurs de longue date. Je vous rappelle qu'il y a 3 060 demandeurs enregistrés à l'OPH pour aller dans de l'habitat groupé, dont 650 uniquement sur Papeete. Donc là, je tiens aussi à rassurer les élus de l'assemblée que notre pays, nous tous, nous avons mis en place des dispositifs d'accompagnement de ces familles et le soutien par les pouvoirs publics.

Juste vous rappeler que le logement social est financé à 80 % par des subventions aujourd'hui (contrats de projets) et qu'il y a également une aide familiale au logement qui permet donc de diminuer la participation des familles.

Qu'est-ce que l'OPH fait depuis quelques semaines ? Il y a une grande campagne de mise à jour des dossiers d'accession à l'AFL, l'Aide familiale au logement. Pour 2016, 714 familles vont bénéficier de ce dispositif sur les 2 900, soit près de 260 millions d'aide AFL.

Il convient de rappeler aussi que des difficultés sont bien sûr évoquées sur la situation personnelle des familles. Donc, nous allons revoir les contrats. Les contrats d'accession à la propriété seront transformés en location avec option d'achat pour pouvoir limiter et réduire la part du loyer pendant la période difficile.

Et en conclusion, je tenais à vous dire que, pour le budget 2017, nous allons augmenter l'enveloppe dédiée à l'AFL, nous allons la tripler, passer de 260 millions à pratiquement 800 millions, puisque nous souhaitons que la majorité et pratiquement toutes les familles qui sont gérées par l'OPH puissent accéder à cette AFL avec une modification des conditions d'accès.

Pour terminer, je tenais à vous rassurer qu'il n'y a pas d'expulsion massive, ce ne sont pas des expulsions punitives. Nous devons ramener de l'équité sociale dans nos lotissements, et surtout combattre l'incivisme avéré et la très mauvaise foi de certains locataires, ceux qui ne représentent aujourd'hui que 1 % du parc.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*.

Avant de passer au point de l'ordre du jour d'après, Monsieur Temaru.

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président. Dans la vie d'une société, la question de l'éducation et celle de la vie sont fondamentales. Donc, je m'adresse au ministre de la vie. Il faut dire que nous sommes allés tellement vite et que nous avons galopé.*

*J'avais parlé tantôt des îles. Cher docteur, vous savez que ce sont 43 îles qui sont sans médecin, aux Marquises, aux Tuamotu et aux Australes. En 2006, avec le docteur Tetaria nous sommes allés au Fidji parce que, là-bas, ils savent comment former des jeunes dans l'optique de les faire travailler dans des îles qui sont privées de structure de soins. 2006, cela fait 10 ans maintenant. Qu'est-ce que les médecins ont fait ? Eh bien, ils ont fait grève. Ils sont venus devant mon cabinet et ont fait le piquet de grève. Si on avait pu mettre cela en place, aujourd'hui nous aurions des médecins dans toutes ces îles. 2006 ! Quand on regarde sur la durée, en 150 ans, ces îles sont toujours dans la même situation ; et si nous continuons avec cette histoire d'hélicoptères, et tout ça, et tout ça... Il ne*

*faut pas mettre la charrue avant les bœufs ! Il nous faut préparer les hommes ; il existe des centres de formation pour former nos jeunes de Rapa ou des Tuamotu par exemple qui pourront rentrer dans leurs îles respectives pour occuper ce poste.*

*Voilà ce que je voulais dire. Au lieu de construire des structures de soins, construisons des structures de la vie ! Je vous remercie.*

Le président : *Merci*. Petite intervention, Jean.

M. Jean Temauri : *Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous.*

*Merci Béa pour votre question concernant l'expulsion des logements. En fait, je souhaitais dire au ministre que, quand on dit qu'il n'y a pas eu d'expulsion la semaine dernière, il a oublié le cas de la famille de Jonathan Fournier, lequel avait remué ciel et terre pour vous rencontrer (NDT, Monsieur le ministre) et qui, aujourd'hui, a été expulsé du logement situé dans les Hauts de Tira. Effectivement, il n'est pas le propriétaire dudit logement. En revanche, le parent qui habite ce logement est le parent de... des parents, ceux-là même qui ont payé ensemble le logement jusqu'au moment où on leur a fait comprendre qu'ils ne doivent plus payer, qu'ils ne sont pas les propriétaires dudit logement et qu'ils doivent dégager. Ce qui est inquiétant, Monsieur le ministre, c'est par rapport aux enfants, ceux qui ont 4 ans, 6 ans. Ils sont 4. Ne serait-il pas possible de nous asseoir autour d'une table pour écouter ce qu'ils ont à dire par rapport à leurs besoins ?... (Le président : « Merci ») Ils étaient venus pour vous rencontrer tous les deux et dire qu'il pouvait payer le logement. Il pouvait payer le logement et même régler les dettes (Le président : « Merci ») mais sa demande n'a pas été acceptée. Personne ne l'avait autorisé à rencontrer les membres du gouvernement.*

*Donc, Tearii (Le président : « Merci »), il y a des choses qui ont été dites dans la presse comme il y en a qui n'ont pas été dites et que l'on a oublié de mentionner comme le fait que (Le président : « Merci »)... (NDT, incompréhensible) eu expulsion.*

Le président : *Merci*, Jean.

Avant de te laisser la parole, Monsieur le ministre, Monsieur Buillard.

M. Michel Buillard : *Merci beaucoup, Monsieur le président.*

Je pense que dans ce type d'affaire, il faut tout d'abord faire preuve de mesure et de décence. Nous avons assisté au niveau de la presse à une espèce de tentative de récupération politique. Vous me direz que c'est dans le bon sens des choses... mais je pense que ça suffit de faire de la politique politicienne. Ce sont des familles qui souffrent. Je connais bien le cas de Monsieur Jonathan Fournier ; et j'ai reçu également d'autres familles. Et je remercie le ministre de cibler les incivilités parce que nous en souffrons tous. Je parle également sous le contrôle de mon ami Oscar Temaru. Nous connaissons ces familles. Et malheureusement, pour l'information de l'opinion publique, ceux qui sont montés au créneau ce jour-là..., je ne dirai pas manipulé ou non, je ne sais pas trop... mais je suppose un peu, hein, eh bien ce sont les principaux responsables d'incivilité, soi-disant, qui se sont mués en défenseurs de justice et qui prétendent défendre les intérêts de ces gens-là.

Moi, je suis maire de Papeete, je comprends très bien la démarche entreprise par le ministre. Il s'agit en fait de sensibiliser l'opinion aux problèmes qui se posent dans les lotissements sociaux et de combattre les incivilités, et ceux qui s'en fichent royalement et qui ne paient plus rien depuis des années. De là à les expulser je ne suis pas d'accord.

Et je suis heureux également d'enregistrer qu'il y a de prévu une augmentation de l'AFL à... 800 millions. C'est beaucoup !... Merci, Monsieur le ministre des Finances. Ce n'est pas un simple clin d'œil, c'est un geste de générosité que vous faites preuve à l'endroit de ces personnes qui souffrent.

Donc, voilà un peu ce que je voulais dire. Nous n'avons pas respecté le règlement intérieur et je me suis permis d'intervenir parce que ce sont des familles que je connais bien.

Le président : Merci.

Avant de laisser la parole à Monsieur le ministre du Logement... (M. Tearii Alpha : « Juste 30 secondes ! ») S'il vous plaît ! S'il vous plaît, Monsieur le ministre ! Peut-être laisser d'abord le ministre de la Santé réagir rapidement aux propos de Monsieur Temaru et, ensuite, vous aurez la parole.

M. Patrick Howell : Oui. Cette façon d'aborder le problème qui consiste à adresser un certain nombre d'étudiants pour se former à Fidji, nous le connaissons. Malheureusement nous sommes dans un système français, avec un encadrement de la part de l'État et un problème de reconnaissance de diplômés. Il nous faut également résoudre ce problème-là.

Pour répondre court, voilà ! (*Rires.*)

Le président : *Merci.*

Monsieur Alpha.

M. Tearii Alpha : Pour le cas de Jonathan Fournier, il y en a beaucoup comme lui. Nous l'avons relogé grâce à l' AISPF. (*Applaudissements dans la salle.*) Dès l'après-midi ! Il a été relogé, avec son acceptation, dans une solution AISFP.

Ensuite, l' AISPF va avoir un budget doublé. Cette année, il a déjà 150 millions par rapport à 90 de 2015. On va passer à 300 millions dans le budget 2017 parce que les situations d'urgence, souvent l'OPH n'a pas les logements disponibles tout de suite, dans la semaine. Et donc nous passerons par l' AISPF et nous allons modifier la convention AISPF pour pouvoir loger des étudiants qui sont aussi dans l'attente de logement puisque nous n'avons pas assez de disponibilités au centre d'hébergement des étudiants. Donc, tout ça va bouger dans les semaines prochaines.

Donc, Monsieur Fournier n'a pas été ignoré par le cabinet. Et nous avons le même cœur que vous, nous souhaitons surtout éviter des situations qui dégradent la situation des familles.

*Merci.*

Le président : Merci.

oOo

**EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE  
DÉLIBÉRATION ET DE LOI DU PAYS  
ET D'UN AVIS**

Le président : Nous passons à l'examen des rapports et des projets de délibération et de loi du pays et d'un avis.

Je tiens à informer l'ensemble des représentants que nous appliquerons la procédure d'examen simplifiée sur l'ensemble des textes.

**LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 95-205 AT DU  
23 NOVEMBRE 1995 PORTANT ADOPTION DE LA RÉGLEMENTATION BUDGÉTAIRE,  
COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DE SES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Rapport n° 127-2016 du 2 septembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique par Monsieur et Madame les représentants Antonio Perez et Virginie Bruant.

— Cf. annexe —

### **Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Je vous invite à examiner le rapport n° 127-2016 sur le projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics.

J'invite son rapporteur, Monsieur Perez, à bien vouloir présenter son rapport. Vous avez la parole.

M. Antonio Perez, rapporteur : *Merci*.

Monsieur le président de notre honorable assemblée, Monsieur le vice-président du Pays, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, la presse, le public, *bonjour*.

— Présentation du rapport —

IL

Le président : *Merci*, Monsieur le représentant.

La conférence des présidents a retenu pour le temps de parole 60 minutes réparties de la manière suivante : 33 minutes pour le groupe RMA, 17 pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA et enfin 10 minutes pour le groupe UPLD.

Sans plus attendre, j'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame Tinorua...

M<sup>me</sup> Alice Tinorua-Rijkaart : *Merci*, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, *bonjour*. Chers collègues, *bonjour* ; et cher public *bonjour*.

Le projet de texte sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui apporte plusieurs adaptations ou évolutions à notre réglementation budgétaire, comptable et financière.

Je n'ai pas de commentaires à faire au sujet des adaptations qui consistent à réécrire les dispositions relatives à la présentation du budget du Pays ou bien au sujet des adaptations qui visent à supprimer la formalité de transmission aux commissaires de gouvernement du budget des établissements publics d'enseignement. Cette suppression va simplifier leur procédure d'approbation.

Peu de choses à dire aussi s'agissant de l'approbation du compte administratif de l'Autorité polynésienne de la concurrence qui ne sera plus soumise au vote de l'assemblée. Les représentants devront se contenter d'un tableau simplifié des recettes, des dépenses et des résultats qui sera joint au compte administratif du Pays. On va dire que ce n'est que la conséquence logique du statut d'autorité administrative indépendante que nous avons créé.

Que dire par ailleurs des modifications du régime budgétaire des établissements publics administratifs ? Elles concernent l'inscription obligatoire de crédits destinés aux amortissements et à la neutralisation des dotations, aux reprises annuelles des subventions d'équipement reçues et des fonds

affectés à des immobilisations amortissables. C'est déjà, si je ne me trompe pas, ce qui se fait dans la pratique dans les établissements publics et depuis de nombreuses années.

Le reste des modifications qui consistent à mettre en conformité les dispositions de notre réglementation budgétaire avec la répartition des compétences opérée par la loi organique ne suscite pas non plus de commentaires. Il s'agit juste de préciser quelle est l'autorité habilitée à transférer des postes budgétaires selon qu'ils concernent le budget du Pays, celui de notre assemblée ou celui de l'Autorité polynésienne de la concurrence.

C'est la même chose pour ce qui concerne l'autorité habilitée à fixer les conditions que doit remplir le comptable pour demander l'admission en non valeur de créances irrécouvrables ou encore les dispositions qui désignent l'autorité habilitée à accorder les garanties d'emprunts. Il en est de même pour les dispositions qui distinguent l'autorité habilitée à créer les catégories d'établissements publics du Pays de celle qui est compétente pour créer les établissements publics.

Ces dispositions n'inspirent pas de commentaires. Elles ne font que mettre en conformité la réglementation budgétaire, comptable et financière écrite en 1995 avec les évolutions de notre statut d'autonomie depuis 1996.

Par contre, difficile de passer sous silence le changement de technique budgétaire que prévoit ce texte pour faire face à des besoins urgents en alimentation, en vêtements, en hébergement d'urgence et autres « aides en nature » après une catastrophe naturelle. Ce changement est motivé par la nécessité de pouvoir disposer de moyens d'action rapide en cas de catastrophe naturelle, et plus vite que l'on pouvait le faire avec le CAVC dont la suppression a été annoncée par le Président du Pays dans son discours lors de la séance solennelle d'ouverture de la session budgétaire.

Il me semble que l'on s'aventure un peu sur ce postulat. Je m'explique ! La nouvelle technique consiste à voter au budget du Pays des crédits pour des dépenses imprévues en dotant des chapitres dits « sans réalisations ». Ces dotations peuvent être votées aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et elles pourront être utilisées seulement en cas de calamités naturelles que la catastrophe ait lieu chez nous ou hors de chez nous. Bien !

Deux remarques s'imposent. Si le montant des crédits votés en dépenses imprévues se révèle insuffisant pour faire face aux besoins, êtes vous certain, Monsieur le ministre, qu'il ne faudra pas revenir devant l'assemblée pour augmenter les dotations ? Je relève par ailleurs que les crédits inscrits en investissement pour ces dépenses imprévues ne pourront pas être financés par l'emprunt. Je doute, dans ce cas, et contrairement à ce que l'on pouvait faire avec le CAVC, que vous disposiez suffisamment de fonds propres pour inscrire des crédits à hauteur des besoins. Vous risquez au contraire de nous placer dans une situation pire que celle que vous cherchez à éviter.

Avec le CAVC, nous arrivions à constituer des réserves chaque année. À aucun moment, vous avez démontré l'indigence de ce compte spécial qui fonctionne depuis 1992, soit depuis plus de 20 ans.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

J'invite l'intervenant du groupe RMA, Madame Bruant.

M<sup>me</sup> Virginie Bruant : Merci.

Bonjour, Monsieur le président. Messieurs les ministres, chers collègues, bonjour.

Nous venons ici, avec ce projet de loi du pays, modifier la réglementation budgétaire comptable et financière du Pays et de ses établissements publics afin notamment de faciliter le déblocage et la répartition de crédits en cas de calamité naturelle.

Aujourd'hui, le CAVC représente 1 250 000 000 F CFP de recettes chaque année réparties à hauteur de 615 millions en fonctionnement et 785 millions en investissement.

Notre gouvernement avait déjà évoqué son souhait de supprimer ce compte, non pas pour le supprimer tout simplement mais pour le réintégrer, ainsi que la totalité de ses recettes au budget général de la Polynésie française.

Comme nous l'a expliqué notre gouvernement en commission, cette question de suppression du CAVC avait déjà été abordée au sein du Comité des Finances Local. En effet, par cette opération de report des recettes du compte spécial vers le budget général, les 17 % au profit du FIP (fonds intercommunal de péréquation) seront dorénavant prélevés sur ce milliard deux cent cinquante millions en conservant la même répartition en fonctionnement et investissement. La seule différence réside en section de fonctionnement puisque, demain, les 615 millions seront décomposés en deux parties avec environ 400 millions pour les dépenses imprévues et 212 millions pour le FIP.

La volonté de supprimer le CAVC, c'est aussi, pour ne pas dire surtout, la possibilité de disposer désormais d'un outil beaucoup plus réactif en cas de catastrophe naturelle. En effet, aujourd'hui, lorsque l'on se retrouve dans ce cas de figure, le Conseil des ministres doit prendre un arrêté constatant la catastrophe naturelle et convoque ensuite notre assemblée en urgence pour adopter un collectif budgétaire afin de pouvoir intervenir. C'est évidemment très contraignant et la réactivité n'est pas toujours au rendez-vous, comme nous avons pu le voir par exemple à Tubuai après le passage du cyclone Oli en février 2010.

L'avantage ici, avec les modifications qui nous sont proposées, c'est d'optimiser et de mobiliser les crédits dans les plus brefs délais en créant des lignes sans exécution. Ainsi, le Conseil des ministres constatera une catastrophe naturelle et, immédiatement, ces crédits pourront être transférés sur des lignes d'exécution pour subvenir aux besoins les plus urgents à savoir se nourrir, se vêtir et se loger.

Je ne comprends donc pas bien pourquoi mes collègues de l'opposition se sont insurgés en commission législative puisque eux-mêmes étaient montés au créneau en décembre dernier pour dénoncer cette lenteur administrative. C'était d'abord au moment d'examiner le budget du Pays et de ses comptes spéciaux fin novembre et, ensuite, lorsque nous avons connu les fortes intempéries sur la côte est de Tahiti à la mi-décembre et que notre assemblée a dû se réunir en urgence pour modifier le CAVC.

Monsieur Geros, comme Madame Manutahi Lévy-Agami étaient sur la même longueur d'ondes d'ailleurs pour dire qu'il fallait tirer les leçons du passé et savoir anticiper. Or, c'est exactement ce que nous faisons aujourd'hui. Quand Madame la représentante du TAHOERA'A s'étonne que le gouvernement propose un outil plus réactif en créant des dépenses imprévues afin d'éviter un collectif budgétaire, arguant que « gouverner c'est prévoir », j'hésite quand même entre rire et pleurer.

Certes, il s'agit bien de dépenses imprévues, comme son nom l'indique, pour des événements imprévisibles ! Autrement dit, cela reste quand même circonstanciel à un domaine très particulier. L'idée est bien de poser un cadre en faisant en sorte que ces dépenses imprévues ne puissent être réalisées que dans le cas où une catastrophe naturelle est reconnue par un arrêté CM la définissant dans le temps et dans l'espace.

Dois-je vous rappeler quelques propos en commission du 17 décembre dernier ? Monsieur Geros, vous demandiez : « Est-ce qu'on en a effectivement terminé avec ces problèmes d'ordre

*administratif qui minent les services quand on doit mobiliser ces fonds pour intervenir ? ». Ou quand Sandra reprenait justement l'exemple du cyclone Oli, et elle déclarait : « À un moment donné, quand on voit qu'on n'a pas été bons, il faut se dire qu'on n'a pas su anticiper et il faut vraiment que la machine puisse se mettre en place rapidement ». La machine va donc bien se mettre en place rapidement grâce à ces modifications apportées par le gouvernement. Je ne pourrais pas comprendre des élus qui seraient contre cette démarche qui nous amène à plus réactivité en faveur de la population !*

Enfin, concernant la présentation dans le budget, et sans entrer dans les détails techniques, sachez que ces dépenses imprévues figureront à la fin de chacune des sections, à savoir en fonctionnement et en investissement.

La précision que nous apportons concernant la présentation par nature et par programme ne changera rien à la façon dont le budget nous est présenté. Il ne s'agit que d'un toilettage pour que la rédaction de la délibération 95-205 soit conforme au document budgétaire.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver ce projet de loi du Pays. Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Le dernier intervenant, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues bonjour.

Par lettre du 4 Août 2016, notre assemblée se voit saisie d'un projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 95-205 AT qui, elle-même, porte adoption de la réglementation budgétaire, financière et comptable de notre pays.

Il est prévu que ces dispositions modificatives nous permettent une mobilisation plus rapide des crédits en cas de calamités et catastrophes naturelles. Bien entendu, cette opportunité donne également au service financier l'occasion de procéder à un toilettage plus général de l'ensemble de la réglementation en vigueur. De manière plus précise, il convient effectivement de se rappeler qu'au cours d'une précédente séance, nous avons abordé la mobilisation des crédits du CAVC et convenu d'un commun accord ici même, dans cette hémicycle, de rendre les procédures en vigueur plus souples, plus réactives et plus efficaces. C'est pour répondre à cette attente que, me semble-t-il, le gouvernement nous propose de recourir à ces dispositions modificatives.

Il s'agit en fait d'insérer dans la réglementation budgétaire et comptable des dispositions dérogatoires intéressant des lignes budgétaires procédant de l'équilibre global ainsi que des chapitres d'attente ou de réserve, ne comportant ni sous-chapitres, ni articles dont l'utilisation et la fongibilité des crédits seraient laissées à l'entière appréciation et initiative de l'exécutif. En fait, pour accroître notre réactivité en cas de calamités ou catastrophes naturelles, le gouvernement nous demande tout simplement, Mesdames et Messieurs les représentants, d'enfreindre par une mesure dérogatoire le sacro-saint principe de « *spécialité budgétaire* ».

Pour notre parfaite information, je rappellerai que, lors d'une intervention devant la Chambre des députés le 30 juin 1829, un de vos ancêtres, Benjamin Constant, a affirmé à ses pairs que le principe de « *spécialité budgétaire* », qui jusqu'alors n'était pas pratiqué, devait l'être. Il s'exprimait ainsi : « *Sans la spécialité budgétaire, vous n'établirez jamais d'ordre dans vos finances ; Sans elle, vous ne connaîtrez jamais l'emploi des deniers publics ; Sans elle, des dépenses que vous aurez créées et que vous aurez unanimement votées ne seront pas faites, et d'autres que vous aurez crues inutiles et que vous aurez rejetées seront continuées* ». Mesdames et Messieurs les représentants, spécialiser les

prévisions de dépenses budgétaires consiste à détailler l'affectation de chaque opération budgétaire de manière à ce que chaque crédit ait une destination indiquée que seul le pouvoir législatif peut modifier.

Or, pour le texte qui nous est présenté, le gouvernement demande à notre assemblée de se dessaisir de cette compétence pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles survenues en Polynésie ou hors du Territoire. Ainsi, comme le précise l'exposé des motifs, cette mesure dérogatoire permettrait au Conseil des ministres, après avoir procédé au démantèlement du CAVC, de provisionner le chapitre budgétaire des dépenses imprévues et d'engager directement par virement les crédits nécessaires sans passer par un vote de notre assemblée quand bien même est-il prévu qu'ensuite ces mesures fassent l'objet d'un rapport d'information annexé au compte administratif.

De notre point de vue — je parle de celui de l'UPLD —, s'il est loisible de reconnaître qu'une telle mesure permet à l'évidence un assouplissement des procédures, elle ne saurait à elle seule suffire pour rendre le dispositif plus efficace et plus efficient. En effet, la fongibilité automatique des crédits incorporés au chapitre des « dépenses imprévues » vers les chapitres d'exécution n'enlève rien au fait que leur mobilisation budgétaire restera toujours tributaire des procédures et règles applicables en matière de dépense publique.

Lors de nos précédents échanges sur le sujet, nous vous avons évoqué la nécessité de prévoir un dispositif dérogatoire plus large qui soit de nature à extraire les interventions publiques assurées dans le cadre des calamités et catastrophes naturelles du carcan des procédures et textes en vigueur tous assujettis à la lourdeur et la lenteur des procédures administrative et financière. Il s'agissait, Madame la présidente, de ma commission des finances, de notre point de vue, de revisiter l'ensemble des textes d'attribution de l'aide publique alimentaire, vestimentaire, d'équipement ménager et de logement afin d'apporter une réponse immédiate aux sinistrés.

Manifestement, la réponse que nous apporte votre projet ne répond pas à cette attente. De plus, elle retire aux élus de notre assemblée, le pouvoir de prendre part à la décision d'indemnisation. Vous vous rendez compte ! Enfin, le gain de temps obtenu par cette opération restera de toute façon marginal par rapport à la lenteur des procédures internes aux services administratifs et établissements publics intervenant dans le cadre de ces indemnisations et secours.

Mesdames et Messieurs les représentants, mes collègues et moi-même ne pouvons cautionner ce point essentiel de votre projet de texte dans la mesure où nous pensons que chaque décision budgétaire doit relever de la sphère de compétence du pouvoir législatif et non de celui de l'exécutif.

Enfin, concernant les mesures de toilettage proposées, je ne retiendrai que celles qui atraient à la suppression de la procédure d'adoption du compte administratif de l'Autorité Polynésienne de la concurrence par notre assemblée. Il semblerait en effet que le statut spécifique d'« autorité indépendante » soit de nature à exonérer cette entité de la formalité d'approbation de ces comptes par notre assemblée.

C'est là, Mesdames et Messieurs les représentants, un bien curieux raisonnement. En effet, on nous demande de provisionner annuellement les crédits de cet organisme et à l'heure des comptes et du bilan, on nous propose simplement d'être informés de l'exécution de ses comptes en prétextant de son indépendance.

Pour ce qui nous concerne — je parle bien entendu des membres de l'UPLD —, l'opération qui consiste à approuver le compte administratif doit être comprise comme celle de constater l'exécution des prévisions de recettes et dépenses de l'année en cours. Point barre ! Il s'agit du constat purement formel d'un résultat financier arrêté au 31 décembre, ni plus ni moins. Et c'est ce résultat qui accrédite ou discrédite la gestion budgétaire pour laquelle le compte est présenté et non la position politique prise par l'organe décisionnel appelé à se prononcer sur ces comptes.

Néanmoins, si tant est que l'uniformisation des procédures applicables aux autorités administratives dites indépendantes, œuvrant au sein de l'hexagone, nous recommande effectivement de procéder ainsi, je me prêterai à dire que pour garantir efficacement et sincèrement — sans se voiler la face — l'indépendance de notre entité, celle de l'Autorité polynésienne de la concurrence bien sûr, il faudrait imaginer un cadre de ressources propres à cette autorité qui pourrait s'apparenter à une formule identique à celle retenue dans le cadre du financement des communes afin d'exclure définitivement son contrôle financier de notre sphère d'influence. On l'a bien fait pour les communes à travers le FIP, pourquoi pas pour l'Autorité polynésienne de la concurrence à travers un dispositif similaire ?

Pour conclure, il est un point de modification de la 95-205 qui n'a pas été évoqué mais qui pose néanmoins un réel problème de gestion financière. Il s'agit de l'apurement de certaines recettes à caractère non fiscal qui obère principalement les détenteurs de concessions maritimes et notamment ceux qui, pendant la période de forte récession, n'ont pas pu s'acquitter dans les délais impartis de leurs droits et redevances. Ces détenteurs de concession font actuellement l'objet de relance alors que beaucoup se sont reconvertis dans la copra-culture.

Pourtant, je me souviens qu'en 2009, lorsque j'ai fait instruire la procédure de régularisation afin d'apurer la situation de ces redevables, il m'a été rapporté qu'il fallait passer par la modification de la 95-205. Il serait donc intéressant que les services financiers se repenche sur ce dossier afin de permettre l'apurement définitif de la situation de ces redevables.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre analyse sur ce projet de loi du pays qui assurément n'a absolument pas notre approbation.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Vous êtes dans votre temps de parole. Merci. Il vous reste quelques minutes pour le TAHOERA'A HUIRAATIRA. Madame Lévy-Agami.

M<sup>me</sup> Sandra Manutahi Lévy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Bonjour, Monsieur le ministre. Chers collègues représentants, à tous, bonjour.

Je pense qu'il faut revenir au pourquoi nous sommes là aujourd'hui. Si on est là aujourd'hui, si aujourd'hui il y a ce texte qui nous est proposé, c'est bien parce que quand il y a eu les intempéries du côté de Māhina, Papeno'o, Hiti'a'a, le gouvernement a été incapable d'intervenir. Incapable d'intervenir !... Et on l'a vu il y a encore quelques mois, des aides en nature ont continué encore à être distribuées.

Rappelez-vous la question qu'on avait posée à l'époque : pourquoi est-ce que le gouvernement n'est pas capable d'intervenir ? On nous a expliqué qu'il y avait des problèmes techniques. Après, on nous a expliqué qu'il y avait des textes qui manquaient. Et parmi les textes qui manquaient, il y avait ces fameuses aides en nature qui ne pouvaient pas être données directement aux particuliers. Et on nous avait répondu : Ne vous inquiétez pas, on reviendra plus tard pour vous proposer ces textes.

VM

Moi, je pensais, quand on a été convoqués en commission de l'économie sur ce sujet, qu'on serait convoqués pour ce type de texte. Et qu'elle n'a été pas notre stupéfaction de constater que, finalement, non, il s'agit de supprimer le CAVC. Alors, quelle est la logique du gouvernement ? C'est de dire : on n'a été incapable d'intervenir durant les intempéries, c'est de la faute du CAVC. Le CAVC a fonctionné avant et, comme par hasard, maintenant que c'est vous qui êtes au gouvernement vous n'arrivez pas à le faire fonctionner. Le CAVC n'est qu'un outil. Le CAVC est un budget dédié à ce type de problématique. Donc, on nous explique aujourd'hui que c'est de la faute de l'outil alors

que, il y a quelques mois, on nous disait : ce n'est pas de la faute de l'outil finalement, c'est de la faute des textes qui n'existent pas. Et cela, aujourd'hui, on n'en parle pas. Alors, que vous supprimiez le CAVC parce que vous voulez abonder plus de budget pour les communes, dites-le ! Mais ne venez pas nous expliquer que c'est parce que cela ne fonctionne pas, et de mettre le CAVC au banc des accusés.

Le deuxième point qui est inquiétant dans ce que vous proposez — mes collègues ont en parlé —, c'est cette notion de « dépenses imprévues ». Vous savez, comme vous, j'ai fait des recherches parce que, depuis que je suis élue à l'assemblée, je n'ai jamais entendu parler de « dépenses imprévues ». Si, quand on est élu communal, on en parle. Mais dans la gestion d'un pays, non. Alors, j'ai cherché. Et j'ai trouvé. Oui, c'est vrai qu'au niveau des communes, cela existe dans le CGCT ; il y a possibilité de mettre en place des « dépenses imprévues » dans la comptabilité d'une commune. Alors, j'ai cherché au niveau de la comptabilité de l'État, on n'en parle pas. Ah si, on en parle dans certains États, cela s'appelle des États... On n'appelle plus cela des États sous-développés, on appelle cela les « États en voie de développement ». Ils ont des dépenses imprévues parce qu'ils n'arrivent pas à prévoir, parce qu'ils n'ont pas les techniques adéquates pour le faire, pour prévoir. C'est vers cela qu'on tend ?...

On nous dit également — et j'applaudis le travail qui a été réalisé par Monsieur Laurey et qui a été initié par Monsieur Gaston Flosse — que la note Standard and Poors a été remontée parce qu'il y a eu une bonne gestion budgétaire. Justement, parce qu'il n'y avait pas de dépenses imprévues dans cette gestion budgétaire. Et des techniciens qu'on interroge sur ce sujet nous expliquent que si on commence à insérer des dépenses imprévues dans notre budget, il y aura des conséquences sur nos futures notations. Et au-delà de la bonne note qu'on voudrait avoir, c'est surtout de faire en sorte que les taux d'intérêt ne remontent pas. Ce ne serait pas l'intérêt du pays d'avoir ce type de conséquences.

Nous, on est étonnés au niveau du TAHOERA'A que le fond du problème n'ait pas été abordé, c'est-à-dire ces fameuses aides en urgence. Et encore une fois aujourd'hui, si demain — on ne le souhaite pas — il devait y avoir une catastrophe naturelle, même avec votre nouveau système, Madame Bruant, cela ne changera rien parce que vous n'avez pas réglé le problème des aides en nature de toute façon. Par contre, oui, vous réglez votre problème électoral, à savoir arroser les maires avant les élections. Mais, nous, on n'est pas sur cela.

*Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

Le président : Merci.

Madame Tetuanui.

M<sup>me</sup> Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président du gouvernement, chers élus, *bonjour*.

*Je n'ai rien à dire par rapport aux premières remarques qui ont été faites. Par contre, sur la dernière remarque de Sandra, là, je ne peux rester silencieuse et, donc, je vais lui répondre.*

*Quand on dit que l'inquiétude du gouvernement c'est de faire de l'arrosage dans les communes... Non, mais, j'hallucine, Sandra, d'écouter cela aujourd'hui ! Nous avons tous cautionné depuis tant d'années l'arrosage des communes ! (Réactions dans la salle.) (Le président : « S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! ») Non, mais, cela ne date pas quand même d'aujourd'hui ! En cas de calamités, Sandra... Vous savez, quand on est à l'extérieur, c'est trop facile la critique. Critiquez de l'extérieur ! Le jour où vous serez maire, vous comprendrez. Ce que tu dis aujourd'hui, tu vas regretter tout ce que tu es en train de dire aujourd'hui. C'est bien de critiquer de l'extérieur. Lorsque vous serez à cette fonction, vous vous rendrez compte de la chose. À ce moment-là vous comprendrez.*

Qu'on abonde le budget général, moi, je fais confiance à notre super ministre des Finances. (Applaudissements dans la salle.) Là, c'est lui qu'on devrait applaudir ! (Réactions dans la salle.) (Le

président : « S'il vous plaît !... S'il vous plaît ! Merci. ») Parce que parler de gymnastique budgétaire, hé, on n'a rien à apprendre à Monsieur Laurey ; au contraire, on devrait tous l'applaudir aujourd'hui pour avoir redressé les comptes de ce pays. Pour avoir redressé les comptes de ce pays ! (*Réactions dans la salle.*) (Le président : « *Merci*. S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... ») Pour parler... Hé, hé, *un peu de respect, voyons !* (Le président : « S'il vous plaît !... ») Je vous ai écouté... Je vous ai écouté... (*Réactions dans la salle.*) (Le président : « S'il vous plaît !... Merci ! ») Je vous ai écouté... Sinon on peut suspendre, on peut aller discuter là dehors, hein ! (*Rires dans la salle.*) (Le président : « Je vous invite à terminer, Madame Tetuanui. ») Non, mais... Je vous ai écouté attentivement, alors, de grâce, écoutez-moi ! Merci.

Pour en revenir aux aides en nature peut-être, aux calamités naturelles que nous, humains, ne pouvons pas prévoir puisque cela peut arriver ce soir comme cela peut arriver demain matin, la pratique des choses, quand cela arrive, qui sont les premiers intervenants ? On ne réveille pas le haut-commissaire, on ne réveille pas le Président du pays. Qui est réveillé le premier ? Que cela soit à 10 heures du soir ou à 2 heures du matin ? Qui ? Répondez-moi, répondez-moi !... Qui est le premier qui va aller dans la boue s'il y a une crue dans un quartier ? Qui ?... Qui ?... Alors, vous ne trouvez pas qu'il y a une logique quand on va plus les aider, eux, parce que ce sont les premiers acteurs quand même sur le terrain. Hé, par exemple, comme à Hiti'a'a, là, les derniers intempéries de ce pays, hein ! Après on a entendu notre copain Jacqui Drollet crier aux loups... (*Rires dans la salle.*) Mais, c'est normal ! C'est normal ! *Jacqui avait réagi en tant que maire élu par la population, celui vers lequel on se tourne en premier quand il y a un souci. Et on ose, ici, semer la confusion...* Allez jouer sur la détresse des gens et parler d'arrosage politique. Ah, je ne sais pas *qui, tous les soirs, va arroser Ceci étant, il faut faire gaffe parce que, de nos jours, les gens ne sont pas aussi stupides que cela. Les gens ne sont pas aussi idiots que cela aujourd'hui.*

Alors, pour intervenir... J'ai envie de partager un peu mon expérience. J'ai eu la gestion du ministère des archipels, 2008. Cela a duré un mois. Mais j'ai appris plein de choses en un mois. Pour parler justement du fameux CAVC, compte d'aide aux victimes de calamités. Hé, le compte *est plus calamiteux...*, le propre compte, le soi-disant compte qu'on est en train de parler parce qu'il fallait aller prouver à celui qui paie au bout... en fin de compte pour faire débloquer les crédits de ce compte-là, il fallait vraiment aller prouver que tu étais *véritablement* sinistré et que tu as avancé le matériel pour réparer ta toiture peut-être ou ton pan de mur lié aux calamités. Alors, entre cela, s'il fallait attendre, moi, je préfère la proposition du gouvernement qui consiste à tout renvoyer dans le budget général.

En tout cas, les premiers qui sont sur le terrain, hormis les communes, tout de suite vient après les services de l'équipement, on sait, et le logement. Ce sont les principaux concernés quand il y a les calamités naturelles dans ce pays.

Moi, je fais confiance... mais peu importe ceux qui viendront à la place que Laurey ou Sanquer occupe aujourd'hui, on va procéder de la même façon, c'est la rapidité qu'il nous faut aujourd'hui. Nous sommes bloqués ici par des textes et, au bout, il y a le petit qui attend dans sa détresse.

C'est pour cela aujourd'hui, non, Sandra, moi, cela me fait mal quand on vient jouer sur la détresse des gens aujourd'hui. Il faut qu'on arrête de prendre ce genre de discours. Voyons l'utilité et la rapidité de nos actions aujourd'hui.

C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

Le président : Merci. Alors, attendez, attendez, nous sommes toujours dans les temps de parole. Laissons peut-être le ministre répondre pour ensuite débattre, si on doit organiser nos débats sereinement.

*Monsieur le ministre.*

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, ma chère collègue Lana — je suis toujours très heureux de t'entendre —, Mesdames et Messieurs du public, particulièrement clairsemé aujourd'hui, et la presse manifestement absente, qui a préféré admirer nos fruits et légumes à la foire d'agricole plutôt que nous écouter discourir sur les arcanes budgétaires et financiers du pays. C'est bien dommage !

J'ai bien pris note des interventions des uns et des autres, donc je vais diviser vos interventions en deux parties. Il y a une partie technique avec des vraies questions qui sont posées, je pense notamment à celles qui ont été soulevées par Tony ou par Alice. Je vais essayer d'y répondre de la manière la plus concise possible. Et puis, il y a la polémique politique classique qui vient de plus en plus fréquente à l'approche des élections. Je pense notamment à l'intervention de Sandra. Moi, je dirai sur ce point-là, tout ce qui est excessif et dérisoire, je vais économiser mon temps et essayer de parler plutôt de la technique puisque c'est effectivement important.

Concernant les dispositions modificatives qui sont prévues dans ce texte, effectivement vous l'avez tous rappelés, ce sont des dispositions qui sont modifiées compte tenu de l'évolution règlementaire ou législative. Je pense notamment au statut de 1996 qui a été remplacé depuis 2004, les dispositions qui concernent la mise en place de l'Autorité polynésienne de la concurrence et le fait de prévoir une annexe pour examiner son compte administratif sans qu'il y ait une immixtion de l'assemblée dans l'examen de ce texte. Donc, on est vraiment dans l'adaptation d'un texte qui est le texte principal de notre réglementation comptable et financière, c'est la 95-205 et que nous venons modifier chaque année quasiment devant vous pour tenir compte de ces évolutions.

Et puis, il y a un point qui est particulièrement important dans ce dossier, c'est effectivement la suppression du CAVC et les dispositions qui sont proposées en substitution de ce compte spécial. Le Président l'a évoqué à l'ouverture de la session budgétaire, je l'avais moi-même évoqué lorsque nous avons examiné au travers de deux collectifs budgétaires la gestion des sinistres qui ont eu lieu à Hiti'a'a l'année dernière. Et donc, nous avons proposé de modifier ces textes pour rendre, comme vous l'avez tous dit, les dispositions plus souples, plus rapides pour éviter des temps d'attente trop importants. Et je vous avais donné moi-même les axes de cette modification, à savoir la création de chapitres budgétaires qui nous permettent d'intervenir sans nécessité de collectif budgétaire au travers d'arrêté du Conseil des ministres qui allait affecter les sommes destinées aux opérations de premiers secours, qu'il s'agisse d'opérations liées à la réparation d'infrastructures publiques ou l'intervention auprès des populations notamment au travers des aides sociales. J'avais indiqué moi-même que ce texte était le préalable aux modifications nécessaires des textes existants concernant l'attribution de ces aides, et notamment concernant la direction des affaires sociales. Donc, ces textes sont en cours de préparation par les services concernés et ils viendront, dans un deuxième temps, recadrer finalement le dispositif réglementaire.

Sur le CAVC, je n'oublie pas, puisque Monsieur Tony Geros a fait appel à Benjamin Constant et à un texte de 1929 — c'est vraiment un travail historique qu'il faut saluer — sur les principes budgétaires qui ne seraient pas respectées, notamment le principe de spécialité budgétaire. Alors, très souvent, les grandes théories se heurtent à la réalité du pouvoir, et je le dis parce que Monsieur Tony Geros a été lui-même ministre en charge des Finances, il a été confronté à la difficulté de gérer les finances du Pays. Et si je prends les textes concernant la création du CAVC, je constate effectivement que, dès son année de création, 1992, il a été modifié pour prendre en compte les remboursements à des entités qui n'étaient pas prévues au départ. Je pense notamment au GIE de transport routier. Si je regarde un peu plus loin dans les modifications qui ont été apportées à ce CAVC, je vois que dès l'année 1996 et pour l'année 1997, le versement de 800 millions au budget général du Pays. Si je regarde un peu plus loin, je vois pour l'année 2009 le versement de 567 millions au budget général du Pays. Si je regarde un peu plus loin, il n'y a pas si longtemps finalement, pour l'année 2013, le versement de 268 millions au budget général du Pays. Donc, en matière de spécialité budgétaire, on voit que quand on veut utiliser les comptes spéciaux à d'autres fins que celles qui ont

été prévues initialement on peut le faire, et je pense que tous les partis politiques présents dans cette assemblée l'ont fait. Et c'est pour cela que j'ai donné les époques où ces prélèvements ont été opérés.

Ce que je remarque par contre, c'est que depuis ce dernier prélèvement qui date du 14 février 2013, depuis le début de cette mandature, aucun des gouvernements en place n'a utilisé ce dispositif, cet artifice pour venir compléter le budget du Pays. Cette observation de ma part répond aussi à l'objection qui a été formulée par Alice qui parlait effectivement du CAVC comme outil qui permettait de constituer des réserves. Et effectivement, c'est le cas. Initialement le texte a prévu l'affectation d'une taxe spécifique sur les hydrocarbures pour, d'une part, permettre le paiement de ces dommages liés à ces sinistres, mais aussi afin de constituer une réserve qui viendrait progressivement s'étoffer, en réalité. J'ai donné les exemples dans lesquels quelques soient les gouvernements en place, on a observé des prélèvements non négligeables jusqu'à un demi milliard de ces soi-disant réserves.

Donc, on voit que, au-delà de la théorie et des objectifs louables qui ont présidé à la création de ce compte spécial, en réalité l'exercice même des fonctions conduit à ces possibilités de prélèvements. Et encore une fois, pour répondre à l'objection formulée par Tony, c'est vrai que sur le principe de spécialité budgétaire, je rappelle que les comptes spéciaux sont des démembrements du budget général. Ils sont mis en place à dessein lorsque le besoin s'en fait sentir effectivement, mais ils doivent autant que possible être supprimés si le gouvernement trouve des dispositions *ah doc* qui permettent d'intégrer toutes ces opérations dans le budget général. Et c'est ce que l'on fait avec le CAVC aujourd'hui, avec des dispositions comptables et financières qui permettent au gouvernement d'intervenir plus rapidement, bien évidemment avec les communes.

Alors, vous l'avez dit aussi, et je sais que cela a fait polémique, que sa réintégration de cette taxe affectée au CAVC dans le budget général augmentait les recettes fiscales du Pays et allait conduire, effectivement, au versement de 200 millions additionnels au FIP. Donc, j'ai entendu parler d'« *arrosages* » communaux. Alors, le Président l'a évoqué devant le Comité des finances locales, l'a évoqué devant le Syndicat pour la promotion des communes en indiquant son souhait de voir ces 200 millions être utilisés pour abonder un compte spécial destiné à constituer des réserves pour les communes dans le cas où des sinistres de ce type viendraient à se produire. Et cela viendrait finalement aider davantage les communes à intervenir plus rapidement, au-delà même de ces dispositions qui concernent le Pays. Comme ma collègue Lana l'a indiqué, c'est vrai qu'en cas de sinistres, les premiers qui sont appelés à la rescousse des populations ce sont les maires, ce sont les adjoints aux maires, ce sont les personnels communaux. Et le fait de pouvoir octroyer ces 200 millions supplémentaires va permettre, si l'ensemble des maires sont d'accord sur ce principe, de constituer une réserve sonnante et trébuchante pour permettre des interventions beaucoup plus rapides. Donc, voilà l'esprit dans lequel cette disposition a été proposée.

Encore une fois, cette suppression du CAVC, je pense qu'elle a du sens. Parce que je me souviens des discussions que l'on a eues durant les deux collectifs que l'on a dû adopter devant cette assemblée pour faciliter les opérations liées à ces derniers sinistres ; vous aviez tous, à l'époque, quasiment tous, indiqué la lourdeur des procédures administratives et notamment la réunion d'un collectif budgétaire avant d'arriver à ce que ces interventions du Pays se fassent effectivement. Donc, on va dans le sens de ce constat que j'avais moi-même partagé devant votre assemblée avec un dispositif qui existe dans la comptabilité nationale, bien sûr ce n'est pas de l'innovation spécifique à la Polynésie.

L'intervention de Sandra, quand elle parle de pays sous-développé, bon, je la laisse libre de ses propos mais je pense qu'il faut quand même à un moment donné tempérer ses observations. Bien sûr, si on veut considérer que tout ce qui fonctionne bien, fonctionne bien grâce à Gaston Flosse, et tout ce qui sort des clous, c'est le reste des élus et du personnel politiques, c'est tellement... stupide que... — enfin, je ne vois pas d'autre terme — que je n'ai pas d'autres commentaires à faire sur le sujet. C'est vraiment... Enfin, ce compte spécial est vraiment un compte particulier. C'est très sensible. Toutes les communes qui sont confrontées à ce type de difficultés savent que l'intervention

rapide du Pays permet de solutionner beaucoup plus rapidement les problèmes qui se posent aux populations, et c'est vraiment dans cet esprit qu'on l'a fait.

Et encore une fois, pour la question des 200 millions supplémentaires au FIP, le Président, devant le Comité des finances locales, donc avec l'ensemble des maires, devant le SPC, a bien indiqué sa volonté qu'un fonds spécifique soit créé justement pour aider toutes les communes quelles qu'elles soient à pouvoir en disposer en cas de sinistres et pour pouvoir être beaucoup plus réactifs.

C'est vraiment tout le sens de ce dispositif qui est proposé aujourd'hui devant votre assemblée par le gouvernement.

Je vous remercie.

Le président : Bien. Merci. Des personnes ont souhaité intervenir : Monsieur Geros, Madame Levy-Agamy et Madame Iriti ensuite.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui. Merci, Monsieur le président. Merci, Monsieur le vice-président pour ces explications très exhaustives.

Et à l'adresse de ma collègue sénatrice, je pense que l'exemple de Hiti'a'a n'est pas le bon exemple. Parce que si on essayait de gratter au fond, on s'apercevrait que le maire de Hiti'a'a o te rā, qui était de tendance bleue avant les calamités, s'est retrouvé d'une autre tendance après les calamités. Alors, on se pose la question : pourquoi ? Pourquoi ?... Alors, bien entendu, après, en termes d'analyse et de raisonnement, on a vite fait de dire que cette mesure qui est proposée par le gouvernement tombe fort à point puisque, en plus de la démarche qui consiste à permettre aux communes à travers leurs élus, notamment du maire, de pouvoir bénéficier de mesures rapides et efficaces lors de catastrophes naturelles ou de sinistres, on se retrouve avec un dispositif complètement occulté de la vue des représentants, sauf bien entendu de la majorité. Mais de l'opposition, on est complètement exclus de la démarche opérée par le gouvernement dans le cadre de l'exécution budgétaire. Et c'est un peu ce point-là qui nous interpelle.

Pour revenir maintenant aux considérations plus pragmatiques de la démarche, puisqu'on recherche l'efficacité et la rapidité, je vous ai exposé dans mon intervention le fait que la démarche budgétaire n'est pas celle qui obère le dispositif en termes de lenteur, c'est l'application des mesures qui sont prises par le gouvernement dans les services administratifs et dans les établissements publics. Doter par exemple une commune qui a fait face à une calamité de logement au niveau du budget demande à ce que, nous, nous prenions la démarche de provisionner le compte du CAVC et, ensuite, on se retrouve avec toutes les procédures internes à l'OPH, par exemple. On va être obligé de réunir la commission, on va être obligé de faire les attributions et, avant tout cela, l'OPH elle-même est obligée, dans le cadre de ses services internes, d'intégrer toutes les opérations financières et comptables. C'est à cette question que la réponse n'a pas été apportée lorsque nous étions en commission. Et c'est pareil, on a relevé en séance cette fois-là, devant le Président qui était présent, des mesures qui ne sont pas prises en compte dans le cadre de nos interventions. L'aide alimentaire ! La première aide alimentaire !

Par exemple, aujourd'hui, il fait beau ; demain, une commune se trouve face à une catastrophe naturelle, qu'est-ce qui se passe ? Eh bien, les personnes sont extraites de leur lieu de vie, ils sont regroupés dans un lieu commun et, là, le Pays est incapable de répondre à l'aide alimentaire. On va chercher les religions, on va chercher les paroisses, on va chercher les associations et on va chercher tous ceux qui veulent bien aider, les particuliers, pour apporter à ces personnes de quoi manger, de quoi se vêtir et de quoi permettre de passer une nuit décente. Et à ce genre de questions, aucune réponse n'a été apportée. Et ce n'est pas en modifiant la 95-205, me semble-t-il, de la manière que vous proposez que nous allons répondre à ces problèmes.

Le seul point que j'ai identifié dans les réponses qui nous ont été apportées en commission, c'est qu'on essaie, à travers le dispositif qu'on met en place, d'apporter une première aide. C'est l'aide, on va dire, immédiate. Tout le reste rentre à nouveau dans le dispositif normal de gestion de nos crédits. C'est bien comme cela que j'ai pu comprendre. Alors, vous me direz, Monsieur le vice-président, qui n'était pas présent lors de la commission, si c'est comme cela qu'il faut effectivement comprendre.

Alors, si tel est le cas, on ne résout pas nos problèmes. Cela ne résout pas le problème. Cela résoudra peut-être le problème alimentaire, le problème vestimentaire mais pas le problème du logement et encore moins les autres problèmes qui se greffent autour. Et donc, ce sont les non-réponses à ces interrogations qui ont fait que, aujourd'hui, on est désolés mais, face aux informations qu'on a, on ne peut pas cautionner le dispositif qui nous est présenté.

En plus, le gouvernement a la manie de nous montrer des bouts de solution alors qu'à chaque fois, on vous dit : mais, donnez la trame globale pour qu'on puisse savoir où on va. Alors, vous nous présentez un bout de solution, ensuite vous dites : Oui, on a pensé à ce que vous dites mais, dans un deuxième temps..., dans un troisième temps... Et j'ai l'impression que c'est la réponse que vous apprêtez à faire pour dire que : Oui, au niveau de l'OPH, on y travaille, on travaille sur des textes qui vont effectivement exclure du cadre conventionnel de traitement des dossiers, tous ceux qui seront concernés par les catastrophes naturelles et par les calamités. Alors, présentez-nous ces textes en même temps, qu'on puisse savoir où on va. Mais pas de la manière dont les choses se mettent en place en ce moment. Bon, vous avez votre majorité, vous allez passer en force ! Mais en tous les cas, c'est quand même dommage qu'on soit exclus du dispositif participatif décisionnel d'indemnisation.

Le budget est un acte politique et c'est le politique qui doit imprégner de son empreinte sa participation. Et là, vous retirez au politique ce cadre. Vous vous saisissez de cette compétence pour dire : c'est le gouvernement qui est indemnisé. On n'est pas d'accord ! On n'est pas d'accord ! Enfin, du moins, dans notre vision à nous ; on ne partage pas la vôtre.

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE DE Madame Lana Tetuanui,  
première vice-présidente de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

La présidente : Merci, Monsieur Geros.

Madame Sandra, vous avez la parole.

M<sup>me</sup> Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, Madame la présidente.

Vous disiez précédemment que je crée la polémique. Mais qu'est-ce que cela veut dire « *polémique* » ? C'est avoir un débat passionné. Pourquoi est-ce que ce débat est passionné et pourquoi je suis passionnée par ce débat ? Parce que, moi aussi, ma population à Mahina a été touchée par ces calamités. C'est pour cela que j'ai été, moi, déçue de constater que, quand on a reçu ce texte, à aucun on a parlé des aides en nature. À aucun moment, on est venu répondre à la première question de l'urgence. Cela veut dire qu'en l'état actuel des choses, Monsieur le ministre, Madame la présidente et chers collègues, demain il y aurait une calamité, c'est encore les associations de proximité, ce sera

encore les Églises qui vont devoir se mobiliser pour intervenir parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas d'outil juridique pour intervenir directement pour les aides en nature. Cela, c'est le premier point.

Quand vous dites, Madame la représentante, Madame Lana Tetuanui, Madame la sénatrice que, avant, avec le CAVC, on devait justifier qu'on était un sinistré. C'est la base ! Je veux dire que, quand on doit demander une aide, c'est qu'on a subi un préjudice. Donc, il faut absolument justifier ce préjudice. Donc, vous ne pouvez pas dire cela parce que cela voudrait dire que le gouvernement n'a plus l'intention de vérifier les choses, il donnera en fonction... et c'est là où je rejoins mon collègue quand il disait : Attention ! Attention parce que quand cela passe par l'assemblée, on a encore un contrôle possible alors qu'un budget comme cela, qui serait géré et piloté directement par le gouvernement, engagerait votre responsabilité directe.

Voilà ce que je voulais finir de dire, à savoir : est-ce que mon intervention était stupide, Monsieur le ministre ? Je ne le pense pas ! Je ne le pense pas ! Je pense que c'est une option que vous prenez, qui nous paraît dangereuse, d'intégrer ces fameuses dépenses imprévues. Cette option jusqu'à présent n'avait pas été retenue par les précédents gouvernements et pour cause ! Vous la reprenez et on vous dit que, à notre avis, c'est une erreur. L'avenir nous dira si on a eu raison ou pas ou si c'est vous qui avez raison. Mais, à notre sens, c'est une erreur. Voilà.

Donc, en général, quand on ne sait pas quoi dire, on s'énerve. Moi, je n'ai pas l'intention de m'énerver ; je vous dis qu'on est là, qu'on est élu, qu'on est là pour défendre notre population, vous aussi vous êtes là pour défendre cette population, on le sait, mais quand on a été impactés directement, je pense aussi qu'on peut être passionnés par ce débat parce qu'on a la réalité. Je pense qu'il y a plusieurs élus parmi nous qui ont dû eux-mêmes aller acheter les cartons de *nourriture*, aller acheter des couvertures, aller acheter des bâches pour intervenir directement parce que le gouvernement n'a pas pu le faire à ce moment-là. Et quand vous nous aviez promis ces aides avec un texte cadre, on s'était dit : enfin ! on va pouvoir régler ce problème et on va le régler à l'unanimité. Aujourd'hui, au lieu de régler cela, non, on supprime une caisse en disant que c'est de la faute de cette caisse-là, c'est de la faute du CAVC si le gouvernement a été incapable d'intervenir. Et c'est là où on vous dit... Moi, j'aurais été prof, avec un sujet comme celui-là, vous étiez hors sujet.

*Merci.*

TH

La présidente : Merci, Madame Sandra Levy-Agami.

Je ne vais pas commenter parce que je suis ici au perchoir ; peut-être que dans l'après-midi je vais récidiver.

Madame Teura Iriti, vous avez la parole.

M<sup>me</sup> Teura Iriti : *Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre, à tous, bonjour.*

*Monsieur le ministre, la connaissance est en vous. Pour ce qui nous concerne, on nous prend vraiment pour des idiots. Mais heureusement que, quand c'est comme cela, il y a toujours un rayon de soleil qui illumine.*

*Par rapport donc à ce compte d'aide en cas de calamités, depuis toujours, nous n'avons pas eu de souci. Je me rappelle toujours du cyclone Oli. En général, le gouvernement et le maire étaient toujours en accord. Mieux, notre président actuel de l'assemblée, comme je le disais, ce sont les Églises, les associations, la Croix Rouge, entre autres, qui réagissent. Nous ne devons pas les oublier. Ce qui me fait dire que c'est un faux problème. Et en fait, le souci, ce sont les dirigeants. Est-ce qu'ils savent comment réagir ? Est-ce qu'ils peuvent réagir rapidement face à une telle situation ? Et au fait, nous avons déjà été confrontés à de telles situations.*

*Deuxièmement, concernant ce compte, ce que nous faisons c'est que, quand quelque chose se passait, on ramenait cela devant nous. Aujourd'hui, c'est à vous que l'on confie cela. Et vous nous dites, Monsieur le ministre, que cet argent ira abonder un compte spécial destiné aux communes. Quelle est la différence ?!... Vous devrez toujours revenir ici. Voilà pourquoi je dis que vous nous prenez pour des ignorants. Je ne sais pas par quel tour de magie. Mais ce qui est important, toutes les calamités qu'il y a eu les temps derniers, les années passées, il y a une réelle solidarité, encore faut-il qu'il y ait un bon chef d'orchestre.*

*Au jour d'aujourd'hui, vous êtes sur le point de supprimer ce compte spécial pour pouvoir organiser cela vous-mêmes. Avec ce qui s'est passé l'année passée, nous nous disons que vous n'êtes pas aussi compétents qu'on veut nous le faire croire et vous vous accaparez le dispositif. Alors là, c'est pire !... Nous ne pourrions plus vous dire un seul mot, cela ne fera qu'empirer la situation.*

*Donc, pour nous qui sommes là aujourd'hui, surtout vous, Madame la sénatrice, parce que vous savez ce qui s'est passé, nous ne devons pas accepter que ce compte, celui-là même que nous avons créé, soit supprimé. Et s'il reste des crédits, comme l'a souligné Monsieur le ministre, on pourra puiser une partie, mais il ne faudra pas que ce soit uniquement pour quelques-uns.*

*Voilà. Merci.*

La présidente : Une dernière intervention, Monsieur...

M<sup>me</sup> Teura Iriti : *Juste une remarque que j'ai...*

*En analysant les crédits qui ont été attribués au fonds social, FASS, vous le savez, Monsieur le ministre — je sais que vous êtes au courant de cela —, aujourd'hui on nous dit qu'il y a un reliquat de l'année dernière. Et cela m'a véritablement étonnée parce que nombreuses sont les familles qui sont dans une situation difficile et qui viennent se lamenter auprès de nous pour avoir un peu de nourriture. On nous dit qu'il reste près de 200 millions reliquat dans les caisses ! Et cela m'a vraiment surprise. Voilà pourquoi je dis qu'il faut qu'il y ait un bon chef d'orchestre.*

*Voilà. Merci.*

La présidente : Merci, Madame Iriti.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci, Madame la ministre. J'ai une question à poser aux collègues représentants.*

*Si, demain, le gouvernement vient nous demander d'abonder la ligne des « dépenses imprévues » de l'ordre de 10 milliards, vous allez accepter ?... Parce que cela reviendrait à légitimer ce montant, et le gouvernement n'aura plus qu'à utiliser les crédits. Vous allez accepter cela ?... C'est tout simplement la question que je pose.*

La présidente : Merci, Monsieur Geros.

Monsieur Temeharo, ensuite je rendrai la parole au vice-président et nous passerons au vote de la loi du pays.

M. René Temeharo : Merci, Madame la présidente. *Bonjour à tous.*

*Par rapport à la question posée par notre collègue Geros, si le gouvernement nous demande de réserver 10 milliards pour nous parer contre les risques de calamités naturelles, je ne vois*

*personne parmi la représentation qui oserait s'y opposer surtout si c'est pour venir en aide à la population.*

*Pour ce qui est de la prévision des dépenses du pays, nous pouvons applaudir puisque, aujourd'hui, notre pays s'en sort assez bien, d'après les techniciens qui préparent le budget d'un pays. Comme nous le savons, aujourd'hui, le gouvernement a souhaité mettre en place une nouvelle orientation pour notre pays concernant notamment ces problèmes.*

*C'est vrai, certains disent que ce sont peut-être les administrations qui ne facilitent pas les procédures. Pour ce qui nous concerne, nous disons que c'est peut-être le cas, mais il faut savoir que nous sommes tenus par les dispositions de faire attention aux dépenses, et c'est également le cas pour les chefs de nos établissements. Il ne faut pas croire non plus que nous pouvons enfreindre la loi parce que la population connaît des difficultés.*

*Au jour d'aujourd'hui, il y a un nouvel outil, et nous pouvons applaudir le gouvernement pour cela. Il est vrai que nous ne pouvons pas toujours être en accord. C'est une nouvelle vision qui émane de la majorité. Vous, vous faites partie de l'opposition. En plus, il y a des échéances électorales qui arrivent. Donc, il est tout à fait normal que l'on essaiera toujours de contrer les bonnes actions du gouvernement.*

*Mais, pour cet outil que nous avons toujours considéré... J'ai entendu parler d'Oli. Eh bien, nous avons oublié pendant combien d'années il a toujours été difficile pour nous de venir en aide aux populations des Australes... Pendant 4 ans, il y a toujours eu des problèmes juridiques pour venir facilement en aide à ces populations. Aujourd'hui, je pense que le temps nous dira si ce nouvel outil, qui est confié aux maires puisque ce sont les premiers à être dans les quartiers en cas de problème... on peut dire qu'à travers eux il y a nous, et s'il y a nous, il y a également la population que nous aidons au travers de ce projet.*

*Aussi, Madame la présidente, de mon point de vue, ce projet, mis à part le fait de savoir qui est en train de l'appuyer, nous pouvons applaudir... Je pense que le jour viendra où les autres seront aux affaires du pays ; à ce moment-là il sera facile pour eux de réagir grâce à notre projet.*

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur Temeharo.

Monsieur le vice-président, vous avez la parole.

M. Nuihau Laurey : Je vais être très rapide. Madame la présidente.

Effectivement, il s'agit d'une première réponse budgétaire. C'est vrai qu'elle se limite à ce cadre budgétaire dans un contexte que j'avais déjà précisé : faire en sorte qu'il n'y ait pas besoin de mobiliser un collectif budgétaire pour commencer à passer les premières opérations.

Tony disait ce ne sont effectivement que ces premières opérations immédiates, mais c'est déjà pas mal. C'est vrai qu'on a demandé à l'ensemble des services concernés, qu'il s'agisse des infrastructures publiques du logement, des aides alimentaires, des services sociaux, de proposer aussi des textes pour finaliser l'ensemble de l'intervention publique en cas de sinistre. Donc, on attend ces textes. C'est vrai que les choses se font en deux temps. On aurait pu effectivement attendre que tous ces textes viennent pour faire une présentation unique. Il y a des avantages et des inconvénients. Moi, je l'ai vécu avec le FRPH. J'ai annoncé pendant deux ans qu'on allait supprimer le FRPH pour le remplacer par des dispositions sectorielles. J'ai proposé que toutes les aides qui sont prises en compte par le FRPH soient remplacées. Finalement, les choses ne sont pas venues. Donc, j'ai proposé de supprimer la partie électricité du FRPH, donc qui a été acté au 1<sup>er</sup> mars de cette année, et j'attends que

des propositions viennent pour la pêche, les boulangers, les armateurs et ainsi de suite. C'est vrai qu'il y a deux possibilités, on a choisi celle-là. Au moins les choses avancent !

Concernant l'intervention de Sandra, tu parlais de débat passionné. Alors c'est vrai, il faut juste que la passion soit, je pense, tempérée par la rationalité et l'honnêteté des arguments, c'est tout.

Concernant Teura, si je retiens ton intervention, tu penses qu'il y a une vraie rupture de philosophie politique entre ce que tu dis et ce qu'un certain nombre de personnes ici pensent. Nous, on pense qu'il faut mettre en place des dispositions réglementaires les plus claires, efficaces et transparentes pour que les choses fonctionnent bien. Toi, tu penses qu'il faut avoir un bon chef d'orchestre. Je pense que si on avait mis en place déjà ces dispositions plus claires, plus efficaces et plus transparentes, probablement que le chef d'orchestre auquel tu penses ne serait pas aujourd'hui dans la situation dans laquelle il est.

La présidente : Merci, Monsieur le vice-président.

La discussion étant terminée, nous passons au vote de la loi... (*Réactions dans la salle.*) Je n'ai pas entendu de mise en cause, moi. Madame Iriti, comme je suis de bonne humeur, vous avez deux minutes, mais deux minutes et après nous passons au vote de la loi de pays.

M<sup>me</sup> Teura Iriti : C'est beaucoup deux minutes. Merci beaucoup, Madame la présidente.

Monsieur le vice-président, j'ai parlé d'un bon chef d'orchestre et vous avez continué et insinué que — bon, nous avons tous compris — notre président du TAHOERA'A qui était aussi votre président du TAHOERA'A, grâce à qui vous êtes là.

Mais quand je parle de bon chef d'orchestre, Monsieur le ministre, je n'ai pas d'*a priori*. Qu'il y ait quelqu'un qui sache comment orchestrer. Quand il y a des calamités, il faut qu'il y ait une bonne solidarité..., une bonne solidarité entre le gouvernement, le maire de la commune et les associations et les confessions religieuses. Alors, n'allez pas extrapoler ce que j'ai dit !

Il y a eu plusieurs exemples les années passées. Tout s'est bien passé et, aujourd'hui, vous venez nous dire : Oh, ça se passe mal avec le CAVC, il faut supprimer le CAVC parce qu'on a une meilleure solution. J'ai donné donc un exemple pour dire, et pourtant lorsqu'on remet entre vos mains des fonds, l'année suivante on nous dit il y a des reliquats... de plus de 200 millions. Là, je m'interroge. Avez-vous bien utilisé ces fonds qui vous ont été confiés à bon escient ? Ou alors... *Vous devez sûrement avoir une autre vision... Pendant que vous êtes en déplacement, vous laissez les autres travailler. Et à votre retour, vous balancez tout. Dire est une chose, passer à l'action en est une autre.*

*Voilà. Merci, Madame la présidente.* C'est plus de deux minutes, excusez-moi !

La présidente : Merci, Madame Iriti.

Alors, pour ramener un peu la sérénité dans nos débats, je voulais juste dire que nous sommes à l'assemblée de Polynésie, nous sommes des élus, nous avons un président, nous avons les membres du gouvernement qui ont un président. Pour trouver un chef d'orchestre, il faut aller dans un bal, dans une soirée.

Nous allons passer au vote de la loi du pays et nous passons au scrutin public, comme le prévoit l'article 142, dernier alinéa de la loi statutaire.

Je demande à Madame le secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	Absent, a donné procuration à M. René Temeharo, pour
M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Alice Tinorua-Rijkaart, contre
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	pour
M <sup>me</sup>	Bouteau	Nicole	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Armelle Merceron, pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Éliane Tevahitua, contre
M.	Drollet	Jacqui	contre
M.	Faatau	Félix	pour Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Lana Tetuanui, pour
M.	Flohr	Henri	pour
M <sup>me</sup>	Flores-Tahiata	Chantal	contre
M.	Fong Loi	Charles	pour
M <sup>me</sup>	Frébault	Joëlle	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Sylvana Puhetini, pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Chantal Minarii	contre
M.	Geros	Antony	contre
M.	Graffe	Jacquie	Absent
M.	Iriti	Teura	contre
M.	Jordan	Rudolph	Absent, a donné procuration à M. Michel Buillard, pour
M.	Leboucher	Michel	contre
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maamaatuaiahunu	Victor	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Chantal Flores-Tahiata, contre
M <sup>me</sup>	Manutahi-Levy-Agami	Sandra	contre
M <sup>me</sup>	Maraea	Emma	Absente, a donné procuration à M. Ronald Tumahai, pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Yolande Viriamu, contre
M <sup>me</sup>	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Sandra Manutahi-Levy Agami, contre
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	contre
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Raioha	Jacques	Absent, a donné procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M <sup>me</sup>	Richeton	Monique	contre
M.	Riveta	Frédéric	pour
M <sup>me</sup>	Sachet	Isabelle	pour
M <sup>me</sup>	Sage	Maina	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Virginie Bruant, pour
M <sup>me</sup>	Salmon-Amaru	Lois	contre
M.	Schyle	Philip	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Dylma Aro, pour
M.	Taae	Putai'i	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Béatrice Lucas, pour

M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	Absente, a donné procuration à M. Antonio Perez, pour
M <sup>me</sup>	Tata	Jeanine	pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Absent, a donné procuration à M. Antony Geros, contre
M.	Temaui	Jean	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Monique Richeton, contre
M.	Temeharo	René	pour
M.	Teriitahi	Moehau	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Jeanine Tata, pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	pour
M <sup>me</sup>	Teura	Justine	contre
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	contre
M <sup>me</sup>	Tinorua-Rijkaart	Alice	contre
M.	Tong Sang	Gaston	Absent, a donné procuration à M. Frédéric Riveta, pour
M.	Toromona	John	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Isabelle Sachet, pour
M.	Tuheiava	Richard	contre
M.	Tuihani	Marcel	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Teura Iriti, contre
M.	Tumahai	Ronald	pour
M <sup>me</sup>	Turquem	Sandrine	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Élise Vanaa, contre
M <sup>me</sup>	Vaiho	Gilda	contre
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	contre
M <sup>me</sup>	Viriamu	Yolande	contre

La présidente : Voilà, l'ensemble de la loi du pays est adoptée par 30 voix pour et 26 voix contre.

ADOPTÉ, au scrutin public, par 30 voix pour et 26 contre.

La présidente : Donc, la loi du pays est adoptée.

oOo

#### APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ÉDUCATION ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'ÉTAT

Rapport n<sup>o</sup>143-2016, en date du 23 septembre 2016, présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, par Mesdames les représentantes Isabelle Sachet et Béatrice Lucas.

— Cf. annexe —

#### **Procédure d'examen simplifiée**

La présidente : Nous passons au deuxième rapport, le n<sup>o</sup> 143-2016 « *relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État* ».

Je demande au rapporteur, Madame Isabelle Sachet, de bien vouloir présenter le rapport.

M<sup>me</sup> Isabelle Sachet, rapporteure : Merci, Madame la présidente. Monsieur le vice-président, Madame la ministre, chers collègues, et je crois savoir que Monsieur le vice-recteur et son secrétaire général sont là, bienvenue !

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Madame le rapporteur.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : pour le RMA 33 minutes, pour le TAHOERA'A HUIRAATIRA 17 et pour le groupe UPLD 10 minutes.

J'appelle l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA à prendre la parole. Monsieur Leboucher, vous avez la parole.

MB

M. Michel Leboucher : Merci, Madame la présidente.

Madame la ministre, chers collègues représentants, cher public, Mesdames et Messieurs de la presse, *bonjour*.

Nous sommes invités ce matin à approuver la délibération adoptant la convention entre l'État et la Polynésie française sur l'éducation.

En effet, la convention actuellement en vigueur arrive à échéance le 4 avril 2017. Le transfert des compétences dans l'éducation, dès 1988, a été renforcé par la loi organique du 27 février 2004. Cette nouvelle convention va nous lier et nous engager pendant 10 ans. Autant dire que l'heure est grave !

Pour rappel : « *La Polynésie française est compétente en matière d'enseignement pour le premier et le second degré ainsi que pour l'enseignement supérieur non universitaire* », dit la convention 2007. Dès la lecture des premières lignes du préambule de la convention à approuver aujourd'hui et qui, je le rappelle, a reçu un avis défavorable de quatre élus contre cinq lors de la commission de l'éducation de vendredi 23 septembre 2016, on s'aperçoit que le principe fondamental statutaire édicté, que je viens de citer, par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 est bafoué.

En effet, et je cite un des points de la convention que vous nous proposez : « *Par la présente Convention, dans le domaine de la compétence transférée de l'éducation, la Polynésie française et l'État (ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - MENESR) déterminent leurs modalités de collaboration au fonctionnement du système éducatif de la Polynésie française et à son développement* ». C'est bien de collaborer, Madame la ministre, et nous ne sommes pas contre, mais l'écrire noir sur blanc dans le texte, c'est un peu nous prendre pour des demeurés ! On a les pieds et poings liés !

Je me répète encore et j'insiste, un des principes fondamentaux dans la convention de 2007, toujours en vigueur à l'heure où je vous parle : « *La Polynésie française est compétente en matière d'enseignement pour le premier et le second degré ainsi que pour l'enseignement supérieur non universitaire* » !

Et je poursuis. Et d'autre part, un deuxième point attire mon attention, et je vais encore faire quelques citations : « *À ce titre, la Polynésie française — c'est toujours dans le préambule —, qui a inscrit ses orientations et objectifs dans la Charte de l'éducation adoptée le 29 août 2011 se donne comme ambition de mettre en place une "école pour tous, une école performante, une école ouverte"* ». Il est bien ici fait référence à la Charte 2011 — n'est-ce pas ? — alors qu'elle a été abrogée par la

délibération du 7 juillet 2016 portant approbation de la Charte de l'éducation actualisée. Celle-ci, la Charte de 2016, n'est aucunement citée dans le texte ! Y a-t-il une erreur de frappe ? Il est écrit par contre, et c'est un extrait de la charte de 2016 : « *La charte de l'éducation se décline de façon opérationnelle dans une démarche de performance, c'est-à-dire en objectifs prioritaires, précisés par des actions qui définissent leur mise en œuvre. Ces objectifs sont assortis d'indicateurs qui en mesurent la performance au regard de valeurs cibles fixées. Ils sont mobilisés pour l'évaluation du système éducatif de la Polynésie française* ».

Je rêve moi aussi, chers collègues, comme tous les parents et grands-parents de notre pays, d'une école pour tous, d'une école performante et ouverte. Mais je pense qu'on a pris le mauvais chemin, et la porte que vous voulez nous imposer, Madame la ministre, n'est pas la bonne. Je rappelle que la procédure s'est faite en catimini, dans la précipitation, sans concertation aucune avec les représentants des parents d'élèves, avec les représentants de l'assemblée, ni avec les partenaires sociaux ! C'est ce que j'entends en tous les cas. Un texte qui nous engage sur une décennie aurait mérité un minimum de transparence et de démocratie, et ce n'est pas faute de l'avoir réclamée. Surtout que vous annonciez vous-même que vous travaillez sur ce texte depuis quasiment une année.

Venons-en au texte proprement dit :

Dans l'« Article 1<sup>er</sup> : De la compétence générale de la Polynésie française », « (...) la Polynésie française choisit de mettre en œuvre les programmes arrêtés par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle peut cependant, conformément à sa compétence générale, apporter à ces derniers les adaptations qui lui semblent nécessaires. » C'est ce qui est écrit dans la nouvelle convention. Voici ce que je lis dans l'ancienne convention 2007. Excusez-moi, mais ces comparaisons sont importantes et essentielles, et je ne vais citer que le second degré, parce que les programmes du premier degré sont de compétence du Pays. Dans le second degré, « *pour garantir la valeur nationale des diplômes, la Polynésie française décide d'appliquer les programmes nationaux, sous réserve d'aménagements qui seront soumis à l'accord de l'État* ». Ce qui est normal ! En effet, entre les mots « *choisir de mettre en œuvre (...) peut cependant (...) apporter à ces derniers les adaptations qui lui semblent nécessaires.* » et « *(...) décide d'appliquer des textes (...) sous réserve (...)* », il y a une nuance qui m'a semblé importante. Il y a surtout un grand écart ! Pourquoi ne pas avoir gardé les mêmes mots, la même formulation, si ça voudrait dire la même chose et si ça a la même signification ? C'est évident.

Je m'explique en donnant un exemple. Le prochain ministre de l'Éducation nationale décide de changer les programmes pour 2017, ce qui semble fort probable d'après les sondages que l'on entend tous les jours. Ces programmes seront applicables de fait dès la rentrée 2017 ! Il faudra bien entendu apporter des aménagements comme prévoit le texte. Alors que dans la précédente convention, celle de 2007, un temps d'adaptation nécessaire était prévu. C'est ce qui se passe d'ailleurs aussi en Nouvelle-Calédonie quand il s'agit d'appliquer des textes nationaux qu'on doit faire, dans le cadre notamment de la préparation des examens, chers collègues. Mais laissez-nous le temps de les adapter. Aujourd'hui, dans le texte, nous n'avons plus le choix, la Polynésie met en œuvre les programmes nationaux, avec des adaptations nécessaires qui me sembleraient d'ailleurs un peu marginales.

Je pense fortement à nos programmes adaptés à la Polynésie, les programmes d'histoire/géo du primaire et du secondaire, qui ont été mis en œuvre par un illustre ministre de l'Éducation de Polynésie, qui a défendu notamment l'instauration de ces programmes adaptés ! Mais on peut aussi évoquer aussi l'enseignement des langues, les dispositifs « École POM » et l'instauration des écoles plurilingues en Polynésie. Quid de ces dispositifs particuliers si cette nouvelle convention venait à être adoptée.

Je vais poursuivre encore ma présentation, Madame la présidente, et citer quelques éléments. Bien entendu, on n'aura pas le temps de voir toute la convention. Mais il y a une chose qui m'a interpellée concernant l'organisation des examens, et c'était une question qui avait été évoquée en commission de l'éducation vendredi 23 septembre.

Et je m'étonnais de voir que les services en charge de l'organisation matérielle des examens hébergés actuellement à la DGEE, avec un protocole d'accord qui existe entre le Pays et l'État, se trouvent, dans la future convention, transféré dans les nouveaux locaux du vice-rectorat — pas de souci ! — avec des personnels donc sous l'autorité de la Polynésie française, certains fonctionnaires d'État mis à disposition, d'autres fonctionnaires territoriaux. Je m'étonnais donc que ces services ne soient pas complètement transférés dans les services du vice-rectorat — c'est ce qui est prévu — mais sous la compétence de l'État ! Ça me semble assez kafkaïen ! Je sais aussi que les personnels concernés doivent bien évidemment souffrir de cette mesure de déménagement,... et on va faire collaborer des personnes qui ont des situations sociales différentes entre les fonctionnaires d'État des services du vice-rectorat. Enfin ! ce sont des questions que je pose. On aurait pu simplifier, à mon sens, et ne pas le prévoir dans une convention qui va nous engager sur dix ans, c'est-à-dire on laisse les services à la DGEE, pourquoi pas ? Je m'interroge.

La situation suivante concerne les lettres de mission des inspecteurs de l'éducation nationale. Et je ne vais pas trop m'étendre mais il me semble qu'une lettre de mission signée conjointement par le ministre qui accueille des personnels comme des inspecteurs IEN mis à disposition, c'est le ministre qui doit signer seul la lettre de mission. C'est statutaire, c'est mon avis. Et je pense que le fait de mettre une double signature est effectivement entaché d'illégalité.

Je poursuis encore. Vous avez annoncé en séance plénière le 22 mars dernier que les conventions qui concernent notamment les indemnités pour missions particulières, la prise en charge des indemnités pour les professeurs d'EPS amenés à avoir des activités dans le cadre du sport scolaire, allaient être intégrées dans la nouvelle convention de 2017.

Lors de la dernière commission du 23 septembre, vous avez annoncé : « *Nous avons fait mieux, puisque la prise en compte de leurs situations allait être intégrée dans la loi statutaire en cours de toilettage* ». C'est vrai qu'on ne voit pas apparaître dans la convention la prise en compte de ces situations particulières. Il y a les nouvelles bonifications indiciaires, il y a les indemnités pour missions particulières, mais il y a aussi tout un tas d'autres indemnités qui, effectivement, aujourd'hui, doivent être mieux prises en compte. Cela veut donc dire que la loi statutaire est en cours de modification, y compris dans le domaine de l'éducation.

Alors, pourquoi faire passer en force cette convention et ne pas attendre que la loi statutaire soit promulguée, au national bien entendu, et pourquoi se précipiter pour signer cette convention aujourd'hui, qui me semblerait du coup totalement illégal, puisque fondée des articles de loi qui ne sont pas encore approuvés ?

Il y a, encore une fois, des écarts entre votre discours et vos engagements et les actes que je vois aujourd'hui.

Madame la ministre, il faut nous donner le temps. Et je m'adresse un peu à tout le monde. Je sais que le vice-recteur est également présent dans les tribunes. Retirez ce texte dans l'intérêt de tous les Polynésiens, laissez-nous le temps de discuter avec vous pour que, plus tard, ce texte puisse être appliqué dans de bonnes conditions. Nous savons que la convention doit être revue mais nous avons le temps puisque avril 2017 c'est encore dans quelques mois.

Dans le Titre II, et c'est le point le plus important de la convention, « *De la participation de l'État aux charges supportées par la Polynésie française au titre de ses compétences en matière d'éducation* »...

Enfin, concernant le point le plus important, en tous les cas à mon sens, cette convention ne parle d'aucun chiffre. On ne sait pas demain à quelle hauteur l'État va participer pour faire fonctionner notre système éducatif. Cette convention est une coquille vide ! Alors que la précédente convention, je vous le rappelle, celle de 2007, prévoyait des montants précis notamment en matière d'investissement,

de fonctionnement, de formation continue,... Je ne vais pas vous décrire tout le texte. Si vous allez lire la convention 2007, vous le découvrirez. Cette dotation pouvait être reconduite en 2008, sous réserve d'une dotation globale de compensation, appelée encore DGC.

Ici, la DGC est totalement « absente », c'est d'ailleurs le texte qui le prévoit : « *en l'absence de DGC (...)* ». Dans la précédente convention, il était écrit : « *Dans l'attente de la mise en place de la DGC* ». Encore une nuance !... Devons-nous comprendre, Madame la ministre, que vous avez complètement abandonné le principe de la DGC ? que seules les négociations annuelles dans le cadre du dialogue de gestion permettraient à l'avenir de définir les moyens attribués par l'État ?

C'est on ne peut plus stupéfiant et contraire aux préconisations de la Cour des comptes dans son rapport public de février 2016. Je vais citer quelques extraits de la Cour des comptes.

- Page 297 « - *Les lois organiques de 2004 pour la Polynésie française [...] prévoient un dispositif de compensation de charges, avec la création d'une dotation globale et une commission consultative pour évaluer le coût des compétences transférées. En Polynésie française, la participation de l'État pour l'enseignement scolaire devait, à partir de 2009, prendre la forme d'une dotation globale de compensation. Cette disposition n'a pas été appliquée. Le régime des financements apportés par l'État est fixé par la convention du 4 avril 2007, dont les dispositions financières sont modifiées, chaque année, par un avenant fixant la nature et le montant des dépenses supportées par l'État. Ce dispositif n'est pas conforme — je cite la Cour des comptes — aux textes ni à la logique de transfert des compétences. [...]*. » Il faut effectivement que le Pays ait une vision suffisamment longue, des moyens qui sont mis à sa disposition. Et c'était le but en tous les cas qui était fixé par cette dotation globale de compensation.

- Page 306 « - *La création d'une dotation globale de compensation, comme les principes constitutionnels le prévoient, présenterait divers avantages. [...] La convention de 2007 avec la Polynésie française expirant en 2017, cette échéance offrirait l'occasion d'appliquer la loi de 2004. C'est pourquoi la Cour des comptes formule les recommandations suivantes : - [...] Mettre en place, à partir de 2017, une DGC (Dotation globale de compensation), hors crédits de rémunération des personnels mis à disposition* » en tenant compte bien entendu de la situation des effectifs scolaires...

La présidente : Excusez-moi, Monsieur Leboucher ! Je tenais juste à vous rappeler que vous avez pratiquement utilisé votre temps de parole. Je vous demanderai de conclure. Merci.

M. Michel Leboucher : Je vais terminer. J'ai encore des points importants. C'est pour que tout le monde comprenne aussi le sens de mon propos, Madame la présidente. Mais je fais mon possible.

C'est-à-dire hors masse salariale !

Donc, arrêtons de brandir le spectre du transfert de la masse salariale à la Polynésie, personne n'en veut ici ! Mais la dotation globale de compensation, je le redis, elle est considérée comme hors masse salariale.

Je conclus, Madame la présidente. Et tout à l'heure, j'interviendrai éventuellement pour répondre.

Nous aurions pu faire l'économie de tout ce déballage si vous aviez accepté la discussion, la transparence et la démocratie tel qu'on vous le demandait en commission de l'éducation.

Le groupe TAHOERA'A aurait pu faire des suggestions sur tous ces sujets et d'autres encore comme les chargés de mission d'inspection, les congés administratifs qui ne figurent plus dans le texte, les conventions qui ont été supprimées dans cette nouvelle convention. Je pense notamment au

transport scolaire. Donc, il y a des discussions intéressantes à faire ensemble parce qu'on engage notre Polynésie dans l'éducation pour les dix ans qui viennent.

Je suis parent d'enseignant, grand parent d'élève, représentant à l'assemblée, très proche et donc à l'écoute de la population. Je connais les problèmes que rencontrent quotidiennement les familles en matière d'emploi pour leurs enfants diplômés ou non ! Seule une politique éducative vraiment adaptée à nos situations géographiques (Je pense à nos archipels éloignés) et au développement de notre pays... Je pense notamment à des filières à mettre en place qui peuvent... Je pense aux cosmétologies, à la pharmacologie, etc. Seule une adaptation réelle peut permettre d'atteindre les finalités que vous décriviez en préambule : « *une école pour tous, une école performante, une école ouverte* ». Ce n'est pas en faisant du copier-coller, en calquant les textes nationaux qu'on y arrivera. D'autres s'y sont employés avant nous.

Pourquoi autant de précipitation ? Nous vous demandons une dernière fois, Madame la ministre, et instamment, de retirer ce texte aujourd'hui, d'autant qu'il n'y a pas urgence en la matière ! Attendons l'adoption et la promulgation de la nouvelle loi statutaire !...

Madame la ministre, Madame la présidente, je termine. (La présidente : « Vous avez fini ?... ») Si vous maintenez votre texte, il est évident que nous voterons...

La présidente : Monsieur Leboucher, je vous ai laissé... (M. Michel Leboucher : « Une dernière phrase ! ») conclure parce que j'ai l'impression d'écouter... Vous répétez les propos parce que vous êtes en train de redire la même chose. Alors, je vais vous donner mais ne serait-ce 30 secondes, vous allez conclure puisque vous aurez l'occasion de revenir dans la discussion générale.

Merci.

M. Michel Leboucher : Merci. Merci pour les 30 secondes !

Si vous maintenez votre texte, nous voterons contre, vous l'avez bien compris. Mais nous nous réservons le droit également de porter l'affaire devant les tribunaux.

Merci de m'avoir entendu.

La présidente : Merci, Monsieur Leboucher.

J'invite l'intervenant du groupe UPLD à prendre la parole. Madame Galenon, vous avez la parole.

oOo

Monsieur le représentant Philip Schyle arrive en cours de séance.

oOo

M<sup>me</sup> Minarii Chantal Galenon : *Merci, Madame la présidente. Je vous demande de ne pas vous énerver (NDT, Madame la présidente) parce que c'est l'heure du déjeuner. (Rires.)*

Chers collègues, Madame la ministre, *bonjour*. Mesdames et Messieurs, Mesdames du public, des internautes, et bien sûr tous ceux qui nous écoutent, ceux de la presse, *merci* d'être là aujourd'hui.

Vous, chers collègues, élus du peuple — parce qu'il faut peut-être qu'on se dise qu'on est un peu élus du peuple quelque part —, il est des textes fondamentaux qui nécessitent une consultation des

institutions spécialisées en la matière, et c'est le cas de ce projet de délibération portant approbation de la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État.

Cette convention, chers collègues, est fondamentale pour notre pays car elle organise la mise en œuvre concrète de la répartition des compétences statutaires et constitutionnelles en matière d'éducation dans notre pays pour... dix longues années ! Ce n'est pas un mois, c'est dix longues années.

Or, la manière dont a été rédigé ce projet de convention est tout simplement inadmissible ! Madame la ministre, vous auriez peut-être dû consulter votre collègue Tearii Alpha qui avait rédigé et négocié âprement la convention de 2007.

La convention qui nous est présentée aujourd'hui a été tout simplement rédigée par le vice-rectorat ; puis, notre ministre de l'Éducation, après une première lecture, a dû demander à Paris les modifications souhaitées et attendre patiemment l'arbitrage de Paris. C'est ça l'autonomie, *chers collègues* ? Plutôt une colonie bien organisée, hein !... Modifications qui lui ont été visiblement refusées. Nous préférons croire que vos vœux ont été refusés qu'autre chose, lorsque l'on voit les tentacules étatiques du vice-rectorat s'immiscer dans de nombreuses compétences du Pays sous couvert de soi-disant partenariat ? C'est pas politiquement incorrect.

Mais enfin, nous ne savons rien du projet initial ni des modifications demandées, car le projet de convention a été jalousement gardé secret avant de soudainement nous être imposé dans l'urgence ! Le Haut comité de l'éducation n'a eu droit qu'à un Power Point sur le projet le 22 juin. Power Point laconique et incomplet nous informant vaguement sur cette convention. Puis, alléluia ! Le projet a enfin été transmis en son entier à notre assemblée par lettre du 14 septembre. Enfin, nous allions pouvoir travailler sur cette convention.

Mais quelle n'a été ma surprise lorsque, dès le 23 septembre, sans aucune réunion de travail au préalable, le vote de cette délibération nous a été imposé en commission de l'éducation en présence de Madame la ministre. Vote imposé dans la plus grande précipitation : une urgence sans fondement, puisque l'ancienne convention est encore valable plusieurs mois, ayant été signée en avril 2007 !

Pourquoi cette précipitation ? Le résultat est un travail bâclé dans la plus grande opacité. Un travail comparatif avec l'ancienne convention ne nous a jamais été fourni, ni à l'assemblée ni au comité de l'éducation dont je fais également partie. Pourtant c'est le b.a.-ba minimum requis lorsqu'on travaille correctement des textes législatifs.

En commission, la présidente de la commission de l'éducation n'a même pas accepté de reporter le vote de la commission afin d'attendre la réunion du Haut comité de l'éducation prévue le 27 septembre. Les représentants de certains syndicats siégeant au Haut comité s'y connaissent certainement bien trop, étant donc gênants et indésirés. En effet, certains ne se laissent pas impressionnés par les propos du vice-rectorat ou du ministère. Et c'est tant mieux pour nous ! Bravo ! On nous a même dit, à nous, représentants, qu'on ne pouvait plus modifier cette convention à l'étude, ni en commission ni en séance plénière. Mais où allons-nous, chers collègues ? ! Ce n'est pas un décret national, c'est un texte pour notre *pays*. Vous pouvez me dire quel est notre rôle d'élu du peuple ?...

Quel manque de respect pour notre institution et les élus du peuple que nous sommes, réduits à une chambre d'enregistrement. Nous sommes donc en train de faire semblant de voter... Eh bien, chers collègues, ce n'est pas notre cas.

Pourtant nos amendements auraient permis au Président du gouvernement de Polynésie française — puisque c'est lui après tout qui signera cette convention — de corriger les inégalités comme les illégalités contenues dans cette convention.

J'ai demandé aussi plus de temps d'étude, d'analyse et de concertation avec tous les collègues de la commission. Eh bien, je n'ai pas été écoutée... Et pourtant c'était dans une volonté de trouver le meilleur consensus pour pouvoir voter et parler d'une seule voix, car il s'agit tout de même du devenir de nos enfants.

En plus, pour comble, j'ai entendu plusieurs fois Monsieur le vice-recteur répéter que cette nouvelle convention ciblait la réussite des élèves. Certes ! Quel manque de respect pour nous ! Ça veut dire que, pendant des années, on ne ciblait pas la réussite de nos élèves ?!... Eh bien, c'est ce que l'on recherche depuis des décennies et ce n'est pas une nouvelle idée. À croire que nous, *Polynésiens*, n'étions pas conscients que notre éducation devait cibler la réussite de nos enfants en tant que citoyens *polynésiens*. À qui la faute s'il y a autant d'échec scolaire ?...

Il aurait fallu plus de discussions, plus de concertation, établir un rapport local de l'application de cette convention plutôt que de se contenter de rapports nationaux rédigés par des inspecteurs venus séjourner deux semaines chez nous et n'ayant visiblement pas compris que nous ne sommes pas la 18<sup>e</sup> région académique de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UPLD.*)

À qui voulez-vous plaire ? À qui voulez-vous plaire ? À Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, afin qu'elle la signe avant les élections présidentielles ? Et notre pays dans tout cela ?! Et nos enfants ?! Ceux de *Mā'ohi Nui* ? Pas de France ! chers amis. Et nos enseignants ?! et la démocratie ?!... Que demandent les experts locaux dans le monde éducatif ? D'être informés et d'être respectés. Est-ce le cas ?... Je ne pense pas.

En effet, le 22 juin, un représentant du syndicat avait fait voter un amendement requérant la mise à disposition d'un certain nombre d'inspecteurs auprès du ministère de l'Éducation afin de lui permettre de mener à bien sa politique pédagogique dans le secondaire. Cet amendement avait été voté à la majorité. Il faut rappeler que deux IA-IPR ont été mis à disposition du Pays pendant des années sans problème, jusqu'à ce que le vice-recteur Cirioni y mette fin en 2012.

Que lit-on aujourd'hui dans l'article 7 de la nouvelle convention ? Que la demande du vice-recteur a été exaucée, une lettre de mission commune du vice-rectorat et de la ministre mais aucune mise à disposition. Il faut vraiment être naïf ou ignorant pour se satisfaire d'une lettre de mission commune qui est en fait une régression terrible de la soi-disant autonomie du système éducatif. Lors d'une mise à disposition, il n'y a qu'un chef, qu'un capitaine : notre ministre. Vous, notre ministre de l'Éducation. Une lettre commune comme celle que l'on a également vu se propager l'an dernier pour la première fois de notre histoire auprès des chefs d'établissement, pourtant mis à disposition du pays. Ces lettres communes sont tout simplement une atteinte à l'autorité politique et juridique de notre pays.

Madame la ministre, si vous n'arrivez plus à vous battre, nous comprenons, alors que vous préféreriez le siège de député. Mais de grâce, ne sacrifiez pas notre système éducatif de la sorte avant de partir ! Vous avez des compétences. L'éducation de notre peuple *polynésien* est entre vos mains. Mais si vous n'arrivez plus à vous imposer — le vice-rectorat est trop présent, partout, tout le temps, je le reconnais —, reprenez les rênes car nous sommes là pour vous soutenir, Madame la ministre.

Et je demande aussi à Madame la présidente de la commission de l'éducation de respecter notre institution. Pourquoi ? Parce que, ici, c'est le pouvoir législatif qui prime. Ce n'est pas le pouvoir exécutif. Et je dis que, ici, si nous en tant que représentants du peuple, nous demandons à avoir une séance de travail, je pense qu'il faut nous respecter. C'est vrai que je suis dans l'opposition et que je suis toute seule, mais je crois que les représentants que nous sommes ont droit à une information éclairée dans la sérénité, le partage, avant de se prononcer.

Et je pense que précipitation, intimidation, désinformation, ce sont des ingrédients typiques d'un système dictatorial qui sont aujourd'hui trop présents.

En l'état, notre groupe ne peut soutenir cette convention car plusieurs points de fond restent également obscurs.

*Je vous remercie.* (Applaudissements sur les bancs du groupe UPLD.)

IL

La présidente : Merci, Madame Galenon.

Je vais rappeler un peu à l'ordre aussi nos interventions... Avec tout le respect que je vous dois, chers collègues, qu'il y ait des prises à partie entre nous les élus, c'est normal, parce que conformément au règlement intérieur, chacun peut avoir le droit de répondre aux altercations personnelles ou directes, mais de grâce, je veux bien admettre toutes les interventions, mais je veux quand même rappeler un certain respect de certains de nos publics qui sont parmi nous, que nous attaquons directement, qui n'ont pas la chance de pouvoir quand même répondre. Alors, j'en appelle quand même à la sérénité et au respect. Quand on peut se répondre entre nous, il n'y a pas de problème, mais je me permets de rappeler... À chacun d'interpréter ce que je dis à partir de cette tribune.

J'appelle maintenant le dernier intervenant du groupe RMA à prendre la parole.

M<sup>me</sup> Béatrice Lucas : Merci, Madame la présidente.

Re-bonjour tout le monde.

La présidente : Madame Lucas, vous avez la parole. Personne d'autre n'a la parole, vous avez la parole ! Merci.

M<sup>me</sup> Béatrice Lucas : Merci, Madame la présidente.

Re-bonjour tout le monde !

Madame le ministre de l'éducation, *bonjour*. Alors, je tiens à saluer aussi la présence de Monsieur le vice-recteur et son adjoint. Bienvenue au sein de cet hémicycle ! (*Réactions dans la salle.*)

Après avoir entendu, Madame la présidente, les deux interventions, je vais vous livrer mon intervention mais en restant strictement sur le sujet.

Nous voici donc arrivés au terme d'un long processus annonciateur d'une ère nouvelle dans ce domaine ô combien primordial qu'est l'enseignement.

État des lieux, bilan 2007-2017, échanges puis travail de rédaction en comité... Près d'un an se sera écoulé pour aboutir à ce résultat. Aussi, on peut affirmer que la signature de la convention relative à l'éducation pour les dix prochaines années illustre la force d'un partenariat qui se veut constructif dans des relations apaisées et clarifiées.

Sur la base de la précédente convention dont chacun reconnaissait qu'elle était « bancale » et potentiellement source de tensions et d'interprétations dans sa mise en œuvre, l'actuelle mouture donne l'opportunité, à tout le moins, de mieux dire qui fait quoi. Autant dire tout de suite que nous n'avons abandonné aucune de nos compétences, comme il résulte de l'article 1<sup>er</sup> où l'on peut lire que « *la Polynésie française conduit la politique éducative qu'il lui revient de mettre en œuvre* ». En revanche, il va de soi que pour que les diplômes nationaux délivrés chez nous aient la même valeur qu'en métropole, c'est à l'État que revient non seulement la composition des jurys mais également d'arrêter les sujets des épreuves.

Mais au-delà du partage des rôles, le Pays et l'État affichent plus que jamais de grandes ambitions pour le système éducatif polynésien, passant d'une convention de moyens à une convention d'objectifs. Mais avons-nous d'autres choix que celui de relever le niveau de connaissances générales ? Naturellement, non ! Il faut bien admettre qu'au regard des 64 milliards de francs pacifique injectés par l'État chaque année en fonctionnement, l'insuffisance des résultats à l'école nous impose aujourd'hui une recherche accrue de performances. Et c'est bien cette notion fondamentale qui guide la nouvelle charte de l'Éducation que nous avons approuvée ici même le 7 juillet dernier.

À cet instant, permettez-moi de saluer la détermination avec laquelle notre ministre, Nicole Sanquer, a su pointer du doigt les vraies problématiques que sont, entre autres, le décrochage scolaire évalué à 30 % avec pour conséquence que 40 % des élèves d'une classe d'âge quittent l'école sans diplôme ni qualification.

Nous ne pouvons pas continuer éternellement à nous plaindre que nos jeunes ne trouvent pas de travail, que les familles vivent dans des conditions précaires, voire indignes, et que l'oisiveté soit mère de toutes les dérives comportementales jusqu'aux violences intrafamiliales, sans attaquer le mal à la racine. Cette racine qu'il nous faut encore et encore cultiver dans l'esprit des Polynésiens, c'est l'école, de la maternelle jusqu'au secondaire. La continuité doit prévaloir pour donner encore plus de sens à la réforme des collèges qui a été initiée. Dans la convention qui nous est présentée, le pilotage pédagogique a été sensiblement renforcé en ce sens où, désormais, les inspecteurs du premier degré et les inspecteurs d'académie devront impérativement travailler ensemble à partir de lettres de missions communes.

À propos des moyens, nous pouvons toujours réclamer davantage mais ce serait méconnaître les difficultés budgétaires de la Nation. Commençons déjà par optimiser les crédits dont nous disposons... Je note pour ma part qu'il n'y a pas de désengagement de l'État en la matière mais qu'au contraire, des avancées se font jour. C'est ainsi que le dialogue de gestion figure désormais dans la convention avec, à la clé, une simplification des procédures. Par ailleurs, les délais d'intervention financière vont être raccourcis, de sorte à éviter au Pays de faire des avances comme c'est trop souvent le cas actuellement. Quant à instaurer une dotation globale de compensation comme il a été question à un moment donné, toutes les parties, jusqu'aux plus hauts responsables, semblent s'accorder à dire que le contexte ne s'y prête pas, tout au moins jusqu'à la réalisation d'une analyse complète et exhaustive des charges propres à l'éducation de nos enfants.

Pour conclure, permettez-moi d'appeler à la raison mes collègues de l'opposition. Nous avons bien entendu la demande qui a été faite de repousser l'examen de ce texte, eu égard à l'importance du sujet pour l'avenir de nos enfants, quand bien même la ministre en personne et le vice-recteur ont tous deux répondu présents en commission législative pour rassurer la représentation territoriale. Mais cette convention a été suffisamment travaillée, ici comme à Paris, et après consultation des organisations syndicales métropolitaines représentatives, pour passer au stade de sa ratification courant octobre afin de pouvoir entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Car, contrairement à ce qu'affirme l'opposition, nous sommes bien dans l'action et la volonté de réformer, et le gouvernement peut compter sur sa majorité.

*Merci.*

La présidente : Merci, Madame Lucas.

J'invite Madame le ministre à bien vouloir répondre aux interventions.

M<sup>me</sup> Nicole Sanquer-Fareata : Merci, Madame la présidente.

Chers représentants de l'assemblée, chers collègues, cher public, *bonjour*.

Alors, aujourd'hui, nous allons adopter évidemment la délibération portant approbation de la convention qui va régir, c'est vrai, le système éducatif pour les 10 prochaines années, avec une application au 1<sup>er</sup> janvier de 2017.

Alors, j'ai écouté les interventions de Monsieur Leboucher et de Madame Galenon, et là je me suis dis : est-ce de l'ignorance ? Est-ce de la mauvaise foi ? Est-ce de la... Enfin, je ne sais pas... On emploie des termes... Loin de moi l'idée de vous prendre pour des demeurés, Monsieur Leboucher ! Et ensuite, Madame Galenon, je ne suis pas maltraitée par l'État. C'est bien une convention qui a été élaborée ensemble avec l'État et le Pays. Donc, je suis un peu abasourdie. Je m'y attendais un peu, mais alors, là, on a atteint un sommet dans vos interventions, et je suis un peu choquée par certains propos.

Alors, cette convention, c'est bien un partenariat entre l'État et le Pays qui va venir régir le fonctionnement du système éducatif en Polynésie. Ensuite, la Polynésie organise son système éducatif. Nous venons parler ici, dans cette convention, de compétence, et je vous rassure, nous n'avons rien perdu des compétences. Ensuite, nous allons venir parler de la gouvernance. Là aussi, la convention de 2007 n'a pas été discutée sur le coin de la table. Vous étiez tous au pouvoir, vous l'avez tous expérimenté cette convention de 2007. Il y a eu un état des lieux de fait ; des inspecteurs généraux sont venus ; chacun a pu donner son avis ; et à partir de cet état des lieux de voir ce qui n'allait pas, ce qui allait, on a pu donc avoir une base de travail pour élaborer cette nouvelle convention.

Alors, je veux dire que dans ces comités de travail, évidemment, il n'y avait pas que le vice-recteur et la ministre de l'Éducation qui étaient martyrisés par l'État. Non, pas du tout ! On était dans un comité où siégeait le haut-commissariat, le vice-rectorat, le TPG ; au niveau du Pays, eh bien, tous les ministères concernés, c'est-à-dire le budget, ensuite, nous avions le secrétariat général, le conseiller juridique du Président. Enfin, je veux dire que ce n'est pas quelque chose qu'on a fait en catimini en 3 semaines. Nous avons commencé à travailler sur cette convention depuis octobre l'année dernière pour, justement, ne pas être dans l'urgence. Nous avons consulté nos partenaires au moment de l'état des lieux de la convention de 2007.

Monsieur Leboucher, vous parlez d'une convention où il n'y a aucun chiffre qui a été noté. Cela relève du dialogue de gestion. Vous avez bien vu en 2007... Ce n'est pas la peine de faire une annexe financière, que, en 2008, le gouvernement en place n'est pas capable de maintenir. Donc, c'est bien là une convention qui parle de moyens mais aussi d'orientation, une convention où on vient reconnaître l'autonomie de la Polynésie française, notamment pour la Charte de l'éducation qui, aujourd'hui... D'ailleurs, je vous rappelle que l'on n'a pas abrogé la loi du pays de 2011 de la Charte de l'éducation. On n'a pas abrogé. Vous l'avez dit. Mais où vous avez vu ?... On a modifié, on a actualisé, mais vous avez voté contre. Et c'est là toute ma surprise concernant le débat de la Charte de l'éducation, parce que, la loi du pays de 2011 sur la Charte de l'éducation, ce n'est pas moi qui l'ai écrite, c'est vous ! Qui était au pouvoir en 2011 ? Et qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai gardé les orientations de la Charte de 2011 et vous avez été capables de voter contre ce que vous avez voté à l'unanimité en 2011.

Aujourd'hui, l'État reconnaît nos orientations parce que c'est le Pays qui fixe la politique éducative. C'est le Pays qui fixe les orientations. Alors, votre grand discours, Monsieur Leboucher, à la fin, pour dire que vous voulez être constructif pour la politique éducative parce qu'il faut penser à l'éducation dans les archipels... Mais nous, on n'y pense pas ?! Vous devez respecter le fait qu'il y ait un pouvoir législatif — vous —, et un pouvoir exécutif qui prend des décisions. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire. Le parcours institutionnel de cette convention, vous pouvez le porter au tribunal ; je ne vois pas ce que vous nous reprochez. Tout le monde a été consulté. Alors, je vous encourage : Allez-y ! On va se retrouver au tribunal !

Mais, ce que je trouve dommage, Monsieur Leboucher, c'est que vous avez perdu du temps à nous répéter exactement ce que vous avez dit en commission au lieu d'apporter des éléments nouveaux,

sur vos 17 minutes. Je vous ai répondu sur tous les points, mais au lieu d'avancer, vous nous avez même dit avec Madame Galenon que vous n'aviez pas eu assez de temps en 10 jours pour lire 17 pages, et que vous ne pouviez donc pas dire ce qui n'allait pas dans cette convention. Alors, moi, je m'attendais aujourd'hui à avoir un débat beaucoup plus constructif avec ce qu'on a oublié de mettre dans cette convention. Et non ! J'entends encore les regrets de ne pas avoir été consulté.

Mais la politique éducative dont vous parliez, on l'a déjà mise en place depuis deux ans. On a installé les réseaux d'éducation prioritaire pour, justement, faire quoi ? S'occuper des enfants qui ont en le plus besoin. Au niveau des archipels, qu'est-ce qu'on a fait, Monsieur Leboucher, depuis 2 ans ? On a développé une politique d'amélioration de l'internat. Les internats pour qui, pendant 10 ans, rien n'avait été fait. Qu'est-ce qu'on a fait Monsieur Leboucher, encore ? Les fonds sociaux en faveur des familles défavorisées qui existaient grâce à l'État dans les établissements. Non, je vous interpelle directement, Monsieur Leboucher ! Pourquoi ? Parce que j'ai vraiment l'impression que vous ne maîtrisez pas du tout le fonctionnement du système éducatif en Polynésie française. (*Applaudissements.*) Mon Dieu ! Non, mais c'est incroyable ! Vous confondez tout !

Vous venez dire que j'ai abrogé la loi du pays et puis j'ai fait une erreur de frappe. Maintenant, on parle de la loi du pays 2016 ! Mais, Monsieur Leboucher, à quel moment j'ai abrogé la loi du pays de la Charte de l'éducation ? Mais quelle aberration ! Quelle ignorance ! Je suis vraiment désolée. Et vous me faites peur ! Vous me faites peur dans vos propos ! Vous dites qu'il n'y a pas d'annexe financière. Eh bien oui ! En tant que ministre, vous devez le savoir, tous les moyens financiers et humains se discutent à quel moment ? C'est un principe de base : au dialogue de gestion. Ce dialogue de gestion qui est basé sur quoi ? La justification de la consommation des crédits qui se passe au mois de mars pour avoir de la crédibilité. Oui, l'État est là pour nous accompagner ! Oui, l'État est revenu nous accompagner ! (*Réaction de Monsieur Leboucher.*) Ah bon ?... Eh bien, moi, je n'ai pas l'impression — et c'est là où je veux vous rassurer — d'avoir les mains liées !

Vous me faites peur dans vos propos ! Vous me faites peur ! Vous êtes en train de dire que je subis le vice-rectorat. Il y a un avenant n° 4. La dotation globale de fonctionnement est en augmentation, la DGI est maintenue. Mais, je ne comprends pas. J'ai beau vous le dire. Il y a des sujets, c'est vrai, où on a des discussions un peu houleuses parce que chacun veut garder ses compétences. Et moi, je me bats pour maintenir mes moyens. Je ne suis pas sous la coupe du vice-recteur ! Si j'étais sous la coupe du vice-recteur, pourquoi j'irais m'exprimer à l'Éducation nationale ? Mais, c'est bon, je lui donne ma copie, il y va à ma place, et puis j'attends tranquillement l'arbitrage ! Pourquoi j'irais à Paris si c'est comme ça ? Ils sont revenus au « transport scolaire », vous avez voté des avenants, parce que pendant 3 ans, on était incapables d'expliquer que les transports scolaires, s'ils n'étaient pas assurés, c'était une cause du décrochage scolaire.

Qu'est-ce qu'on est venu faire au collectif budgétaire ? On est venu rajouter des crédits au transport scolaire afin de ramener les enfants des internats des îles auprès de leurs familles. Et vous venez de dire que : « Oui, il faudrait nous consulter. ». Mais, vous avez eu l'occasion pendant 18 mois d'être ministre de l'éducation, Monsieur Leboucher. Et aujourd'hui, vous venez me donner des leçons ! Vous parlez des poursuites d'étude. Qu'est-ce qu'on a fait en arrivant en inter-ministériarité pour adapter justement nos formations ? On a monté un schéma directeur des formations, un schéma directeur des formations qui a vu, à la rentrée de 2016, l'ouverture de deux BTS sur Ra'iātea, une CPGE, 2 DUT qui s'ouvrent à l'université. Vous croyez que l'on fait quoi, Monsieur Leboucher ? On n'a pas besoin de consulter ! Oui, on n'a pas besoin de consulter. Pourquoi ? Parce que l'heure des constats est terminée ! Une fois de plus, l'heure des constats est terminée !

Vous citez le rapport de la Cour des comptes. Certes, il y a des recommandations, il faut les mettre en œuvre ! (*Réaction de Monsieur Michel Leboucher.*) Quoi ?... Pendant 3 ans, on va en parler : oui, la cour des comptes, le rapport... Vous citez le rapport de la chambre territoriale des comptes. Je vous dis qu'il y a 15 recommandations. Sur les 15 recommandations, il y a déjà 13 recommandations qu'on a prises en compte ; mais on n'a pas attendu la convention pour le faire ! Vous ne comprenez

pas ? (*Réaction de Monsieur Michel Leboucher.*) Non ! Si, j'ai l'impression que vous ne comprenez pas ! Mais vous me faites peur dans vos propos, Monsieur Leboucher. Je me suis dit au début que c'est de la mauvaise foi ; après, je me suis dit que c'est de l'incompréhension. Mais là...

La DGC... Vous êtes en train de me dire que vous êtes favorable à la DGC, Monsieur Leboucher ? C'est écrit où la DGC ? Pourquoi on parle de la DGC, Monsieur Leboucher ? C'est écrit dans la convention ? Mais qui c'est qui instaure la DGC, Monsieur Leboucher ? Je vous pose la question : qui instaure la DGC ? C'est cette convention ? Non, c'est la loi statutaire de 2004 ! On n'y est pas, là ! Qui instaure la DGC en Polynésie française ? Est-ce la Convention État-Pays Éducation ? Non, Monsieur Leboucher. Je vous l'apprends ! On en parle où ? Dans la loi statutaire de 2004. (*Réaction de Monsieur Michel Leboucher.*) Est-ce que j'ai tort ? Pas dans la convention. Là, je parle en l'absence de la dotation globale de compensation. Je vous ai donné les arguments. Pourquoi on a changé les termes ? C'est parce qu'aujourd'hui, la situation financière de l'État n'est pas favorable à la négociation de la DGC. Et la situation actuelle de la Polynésie française n'est pas favorable à la discussion de la DGC. L'État est en train de faire des économies partout. Et vous, vous voulez aller négocier cela avec l'État en disant que l'on a de moins en moins d'élève, que nos résultats ne sont pas si fameux que cela... Et vous voulez, dans ce contexte-là, aller négocier une DGC ? En haut-comité de l'éducation, j'ai même les syndicats qui me demandent de fermer définitivement la porte à la DGC. Quand je vous écoute, on dirait que vous êtes favorable. Alors, précisez votre pensée ! Vous êtes favorable à la DGC, Monsieur Leboucher ? Faudrait peut-être aussi, là, être clair et transparent ! Vous voulez de la DGC ? Oui, vous allez me répondre, parce que je pense que cela peut intéresser pas mal de gens !

Ensuite, les programmes, Monsieur Leboucher, les programmes... Vous croyez franchement, avec une élection en juin 2017, un nouveau gouvernement, à la rentrée 2017, on va changer les programmes, Monsieur Leboucher. Non, mais, est-ce que c'est possible, en 2 mois, de changer les programmes ? Non, mais, un peu de raison ! Je ne sais pas ! (*Réactions dans la salle.*) Hein?... (*Réaction de Monsieur Michel Leboucher*) Ah, ça a été fait ?... Ah, eh bien, écoutez...

La présidente : Excusez-moi, Madame la ministre, je vais appeler, j'appelle au calme de nos élus. Madame le ministre vous a écouté... Non, c'est moi qui parle ! (*Réactions dans la salle.*) C'est moi qui parle sinon je fais passer au vote ! Sinon je fais passer au vote la délibération ! Avec tout le respect que je vous dois (*Réactions dans la salle.*), notre ministre vous a écouté attentivement. Je rendrai la parole à chacun d'entre nous pour répondre après. Pour le moment, elle n'a pas fini. Je demande au ministre de finir de répondre aux interventions, et puis je rendrai la parole à l'élu. (*Réactions dans la salle.*) Sauf si vous ne voulez pas, je peux faire passer tout de suite au vote après.

Madame la ministre, vous avez la parole. Merci.

M<sup>me</sup> Nicole Sanquer-Fareata : Oui, j'interpelle Monsieur Leboucher, rapporteur du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA. Mais enfin, laissez-moi finir ! Vous avez eu vos 17 minutes, moi j'ai droit aussi à un temps de parole pour vous répondre, alors attendez, je vais finir et vous allez me répondre ! Où est le problème, là ? (*Réaction de Monsieur Michel Leboucher.*)

Alors, les programmes... Eh ben, oui, on peut adapter nos programmes. On peut adapter nos programmes. Par contre, on a besoin d'avoir l'avis de l'inspecteur général parce que nos diplômés sont certifiés par l'Éducation nationale par la France. Pour pouvoir permettre quoi ? Que nos élèves y puissent aller étudier après. Voilà. C'est déjà le cas.

Donc, sachez que nous avons donc, cette année, mis en route les programmes, les nouveaux programmes. Vous savez ce qu'on y a introduit dans les nouveaux programmes, Monsieur Leboucher ? On a introduit la langue polynésienne. La langue polynésienne, oui. Oui. Alors, qui c'est qui définit l'école plurilingue ? Eh bien, c'est la Charte de l'éducation à laquelle vous vous êtes opposés, hein ; la Charte de l'éducation qui prône une école plurilingue. Ça, c'était dans la Charte de l'éducation, les orientations de la politique éducative. Voilà. Donc, il y a différents textes. Il est clair...

Mais, apparemment, chaque texte dit qui a la compétence. Donc, la politique éducative, c'est dans la Charte de l'éducation. Donc, quand vous venez me parler de l'école plurilingue, de l'école ouverte pour tous, eh bien, c'est là où vous avez voté contre la dernière fois, dans la réactualisation de la Charte.

Quant aux propos de Madame Galenon, écoutez, je ne vais pas m'attarder sur... Je ne vais pas répondre, parce qu'on en a déjà discuté. Je ne suis pas martyrisée par l'État. Nous avons... Non, pas du tout. Je suis responsable de ce que je fais voter. Et puis, en aucun cas je n'ai sommé la présidente de la commission de l'éducation de passer au vote. Non. Il y a des délais à respecter. Aujourd'hui nous sommes prêts parce que nous avons travaillé. Nous avons travaillé, et on est prêts. On est prêts avant l'échéance. Voilà. Il y avait une commission de l'éducation ; lorsque j'ai demandé de me dire ce qui n'allait pas dans la convention, on m'a dit : « On n'a pas eu le temps de travailler. ». O.K. ! Soit ! Et après on me dit qu'on ne va pas voter maintenant. Aucune raison n'était valable pour reporter le vote. Aucune !

Voilà. Je vous remercie.

La présidente : Merci, Madame la ministre.

Alors, Monsieur Leboucher, ensuite, Madame Galenon.

M. Michel Leboucher : Merci, Madame la présidente.

Je ne suis pas satisfait de vos réponses, Madame la ministre, avec tout le respect que je vous dois, avec tout le respect que je vous dois !

La première chose : est-ce de l'ignorance ou de la mauvaise foi ? Ce sont des propos... C'était une question que vous posiez. Bon, cela veut dire tout simplement que nous ne savons pas lire ici, tous les représentants à l'assemblée.

Quand je disais que l'on avait l'impression d'être des demeurés ou des illettrés ou des imbéciles, c'est parce qu'effectivement, on dit que les compétences du Pays sont préservées, mais à côté de ça, vous ne pouvez pas marcher tout seul, on doit vous tenir par la main tous les jours. Et ça, c'est écrit dans la convention. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure.

Il y a une chose sur laquelle je dois absolument insister parce que depuis de long mois, de longues années, on nous tend souvent ce piège de la DGC. Ne me faites pas dire, Madame la ministre, ce que je n'ai pas dit ! La dotation globale de compensation telle qu'elle est considérée aujourd'hui par les experts comptables, par les responsables de la Cour des comptes, est considérée comme hors masse salariale. Il s'agit cependant d'un principe qui est pratiquement incontournable quand il y a — rappelez-vous — le transfert des compétences. Nous ne sommes pas une région de France.

Le dialogue de gestion, effectivement, c'est intéressant d'y participer et de pouvoir défendre nos positions, de donner les rapports de performances, etc. Mais je ne suis pas contre cela ! Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas y aller ! Ce n'est pas au dialogue de gestion de définir les moyens dont a besoin la Polynésie pour faire fonctionner son système éducatif. C'est la compétence transférée en 1988, je vous le rappelle. Je ne sais pas qui sont vos conseillers, mais je suis désolé ! Peut-être que moi je n'ai rien compris et que je suis incapable de comprendre le système éducatif, mais il y a des choses que je connais bien ! Et je ne tolérerai pas que l'on dise n'importe quoi, notamment sur la DGC. Évidemment, on va dire à tout le personnel : « Attention, la DGC, vous allez voir, c'est la Polynésie qui va payer les salaires. ». J'ai entendu ça ! Arrêtez de brandir l'épouvantail ! Personne ne souhaite que la Polynésie paye les salaires des enseignants. Ce sont des fonctionnaires d'État mis à disposition, avec un principe qui est reconnu aujourd'hui.

VM

Cette mise à disposition, elle est gratuite et elle le restera. Et je m'adresse à tout le monde, là, la mise à disposition est gratuite ! C'est écrit dans les rapports de la Cour des comptes ! Bien sûr ! À moins que vous n'ayez pas lu ou vous ne le sachiez pas vous aussi, bon, on peut se renvoyer la balle... Non, écoutez ! Arrêtons, Madame la ministre, de bi-polariser le débat. La question — et c'est une question qui est importante — concerne toute notre population et tout le monde. Il faut négocier sur cette dotation globale de compensation. Je vous posais la question : est-ce que vous avez décidé de l'enlever ? J'ai compris que vous avez décidé de la mettre de côté, dans votre réponse ; et je retiens cela. Voilà.

Je voulais simplement dire : je ne souhaite pas qu'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit.

Merci, Madame la présidente.

La présidente : Merci, Monsieur Leboucher.

Madame Galenon.

M<sup>me</sup> Chantal, Minarii Galenon : Madame la ministre, je suis désolée de vous avoir choquée, mais c'est vrai que notre assemblée n'est pas une assemblée d'enseignants. Nous sommes en fait des élus du peuple, c'est pour cela que j'ai commencé mon discours en disant : « (...) *élus du peuple* (...) »

Et c'est vrai que nous sommes là pour défendre des idées mais aussi des comportements parce que vous dites : à quoi cela aurait servi de reporter ? Je vais vous dire, c'est parce qu'il faut quand même des moments de concertation, c'est ce que vous avez toujours... Moi, je me rappelle que, avec moi, on a toujours eu une bonne concertation. C'est vrai que c'était un peu long peut-être pour vous et lent mais je dis que, quelque part, les élus que nous sommes avons besoin d'être bien éclairés avant de voter un texte. C'est ce que je voulais vous dire.

Pour terminer, je voulais aussi vous dire de sourire, vous êtes plus belle quand vous souriez que quand vous vous fâchez. Voilà. Je vous embrasse.

La présidente : Madame Sachet.

M<sup>me</sup> Isabelle Sachet : Merci, Madame la présidente.

Je ne reviendrai pas sur le fond des débats parce que je pense que cela ne sert à rien. Je pense que nos collègues ne seront jamais satisfaits des réponses qui ont pu être données par Madame la ministre.

Je voudrais simplement vous dire, chers collègues, que vous êtes de mauvaise foi parce que nous avons reçu le texte le 14... le 15, on va dire, sur nos bureaux. Vous dites qu'on a eu quatre jours pour les travailler. Eh bien, je ne sais pas, je ne compte pas comme vous. Moi, entre le 16 et 23, on va dire le 22, cela fait sept jours pour travailler sur le texte. Et donc, sept jours pour travailler dessus, ce n'est quand même pas rien. Et en plus, entre la commission qui a eu lieu le 23, nous avons eu chacun, six jours de plus pour travailler dessus.

Ensuite, vous avez insisté pendant la commission pour que l'on vote un autre jour. Mais, oui, cela aurait pu se passer ; les débats pouvaient se poursuivre, le lundi, le mardi, peu importe, mais non, vous êtes restés bloquer là-dessus. Si on vote aujourd'hui, on vote contre. Vous pouviez également continuer à interroger, Madame la ministre. Certes, elle est partie mais le directeur de cabinet était là et Monsieur le vice-recteur et son secrétaire général étaient toujours là. Ils ont quitté la commission parce qu'on était en train de bloquer sur le vote de ce jour-là. Vous savez très bien que la commission, elle est là pour que l'on puisse travailler également, poser toutes les questions que l'on a à poser. On aurait pu continuer le débat jusqu'au lundi, le vendredi après-midi jusqu'à 18 heures... Mais bon, j'ai

respecté ce que notre ministre nous a demandé et j'ai estimé que les arguments qu'elle avait apportés nous convenaient.

Donc, je suis désolée, nous sommes en politique et il faut arrêter de se leurrer et de mentir. Nous travaillons avec un gouvernement et nous travaillons avec notre ministre de l'Éducation. Mais vous aviez la possibilité de poursuivre le débat au sein de la commission. On n'était pas obligés d'arrêter la commission, de relancer une réunion de travail pour repousser à nouveau la date de la commission. Voilà.

Ensuite, vous dites que Madame la ministre semble vous considérer comme des « *demeurés* ». Eh bien, c'est au TAHOERA'A que je vais m'adresser. Par le biais des réseaux sociaux, vous avez dénigré les membres de la majorité, du RMA, de cette commission. Alors, nous avons été durant toute la commission des muets et, donc, complètement dépassés par les événements, y compris la présidente de la commission. Nous avons été demeurés pour cela, des muets. Eh bien, j'ai juste envie de vous dire, chers collègues du TAHOERA'A : si vous considérez que lorsqu'on ne prend pas la parole, qu'on est muets, c'est que l'on est dépassé par les événements, alors cela veut dire que de votre côté à vous il y avait aussi des gens qui étaient dépassés par les événements parce que si je me souviens bien, seul Monsieur Leboucher a pris la parole ce jour-là, et ce n'est pas pour cela que nous, on va vous dire que vous êtes des muets et dépassés par les événements.

Donc, franchement, cela n'est pas fait pour travailler en bonne concertation. Et vous utilisez les réseaux sociaux pour nous dénigrer. Mais je vais dire : eh bien, c'est aussi pour les échéances électorales finalement que vous faites cela.

Ensuite, Madame la ministre ne nous a jamais donné d'ordre. Et j'ai juste envie de vous dire : Ne faites pas de votre cas une généralité ! Voilà. (*Applaudissements dans la salle.*)

La présidente : Merci, Madame Sachet.

Madame la ministre.

M<sup>me</sup> Nicole Sanquer : Non, juste une petite précision, cela va être très court.

Peut-être que vous considérez que l'État est là pour me tenir la main, que je ne peux pas me débrouiller toute seule. En fait, celui qui me tient la main, il paie quand même tous nos enseignants. Une enveloppe a peu près de 65 milliards. Donc, il est bien chargé celui qui me tient la main et puis surtout, il a des dotations globales de fonctionnement chaque année et une dotation globale d'investissement.

Deuxièmement, le rapport de la Cour des comptes ne fait pas la loi, Monsieur Leboucher. Aujourd'hui, nous n'avons pas une mise à disposition gratuite des enseignants. Par contre, nous avons demandé dans le toilettage de la loi statutaire de 2004 de changer cette mise à disposition parce qu'elle n'est pas inscrite en « gratuite ». Ce qui fait que, au 1<sup>er</sup> janvier de 2017, si on ne procède pas à ce toilettage de l'article 170 de 2004, eh bien, on va devoir rembourser. On a un peu oublié ce petit détail-là dans la loi statutaire de 2004. Et l'article 7 de la loi statutaire de 2004 va venir régler le problème des rémunérations complémentaires et des régimes indemnitaires en faveur des enseignants polynésiens. Mais cela, ce n'est pas dans la convention, c'est dans la loi statutaire. On a un peu oublié cela quand on l'a rédigée en 2004. Alors, maintenant on va venir corriger. Mais, celui qui me tient la main, c'est celui aussi qui m'accompagne et qui me donne non seulement des moyens humains...

Vous pouvez maltraiter dans vos propos de l'État mais, aujourd'hui, et cela a été... Alors, je vous rappelle que, dans notre programme de 2013... Je veux juste rappeler un premier point du programme du TAHOERA'A de 2013 dont nous sommes tous issus, c'était d'apaiser les relations avec l'État. Mais en entendant vos propos, je doute vraiment qu'on va apaiser les relations avec l'État.

Merci.

La présidente : Merci, Madame la ministre.

Madame Iriti, ensuite Monsieur Maamaatuaiahutapu.

M<sup>me</sup> Teura Iriti : Madame la ministre, ne te méprends pas, nous ne maltraitons pas l'État. Du tout ! Nous ne pointons pas du doigt l'État. Ce que nous dénonçons aujourd'hui... *Je vais peut-être continuer en tahitien parce que l'autre, là, il devra nous écouter.*

*En entendant..., le souci c'est que nous sommes là à nous tirailler, à nous disputer pendant que les autres, là, se marrent. Et d'un.*

*L'autre souci également, ne venez pas nous dire (NDT, Madame la ministre) que c'est de leur faute. Non ! C'est plutôt de notre faute. Avec toutes les compétences qui nous ont été données dans le domaine de l'éducation, qu'est-ce qui va se passer maintenant ? Nous avons des compétences mais elles sont petit à petit rognées. Ceci dit, ce n'est pas de leur faute. C'est nous qui nous laissons faire. Ce n'est pas eux que je regarde mais vous (NDT, Madame la ministre), vous tous. C'est ce que nous voulons dire. Et je dis même qu'ils rognent nos compétences de manière tellement subtile que vous n'y voyez que du feu.*

*Si dans notre groupe c'est Michel qui est compétent dans ce domaine, il n'empêche que moi et les autres savons également lire. Et nous avons aussi compris que des dispositions de l'époque ont été modifiées : « conjointement », par rapport à la signature, ... Et vous avez ajouté que c'est eux qui paient. Eh bien, moi, je ne reviens pas en arrière. Qu'en est-il de ce que nous avons donné ? Vous avez oublié cela ?...*

*Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que vous êtes comme une mère de famille qui est compétente dans ce domaine. En tant qu'adulte, vous n'avez pas à attraper sa main pour le laisser nous guider ! Vous pouvez sourire mais je vous invite à relire vos propositions et à modifier quelques verbes. Si vous lisez bien, vous vous rendrez compte que c'est vraiment autre chose. Autrement dit, petit à petit ils reprennent le dessus sur nous. Qu'en est-il alors du statut d'autonomie que vous et nous avons soutenu en disant que nous devons faire le nécessaire pour gérer nous-mêmes nos affaires. Cela veut dire que c'est un pas en arrière que nous faisons, puisque ce que nous voulions c'est que ce soit nous.*

*En plus, vous avez bien précisé que c'est leur argent. Vous pouvez secouer la tête, je vous demande juste d'entendre nos remarques. Ne nous laissons pas faire ! Nous allons de l'avant ! Lorsque vous dites que c'est l'argent qui doit nous guider, je ne suis pas du tout d'accord avec cela. Nous ne devons pas nous laisser guider par l'argent, mais plutôt par ce qui est bien pour le peuple. N'emenez pas ceux de l'extérieur ici pour les faire travailler... Vous ramenez..., oui ! Vous pouvez secouer la tête, cela ne me dérange aucunement.*

La présidente : Vous avez fini, Madame Iriti ?...

M<sup>me</sup> Teura Iriti : *Il y a énormément de remarques à faire... Je les ai notées mais non... Voilà.*

*Madame la ministre, nous vous supplions... Il n'y a pas urgence et il y a encore du temps. On a précisé qu'il y a eu des discussions... Je vous demande d'en discuter à nouveau, un mois, deux mois. Parce que nous avons également été contactés par des enseignants. Discutons-en, avant de passer au vote.*

Voilà.

La présidente : Monsieur Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : Merci, Madame la présidente. *Bonjour* tout le monde.

*Ne soyez pas surpris du fait que je m'exprime dans leur langue.*

Madame la ministre, *bonjour*.

Madame la ministre, lorsque vous parlez de dotation de l'État pour soutenir le système éducatif dans notre pays, j'ai l'impression qu'il faut qu'on s'agenouille, qu'on fasse bravo tous les jours. Mais, Madame la ministre, depuis la prise de possession de notre pays par la démocratie au bout du fusil, qu'est-ce qu'on a appris à nos enfants ? qu'est-ce qu'on nous a appris ? L'histoire de la France. Et vous croyez que ce sont les Chinois qui vont payer cela ?! Qu'on nous apprenne l'histoire de la France, qu'on nous apprenne que nos ancêtres sont des Gaulois ?! Ce sont les Russes peut-être qui vont payer l'éducation dans une colonie française, Madame la ministre. Il faudrait peut-être qu'on jauge bien ce qu'on dit dans cette assemblée. C'est tout à fait normal que l'État subviene à l'éducation de sa colonie. Si elle n'est pas capable de le faire, pliez bagage, *retour à la maison* !

*Merci*, présidente.

La présidente : Monsieur Geros, dernière intervention.

M. Antony Geros : *Merci, Madame la présidente.*

*Vous savez, Madame la ministre, par amour pour vous, ce sera notre dernière intervention. Ce n'est pas pour vous courtiser (NDT, Madame la ministre) mais c'est par amour pour vous. C'est différent, hein !*

*Il faut savoir que tout au long de l'examen de ce texte, nous n'avons pas arrêté d'observer ... parce que, nous, nous n'avons pas la même philosophie que vous. Vous, vous prônez l'autonomie alors que, pour nous c'est la full autonomie. (Rires dans la salle.) C'est la raison pour laquelle nos interventions ne vont pas dans le même sens. Ceci pour vous dire, Madame la ministre, que l'État français a tout à fait raison parce que nous sommes un pays français. C'est à lui de lancer la musique et à nous de danser. Simplement parce que nous sommes un pays français ! C'est pourquoi, lorsque nous faisons des remarques, Madame la présidente, sur notre cher ami qui est présent parmi nous, ce n'est pas pour le critiquer mais pour faire réfléchir les uns et les autres sur le fait que nous avons la possibilité d'opter pour une autre orientation politique dans notre pays...*

*En allant sur le site internet Le Figaro, j'ai lu qu'au niveau des performances scolaires, la France se classe à la 25<sup>ème</sup> position, tout en bas. (Rires dans la salle.) Ce n'est pas moi qui l'affirme mais Le Figaro. Peut-être bien que Le Figaro nous ment !... Et nous sommes là à nous quereller parce que l'objectif à atteindre véritablement c'est d'être à la 25<sup>ème</sup> place, tout en bas.*

*Du coup, par rapport à cette autonomie... partielle — alors que pour nous, c'est la full autonomie — n'est-il pas possible pour vous d'y apporter quelques petites améliorations afin d'avoir de meilleurs résultats scolaires ?... Cela me fait vraiment mal au cœur parce que, aujourd'hui, au vu des résultats que, vous, vous révélez chaque année... Alors, je ne suis pas expert dans ce domaine mais à chaque fois que l'on nous révèle les résultats, je ne vous dis pas comme j'ai honte de nous parce que, chaque année, on nous parle d'échec scolaire, échec scolaire, échec scolaire... Quand pourrions-nous parler de réussite ?*

*Autrement dit, plus nous restons français, plus nous sommes incompetents. Est-ce que vous trouvez cela juste ? Non ! Donc, Madame la ministre, que j'adore, vous devez absolument repenser le système scolaire dans notre pays. Vous savez, par rapport à ces dispositions, je vous avoue que nous avons eu des problèmes. Oui, nous avons eu des problèmes en 2011 au point de nous retrouver devant les tribunaux. Figurez-vous que celui qui est responsable de l'éducation dans notre pays s'était levé*

*pour dire au haut-commissaire qu'il était au-dessus... Si !... Pour le tribunal, le Pays avait raison alors que, pour lui, ce n'était pas le cas. Et quand il a su que le tribunal allait confirmer sa position, il est retourné en France pour modifier les dispositions et nous mettre dans l'embarras. Quand allons-nous comprendre ?!... Parce qu'ils ont tout à fait raison, nous sommes un pays français. Nous sommes tout simplement en train d'assumer le fait que nous sommes un pays français. Or, tout ce que nous souhaitons tous c'est que l'on se sente un peu plus polynésien — pas trop polynésien parce que, à ce moment-là, cela me concerne moi et les autres. Que, vous, vous vous sentiez un peu plus polynésiens.*

La présidente : Vous avez fini, Monsieur Geros ?... *Veillez conclure !*

M. Antony Geros : *Madame la présidente, c'est un sujet vraiment important. Et pourtant, d'après les interventions des uns et des autres, nous n'avons pas pu approfondir la réflexion sur ce sujet au sein de certaines commissions. Après en tous les cas les interventions des uns et des autres. Est-ce que c'est bien ou pas bien ? Pour la ministre, malgré tout ce que l'on vient de dire, la réflexion a été menée en profondeur sur ce sujet. Car, chers collègues, si vous votez aujourd'hui ce sera pour les 10 ans à venir. Il ne faudra pas, demain, colmater tout cela parce qu'on aura oublié des éléments ou qu'on aura utilisé des mots inadaptés.*

*Donc, c'est à vous de voir. Nous vous proposons d'attendre un peu pour pouvoir approfondir la réflexion parce qu'il y a quelques points, que j'ai pu lire également, qui ne sont pas tout à fait clairs. Pour la ministre, c'est clair. Ça, c'est elle. Pour nous, ce n'est pas le cas. Peut-être qu'elle a raison mais peut-être que c'est nous qui avons raison. Le temps nous le dira. En tous les cas, il ne faudra pas revenir ici pour montrer que nous avons été incompetents parce que ce jour-là — c'est-à-dire aujourd'hui — nous n'avons pas réfléchi mûrement avant de prendre nos décisions.*

La présidente : Merci, Monsieur Geros.

Je mets aux voix la délibération. Qui est pour ?... 30 voix pour. Qui est contre ?... 26 voix contre. La délibération est adoptée par 30 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 30 voix pour et 26 voix contre.

La présidente : Chers collègues, il est 13 heures. Je vais suspendre la séance pour reprendre vers 14 heures.

La séance est suspendue.

oOo

Suspendue à 13 heures, la séance est reprise à 14 heures 17 minutes.

oOo

PRÉSIDENCE DE Monsieur Marcel Tuihani,  
président de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président : Bien. Chers amis, je vous propose de reprendre nos travaux et de prendre place dans vos sièges respectifs.

Avant de poursuivre l'examen de nos dossiers, chers collègues, le gouvernement souhaite que le rapport n° 134-2016 relatif à un projet de délibération relative à l'adoption, au renouvellement et à l'entretien des effets d'uniforme des agents d'assistance et de sécurité soit retiré de l'ordre du jour. Son examen pourrait se faire ultérieurement.

Vu que l'ordre du jour a été adopté à l'ouverture de notre séance, je mets aux voix la proposition du gouvernement du retrait dudit rapport de l'ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie. Donc, le rapport n° 134 est retiré de l'ordre du jour.

oOo

APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE 2016 RELATIVE AU CONCOURS DE L'ÉTAT AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (3<sup>e</sup> INSTRUMENT FINANCIER)

Rapport n° 136-2016, en date du 9 septembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Monsieur et Madame les représentants René Temaharo et Virginie Bruant.

— Cf. annexe —

Le président : Je vous invite à examiner le rapport n° 136-2016 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention annuelle 2016 relative aux concours de l'État et au financement des investissements prioritaires de la Polynésie française, le troisième instrument financier.

Qui doit rapporter le rapport ?... Virginie ?... Vous avez la parole, Madame la représentante.

M<sup>me</sup> Virginie Bruant : Monsieur le ministre, bonjour.

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Madame la représentante.

60 minutes de temps de parole sont consacrées pour la discussion générale sur ce dossier. J'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA... Madame Vaiho, vous avez la parole.

M<sup>me</sup> Gilda Vaiho : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, chers collègues, cher public, *bonjour*.

Pour mémoire, l'ex-DGDE avait été octroyée au titre du « *principe d'exercice de la solidarité nationale* » pour maintenir de manière permanente en faveur de la Polynésie française les flux financiers qui résultaient de l'activité du CEP.

Cette dotation, destinée au renforcement de l'autonomie économique du pays, que nous avons communément qualifiée de « dette nucléaire », s'établissait annuellement à 18 milliards de francs. Par la suite, ont été créés en 2010, en substitution de l'ex-DGDE et, contrairement à l'avis des élus de notre assemblée à l'époque, trois instruments financiers : une dotation globale d'autonomie pour la Polynésie française (DGA), sur laquelle nous avons eu l'opportunité de débattre lors de l'ouverture de la session budgétaire ; une dotation territoriale pour l'investissement des communes de la Polynésie française (DTIC), reversée au FIP et confié par ce biais, aux communes pour le financement des projets de traitement des déchets, d'adduction en eau potable et d'assainissement des eaux usées ; et enfin, un concours de l'État au financement d'investissements prioritaires (3IF), objet donc de notre discussion.

Concernant le projet de délibération que nous étudions, il s'agit d'approuver la convention de programmation pour l'exercice 2016 qui fixe les conditions d'octroi du 3IF au financement des opérations retenues comme prioritaires par le Pays et l'État.

L'État et le Pays se sont donc entendus pour le financement de 78 opérations et pour un montant de 7 922 136 038 F CFP (80 % financé par l'Etat et 20 % par le Pays). Ces opérations concernent exclusivement le secteur de l'équipement. En l'espèce, ont été retenus des travaux de rénovation de réseau routier, des infrastructures aéroportuaires et maritimes, ainsi que des travaux de sécurisation de talus ou de défense contre les eaux.

Parmi ces opérations, citons par exemple celles tendant au renouvellement des candélabres du quai des paquebots d'Uturoa (30 000 000 de F CFP), ceci afin de faciliter l'accueil des touristes, celles relatives aux études de dynamique de circulation afin de la rendre plus fluide et ainsi réduire les embouteillages dans l'agglomération de Pape'etē (20 000 000 de F CFP), celles relatives aux études pour la réalisation de voies de désenclavement des hauteurs de Tahiti (35 000 000 de F CFP) et ainsi rendre accessible certaines zones pour des projets agricoles ou de construction de logement sociaux. Le commencement de travaux d'aménagement de la passerelle piétonne de Taina à Punaauia (180 000 000 de F CFP) sera également un projet important pour les administrés de la zone connue pour sa dangerosité. Aussi, les travaux de sécurisation du Talus du quai de Vaitahu à Tahuata aux Marquises (85 000 000 de F CFP). Et pour finir, les études lancées pour la réalisation d'un aéroport sur Apataki adapté pour l'accueil des ATR (15 000 000 de F CFP).

Bien évidemment, toutes ces opérations ne peuvent que recueillir notre approbation. Dans les territoires insulaires plus qu'ailleurs, en effet, l'investissement dans les infrastructures publiques reste inévitablement un élément essentiel à l'accroissement du bien-être collectif mais aussi et surtout à la croissance économique.

Les opérations visant à l'édification de routes, de quais, d'aérodromes sont pour notre collectivité, aussi vaste que l'Europe, des impondérables et valent d'être qualifiées de « prioritaires ». Néanmoins, ce que nous pouvons regretter, comme nous avons pu le réaffirmer lors de l'examen du « *projet d'article dans le projet de loi de finances pour 2017 portant sur le montant de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française* », les modalités de gestion du mécanisme du 3IF ne sont pas conformes à l'esprit de l'autonomie.

TH

Ce mécanisme, que le représentant de l'État en commission a pu qualifier de « co-partenariat », nous oblige dans la pratique, depuis sa création, à négocier en permanence avec l'État en comité de pilotage sur le choix des investissements éligibles et sur nos obligations à tenir. Il s'agit bien là d'un processus contraint et complexe par rapport au dispositif de l'ex-DGDE.

Depuis 2011, date de sa mise en œuvre, le message de l'État bien que subtil restait néanmoins clair : fini les chèques en blanc de l'État ! Si financement de l'État il doit y avoir, il faudra désormais montrer patte blanche et présenter des dossiers en béton, si vous me permettez le jeu de mot.

En définitive, si nous approuvons la mise en œuvre de ces projets structurants énumérés en annexe, projets qui à l'évidence bénéficieront à nos populations, néanmoins, pour rester en cohérence avec notre précédent vote sur la DGA, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA s'abstiendra sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour l'intervention du groupe RMA, Monsieur Toromona.

M. John Toromona : Merci, Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le ministre, *à tous, bonjour.*

Je voudrais d'abord profiter de l'occasion, avec ce texte, pour tordre le cou à l'idée répandue par certains et selon laquelle l'aide financière de l'État est passée de 18 milliards de F CFP par an à l'époque de la DGDE à seulement 10 milliards par an aujourd'hui avec la DGA. C'est tout simplement un mensonge. Car, ceux-là même qui se plaisent à dénoncer à corps et à cris cette diminution de l'enveloppe étatique oublient de dire que cette DGDE n'a pas été transformée en DGA, mais qu'elle a été scindée en trois nouveaux instruments financiers. Ce n'est quand même pas tout à fait la même chose.

Et c'est ainsi que, depuis la refonte de la DGDE en 2011, nous disposons de la DGA, donc rétablie à hauteur de 10 milliards de F CFP, mais aussi de la DITC, qui est directement versée au FIP et qui est stable depuis 2011 à hauteur de 1,080 milliard de F CFP, et enfin du 3IF qui, comme vous le savez, est le concours de l'État au financement des investissements prioritaires du Pays pour un montant annuel de 72,5 millions d'euros, financés à hauteur de 51,3 millions d'euros par an par l'État, soit 6,1 milliards de F CFP. Autrement dit, en faisant une simple addition, l'aide totale de l'État s'élève à plus de 17 milliards de francs par an. C.Q.F.D !

Pour en revenir au 3IF qui nous intéresse ici, je tiens à souligner que ce dispositif fonctionne aujourd'hui parfaitement bien avec un ministère de l'Équipement qui tient ses engagements. Certes, il y a toujours des petits réajustements à opérer pour utiliser ces crédits au maximum, mais on peut dire que, désormais, les modalités de mise en œuvre de ce 3IF sont bien rôdées que ce soit au niveau du Pays ou de l'État, et on a tous et tout intérêt à ce que cela fonctionne puisque s'ils n'étaient pas utilisés, ces crédits seraient tout bonnement perdus.

En mai 2016, l'agence Standards and Poor's Global Ratings relevait la note de référence à long terme de la Polynésie française de BB+ à BBB-. La perspective reste « stable » et la note de la Polynésie française se situe désormais en catégorie dite d'« *investissement* ». Cela s'explique en partie par la stabilité politique dont jouit la Polynésie française depuis 2015 et par la mise en place d'un nouveau plan de réduction des dépenses qui aboutit aujourd'hui à un redressement des finances publiques, comme l'a souligné notre Président, lors de l'ouverture de la session budgétaire du 15 septembre dernier.

Ainsi, au titre du troisième instrument financier, pour cette première vague d'investissements en 2016, l'État et le Pays se sont entendus pour le financement de 74 opérations pour un montant total de 7,9 milliards F CFP financés à 80 % par l'État.

Les opérations concernent des travaux de rénovation du réseau routier, des infrastructures maritimes et aéroportuaires et de défense contre les eaux, notamment : l'assainissement de l'aérodrome territorial de Hiva Oa (350 millions F CFP) et la réfection de la piste de celui de Mataiva (750 millions F CFP) ; l'amélioration des infrastructures routières de l'agglomération urbaine, au niveau du front de mer de Papeetē (500 millions F CFP) et du carrefour de Tipaerui (400 millions F CFP) mais aussi la rénovation de chaussées à Bora Bora (300 millions F CFP) ; le réaménagement du port de Tahauka à Hiva Oa (375 millions F CFP).

Lors de l'étude de ce projet de délibération en commission intérieure, il a été surtout question de l'avancement des divers travaux financés par le 3IF. Et pour ce faire, je retiendrai trois appels à projets qui me paraissent intéressants.

Ainsi, nous avons demandé des précisions sur l'état d'avancement des travaux sur le front de mer, n°164.2015, « *Aménagement boulevard Pomare, du giratoire Jacques Chirac au giratoire de la*

*base marine* ». Ces travaux qui se sont terminés dernièrement ont permis de fluidifier la circulation sur le front de mer et offrent une meilleure image aux touristes lorsqu'ils accostent à Tahiti.

Quant à l'AP n°166.2016 « *Étude préalable pour la réalisation de voies de désenclavement des hauteurs de Tahiti* », il s'agit d'une opération d'étude de voies de désenclavement afin d'accueillir des pôles de développement ou agricole, ou de logement. Ceci, afin de voir quels sont les plateaux susceptibles d'être occupés par une activité humaine.

Et enfin, l'AP 198.2016 « *Renouvellement des candélabres quai des paquebots d'Uturoa - Travaux* » qui permettra désormais au quai de pouvoir accueillir des paquebots dont le tirant d'eau dépasse 9.05 m.

Je vous demanderai, mes chers collègues, de voter très largement en faveur de ce texte afin qu'il n'y ait aucun retard dans les mises en place et l'exécution des opérations concernées par ce financement de l'État.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Pour l'intervenant du groupe UPLD, Madame Flores.

M<sup>me</sup> Chantal Flores-Tahiata : *Laissez-moi le temps de souffler un peu !... Merci, Monsieur le président.*

Dans le cadre d'une lettre du 8 août 2016, le Président du gouvernement demandait à l'assemblée d'examiner le projet de délibération qui approuve la convention annuelle 2016 relative au concours de l'État au financement des investissements prioritaires de la Polynésie.

Dans l'exposé des motifs déjà, la convention cadre pluriannuelle du 10 mars 2014 prévoit d'être accompagnée des conventions annuelles, précisant pour chaque exercice les montants alloués au titre de la participation financière de l'État avec la liste des opérations programmées.

Donc, Monsieur le ministre, comme tous les ans, ce sont des opérations, je veux dire, répétitives. Je n'ai pas grand-chose à dire si ce n'est que le rapporteur de la commission a déjà tout détaillé dans la présentation du rapport.

C'est tout. Merci.

Le président : Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui, sur notre temps de parole.

Non mais c'est l'histoire du CD, là, qu'on a adopté qui revient tous les ans. Alors, il faut vraiment qu'on arrive à modifier la loi statutaire pour régler définitivement ces problèmes parce qu'on perd du temps.

Le président : Très bien. Merci.

Je vais laisser la parole à Monsieur le ministre.

M. Albert Solia : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, bonjour.

Bon, je vois qu'en fait, dans toute l'assemblée, sur ce sujet en particulier, on constate deux choses. La première, c'est qu'il correspond bien à son utilisation initiale. Il satisfait à la plupart des

demandes d'infrastructure en Polynésie ; donc on est à peu près tous d'accord sur ce point-là. Et d'autre part, c'est vrai qu'on travaille avec l'État. C'est vrai qu'il y a des contraintes mais, jusqu'à présent, on a réussi à trouver sans trop de difficultés des accords pour fonctionner et garder les choix essentiels des infrastructures destinés au pays.

Donc, moi, je remercie déjà les intervenants pour leurs remarques. En tout cas, il n'y a pas d'éléments fondamentalement différents de ce que vous avez eu sur les exercices précédents sauf bien sûr le nom des opérations.

Et donc, voilà, je vous demande de bien vouloir accepter cette convention. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix la délibération. Qui est pour ?... À l'unanimité. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Merci, *Monsieur le ministre*.

oOo

APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DE LA CONVENTION PARTICULIÈRE DE COOPÉRATION 2016 ENTRE LE POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Rapport n°139-2016, en date du 20 septembre 2016, présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, par Madame la représentante Isabelle Sachet.

— Cf. annexe —

**Procédure d'examen simplifiée**

Le président : Nous passons au rapport suivant, le n° 139-2016 « *relatif à un projet de délibération portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française de la convention particulière de coopération 2016 entre la Polynésie française et l'autorité de sûreté nucléaire* ».

J'invite Madame Isabelle Sachet à bien vouloir présenter son rapport.

M<sup>me</sup> Isabelle Sachet, rapporteure : Monsieur le président, Messieurs les ministres, chers collègues,

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Madame la représentante.

Avant de poursuivre nos travaux, je souhaitais simplement faire un rappel en vous invitant à apporter toute l'attention que vous devez avoir aux rapporteurs des différents rapports de nos travaux, en vous remerciant d'avance.

Et je reviendrai sur le vote du texte précédent, puisque le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, finalement, s'abstient.

Donc, afin de clarifier les positions de chacun, je remets aux voix... Qui est pour le texte précédent concernant le troisième instrument financier ?... 30 voix... 10 voix pour... 40 voix pour. Qui s'abstient ?... 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 40 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Je vous remercie.

Nous poursuivons nos travaux sur le rapport n° 139. Le temps de parole consacré à l'examen de ce rapport est de 60 minutes.

Sans plus tarder, j'invite l'intervenant du groupe UPLD... Madame Tevahitua.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

Tout d'abord, permettez-moi de m'étonner du délai à l'examen de cette convention particulière 2016 qui ne sera inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'assemblée que fin septembre, à trois mois de la fin de l'année.

Quand nous lisons le rapport de présentation et la convention elle-même, nous constatons le luxe de moyens consacrés à assurer la radioprotection des patients, du public et des travailleurs dans les domaines de la santé, de l'industrie et de la recherche.

Certes, instaurer des mesures sécuritaires contraignantes dans l'usage médical, industriel, scientifique des rayonnements ionisants est indispensable. Nous ne le nions pas. Mais que les risques des essais nucléaires français soient placés sous silence est proprement scandaleux, sachant que les problèmes radioactifs découlant des équipements civils ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan des conséquences des expérimentations nucléaires françaises. Nous voyons là une volonté délibérée de focaliser l'attention des polynésiens sur le nucléaire civil pour mieux occulter la réalité radioactive de ces 193 bombes nucléaires. C'est ce qui nous nargue dans ce dossier.

Il est grand temps, à notre avis, que des scientifiques indépendants mandatés par l'ONU viennent expertiser l'héritage radioactif laissé par la France dans notre pays.

Voici quelques missions qui pourraient être confiées à ces experts scientifiques :

1) Effectuer des visites sur site à Moruroa et Fangataufa pour vérifier l'état de sûreté de ces atolls fragilisés à tel point qu'ils risquent de s'effondrer à tout moment, sans compter les risques inhérents à une montée des eaux submergeant ces îles basses suite au réchauffement climatique de la planète ;

2) Enquêter sur les rejets radioactifs des expérimentations dans l'environnement et leurs risques pour la santé des polynésiens et pour l'environnement ;

3) Rechercher l'incidence actuelle des cancers du sang et de la thyroïde des Polynésiens de Polynésie française comparativement aux autres Polynésiens du Pacifique insulaire. Déjà entre 1985 et 1995, une étude menée par le ministère de la Santé mettait en évidence une incidence du cancer de la thyroïde à 16 fois chez la femme en Polynésie française alors qu'elle est de 1,82 à Hawaï et 2,56 en Nouvelle-Zélande. D'autre part, une incidence du cancer du sang à 20,9 chez l'homme dans notre pays alors qu'elle est de 2,93 à Hawaï et 3,74 en Nouvelle-Zélande.

4) Faire une recherche spécifique quant aux relations avérées entre les rayonnements ionisants et les maladies cardiovasculaires car une étude sanitaire récente réalisée dans notre pays sur la période 2005-2010 révèle que les maladies cardiovasculaires représentent la principale cause de mortalité suivies par les cancers.

5) Procéder à des études sur les atteintes génétiques radio-induites car, dès les années 1990, le professeur Claude Parmentier, cancérologue à Gustave Roussy à Paris et médecin soignant des

patientes polynésiennes atteintes de cancers de la thyroïde, démontre que l'ADN des Polynésiennes présente trois fois plus d'anomalies chromosomiques que celui de ses autres malades.

6) Étudier les dossiers médicaux des 8 000 patients polynésiens atteints de cancers radio-induits recensés par la CPS.

Voilà donc une liste non exhaustive de ce que des experts scientifiques indépendants pourraient accomplir chez nous en partenariat dans le domaine de la recherche scientifique avec l'institut Malardé.

Pour terminer, l'UPLD est sur le fond favorable à la radioprotection des patients et des travailleurs exposés aux radiations émanant des appareils de radiothérapie. Mais face au déni et à l'occultation volontaire des conséquences sanitaires, humaines et environnementales de 30 années d'essais nucléaires dans notre pays, l'UPLD choisit de s'abstenir sur cette convention.

Je vous remercie.

Le président : Merci. J'invite l'intervenant du groupe RMA... Madame Puhetini.

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Monsieur le ministre, Monsieur le président, chers collègues, *bonjour*.

Voilà sept ans déjà que la Polynésie française et l'Autorité de sûreté nucléaire travaillent en étroit partenariat afin de garantir un niveau de sécurité maximum dans la radioprotection des patients, du public et des travailleurs œuvrant dans les domaines de la santé, de l'industrie et de la recherche.

À la convention cadre du 28 décembre 2012 s'est ajoutée une convention particulière annuelle qu'il nous faut ici approuver, et celle portant sur l'exercice 2016 n'échappe pas à la règle ; ce qui, reconnaissons-le, au-delà de l'exercice redondant, participe à la bonne information des élus que nous sommes dans un domaine scientifique aussi pointu.

Il ressort de cette coopération fructueuse un élargissement des missions avec l'ajout d'un cinquième programme avec pour conséquence des investigations toujours plus poussées en vue de la mise en conformité des installations nouvelles dont la plupart sont en service dans l'enceinte même du centre hospitalier du Ta'aone. C'est ainsi que deux agents de l'ASN sont attendus en Polynésie française dans la seconde quinzaine du mois d'octobre, mission au cours de laquelle ils procéderont à toutes les vérifications nécessaires ainsi qu'à quelques formations du personnel habilité à manipuler ces équipements considérés comme sensibles. La dernière inspection du genre remonte à décembre 2014, ce qui n'empêche en rien les responsables d'échanger régulièrement à distance par la magie des moyens de communication modernes.

Pour tout le savoir-faire et les connaissances que l'ASN voudra bien partager avec les autorités compétentes du Pays, il en coûtera approximativement 7 559 943 F CFP à la collectivité, ce qui constitue en l'état actuel des choses un budget prévisionnel élaboré dans le cadre de ce projet de convention. Autant dire, un coût tout à fait raisonnable...

Dés lors, je ne peux qu'inviter mes collègues de l'assemblée à voter favorablement ce projet de convention particulière au titre de l'année 2016 entre la Polynésie française et l'ASN.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. J'invite le dernier intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA... Madame Perry.

M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman : Monsieur le président, Monsieur le ministre, chers collègues,  
*bonjour.*

Le projet qui est soumis à notre approbation est, comme chaque année, relatif à la coopération entre la Polynésie française et l'Autorité de sûreté nucléaire.

Il s'agit ici de renouveler le partenariat permettant à la Polynésie de bénéficier pour l'année 2016 de l'expertise de l'Autorité de sûreté nucléaire et ainsi disposer d'un appui technique ou de formation sur toutes les sources de rayonnements ionisants dans les domaines de la santé, de la recherche, de l'industrie et du travail. Cette précision est toujours utile pour recadrer le débat tant il est vrai que l'évocation du mot nucléaire suscite immédiatement des craintes.

Après avoir servi à l'armement militaire, le nucléaire, dompté par l'homme a tout autant, sinon plus, révolutionné le domaine médical et l'industrie de l'énergie. Principale source de production d'électricité en métropole, l'énergie nucléaire est largement employée dans le domaine médical pour la radiothérapie, la radiographie médicale, les scanners ou encore la radio-stérilisation. Il a même fait son entrée dans l'industrie moderne avec la gammagraphie, la spectrométrie, la neutrographie, autant de méthodes nouvelles qui font appel à la science nucléaire.

Concernant ce dossier, il convient de rappeler, contrairement à ce que l'on peut penser, que la Polynésie française est compétente pour réglementer l'usage des appareils civils à rayonnement ionisant. Pour l'accompagner dans ce domaine à haute responsabilité et technicité, le Pays a donc fait le choix depuis 2009 de se faire aider de l'expertise de l'Autorité de sûreté nucléaire.

La collaboration ici conclue entre le Pays et l'ASN pour l'année 2016 couvrira de nombreux aspects. Elle se traduira par de l'aide au recensement des sources de rayonnement ionisant, à l'élaboration et à la révision de la réglementation par de l'appui technique et de la formation, sans oublier par le contrôle et la mise en conformité des installations, notamment celles utilisées au CHPF du Taaone.

À ce propos, il nous a été indiqué la programmation d'une visite en octobre d'experts de l'ASN afin de contrôler le nouveau service de médecine nucléaire et les équipements sanitaires du CHPF. En juillet de cette année, le CHPF a en effet inauguré son nouveau service de médecine nucléaire, lequel se divise en deux parties : une partie diagnostic avec l'imagerie et la nouvelle gamma-caméra qui permet de détecter plus précisément les cancers, et une partie thérapeutique.

Lors de l'examen du compte administratif du CHPF, nous avons pu avoir la triste confirmation d'une véritable explosion de l'activité dans le secteur de l'oncologie (+53 % de prise en charge en radiothérapie). L'ouverture d'un service de médecine isotopique et d'une chambre d'irathérapie est donc venue compléter l'offre de soin en oncologie en Polynésie française en surplus de l'ouverture d'une unité d'hospitalisation complète de huit lits opérée en mai 2015.

Dés lors, avec l'acquisition de ces nouveaux instruments médicaux, cette convention trouve toute sa justification à la fois au bénéfice des patients polynésiens mais également au bénéfice des professionnels exposés quotidiennement à ces rayonnements ionisants.

Aussi, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA votera en faveur de ce projet de délibération approuvant le renouvellement de la convention entre la Polynésie française et l'ASN.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Monsieur le ministre.

M. Patrick Howell : Merci, Monsieur le président.

J'ai écouté attentivement les interventions des uns et des autres et, évidemment, je souhaiterais qu'on reste dans le sujet. À savoir qu'en fait, cette visite de deux experts qui va se faire donc le 24 octobre... Ils sont donc chez nous dans un premier temps avec comme mission de faire une expertise sur tous les appareils que nous utilisons en radiothérapie, qui utilisent le nucléaire, de façon à ce que les normes soient respectées et de façon également à ce que ceux qui manipulent ces engins respectent les normes pour les utiliser, mais de façon également à veiller à ce que la sécurité de tous ceux qui manipulent ces appareils soit assurée. Il est évident que lorsqu'on est dans ce domaine, ceci doit être fait de temps en temps, annuellement voire tous les deux ans, en sachant que n'importe comment ces experts sont en contact constant avec nos équipes du CHPF qui manipulent tous ces engins, de façon à ce qu'il n'y ait pas de doute et que la protection soit assurée au maximum des connaissances acquises. Ça, c'est un premier point. Ensuite, il y a une visite de notre laboratoire des travaux publics où, là aussi, il y a un débat sur la radioprotection parce qu'il a été découvert du matériel qui semble contenir des isotopes qui a donc été découvert lors d'un inventaire. C'était là depuis un certain nombre d'années. Ils vont donc faire un point de situation là-dessus. Mais l'intensité de ces isotopes n'est pas à l'échelle d'une bombe nucléaire. Donc, ils sont là pour ces deux aspects bien précis.

MB

En ce qui concerne nos expérimentations nucléaires en Polynésie, ça, c'est un autre sujet. Et ces experts ne viennent pas pour ce sujet-là. Donc, je pense, lorsque l'occasion se présentera, qu'on aura peut-être la possibilité de pouvoir entamer un débat sur nos expérimentations nucléaires. Mais là, il s'agit de soins qui utilisent la technologie nucléaire.

Je dois dire que, depuis que nous avons cette technologie, nous avons considérablement baissé nos évacuations sanitaires ; ce qui permet de garder nos patients sur place, qu'ils puissent bénéficier de leur environnement familial. Et nous partons du principe, sur le plan médical, que l'environnement familial fait partie du médicament, en quelque sorte, pour pouvoir accompagner ces patients.

Donc, ce que je vous demande, c'est évidemment d'accepter la visite de ces experts parce qu'il s'agit d'une haute technologie et il nous faut être accompagnés constamment de ces experts, et ce, surtout dans l'intérêt de nos patients mais aussi dans l'intérêt de toute l'équipe médicale, paramédicale qui gravite autour de cette technologie.

Voilà ce que je voulais rajouter par rapport aux questionnements.

Et en ce qui concerne cet aspect de recherche qui consiste à approfondir par exemple ces problèmes de pathologies radio-induites, j'y travaille à l'heure actuelle et j'essaie de créer les conditions pour qu'on puisse approfondir cet aspect-là. Mais je dois encore longuement en discuter avec la CPS parce que c'est la CPS qui a le plus d'indicateurs. Et se pose quand même le gros problème avec la CPS de la nécessité de trouver une solution pour pouvoir avoir accès à ces dossiers, parce que ces dossiers sont quand même couverts sous le sceau du respect de la confidentialité médicale. Et je suis un peu confronté à ce problème-là parce que, d'un côté, même au niveau de la CPS, ils veulent y voir clair et, de l'autre côté, pour avoir accès à ces dossiers, ils doivent respecter le caractère confidentiel. C'est-à-dire que, quelque part, j'ai un peu l'impression qu'on se tire une balle dans le pied. Donc, nécessairement, je vais devoir passer par l'ACNIL (Commission nationale informatique liberté) pour obtenir l'autorisation pour avoir accès à ces données et travailler avec une équipe de recherche assez pointue pour essayer d'y voir clair sur la connexion entre ce *listing* des pathologies radio-induites et les pathologies qui ont été relevées au sein de la CPS. Mais il faut que je travaille encore sur ce dossier.

Voilà ce que je pourrais vous répondre dans un premier temps, en espérant que je ne vous ai pas endormis. Je vous trouve bien sages cet après-midi... (*Rires dans la salle.*)

Le président : Je vous rassure, nous sommes tout ouïe à vos propos !... Merci, Monsieur le ministre.

Y a-t-il d'autres d'interventions ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?...10 abstentions. Merci.

Monsieur Maamaatuaiahutapu, vous avez la parole.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, je vais sortir du sujet.

Vous savez, dans nos îles des Tuamotu, les gens parlent de plus en plus de la ciguatera. Qu'est-ce qu'il en est de notre institut de recherche Malardé ? A-t-il suffisamment de crédits pour approfondir les recherches ? On entend beaucoup de gens dire aujourd'hui qu'ils ont l'impression que la ciguatera a augmenté. Dans notre île de Fakarava, c'est la même chose, les gens commencent à avoir peur de consommer le paru. Voilà pourquoi je pose cette question. A-t-il suffisamment de crédits pour approfondir les recherches ?

Merci, Monsieur le ministre.

M. Patrick Howell : Au sein de notre Institut, les recherches sont toujours en cours dans nos îles, notamment aux Tuamotu. En effet, notre Institut dispose d'un outil informatique qui permet à des médecins ou des infirmiers, lorsqu'ils sont en contact avec des personnes touchées par la ciguatera, que nous connaissons très bien, ils peuvent enregistrer ces données, et cela permettra à Malardé de savoir quels sont les problèmes sur les différents sites concernés. On peut donc dire qu'il existe au niveau de Malardé une veille sanitaire sur cette question spécifique.

Selon les données qui m'ont été transmises durant ces six derniers mois, Malardé a également prélevé des échantillons sur un de nos navires qui dessert les Tuamotu et qui achemine du poisson ici, au front de mer ; ceci, afin de déterminer les poissons qui sont intoxiqués par la ciguatera. Et il ressorti de ces analyses que 35 % du stock de poissons contenu dans le navire — dont je tairai le nom — a été acheminé au marché. Malardé avait prévenu les personnes qui vendaient ces poissons. De plus, des personnes sont venues d'elles-mêmes déclarer avoir été intoxiquées par des poissons qu'ils avaient achetés dans un supermarché. Le service de l'hygiène a été prévenu de la situation et tout le stock de poissons a été confisqué. Ceci pour dire aux uns et aux autres que Malardé reste en veille.

Par ailleurs, Malardé et moi-même faisons des efforts au sujet de la ciguatoxine. Il faut savoir qu'il y a plusieurs espèces de ciguatoxine. L'idée maintenant c'est de construire un laboratoire à Paea pour fabriquer de la ciguatoxine. Nous sommes les seuls dans le monde à pouvoir en fabriquer. L'idée c'est d'encourager d'autres groupes qui effectuent également des recherches sur ce même sujet de sorte que l'on puisse avoir des conclusions plus rapidement. Car, encore une fois, nous sommes les seuls à travailler sur la ciguatoxine parce que nous sommes vraiment les seuls à savoir en fabriquer. Nous en sommes là aujourd'hui. Nous avons eu des crédits et je pense que, dès l'année prochaine, on commencera à construire ce laboratoire. Ensuite, nous pourrons fabriquer de la ciguatoxine et vendre sur le marché. Car, au niveau de la Chine et de Hong Kong, ils veulent également faire des recherches sur la ciguatoxine. Et si on arrive à mettre tout cela en place, je pense que nous pourrons rapidement récolter des connaissances en travaillant avec d'autres groupes qui font également des recherches sur ce sujet, au lieu de travailler seul de son côté.

Ayant également pour objectif de trouver un moyen pour savoir quel poisson est contaminé par la ciguatoxine et lequel ne l'est pas, Malardé a effectué une étude sur les pratiques ancestrales des pêcheurs, notamment des Australes. Voici ce qu'il en est ressorti. Vous tenez un poisson par la tête et vous l'agitez, s'il est raide, il est intoxiqué. Par contre, s'il est mou et s'affaisse, le poisson est sain. Donc, Malardé est en train de réaliser des calculs statistiques pour confirmer ou infirmer cet usage ancestral. On peut également prendre la queue du poisson, l'entailler et soulever la chair. S'il y a des taches, ou des pétéchies, dues à une mauvaise circulation du sang, cela signifie que le poisson contient de la ciguatoxine. Pour l'heure, Malardé collecte des données statistiques en récupérant ces poissons soi-disant intoxiqués pour réaliser des tests et comparer les résultats avec les usages des pêcheurs et les pratiques ancestrales. Et donc, là, j'attends de connaître leur conclusion.

Ceci pour dire aux uns et aux autres que Malardé ne dort pas, il est toujours en activité mais que nous avons besoin de plus de temps pour pouvoir analyser les résultats et calculs. Voilà, pour vous apporter quelques informations.

Ceci étant, il faut savoir que la ciguatera peut être importante à certaine période, en fonction probablement du réchauffement de la mer qui peut causer des dégâts sur les coraux, ou sur les algues que les poissons consomment. Il y a également ce genre de problèmes. Et il faut savoir que, sur une année, le phénomène de ciguatera peut être plus important à une certaine période qu'à une autre en fonction des phénomènes naturels. Ce que nous pouvons faire, nous, c'est de réaliser des études. Si l'intoxication est importante, on ne consomme pas le poisson ; et si l'intoxication n'est pas importante, on peut le consommer. Voilà donc en quoi consiste le travail de l'Institut Malardé.

Voilà, pour vous donner un aperçu (NDT, Monsieur le représentant).

Le président : Merci, Victor, mais soyez bref.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : Merci, Monsieur le ministre. C'est un sujet fondamental pour nos populations des îles.

J'aurais une dernière question, Monsieur le ministre. À l'heure actuelle, existe-t-il un traitement que l'on pourrait proposer aux personnes qui sont intoxiquées ? Car, vous savez, comment cela se passe, hein ! Dans nos îles, on prend du pandanus que l'on pile et que l'on boit. Résultat des courses, on est encore plus intoxiqué. Avez-vous en votre possession au jour d'aujourd'hui d'un traitement pour calmer la douleur ?

Le président : Merci, Victor. Je propose que l'on avance, chers amis !

M. Patrick Howell : Puis-je répondre ?...

Le président : Soyez bref, Monsieur le ministre.

M. Patrick Howell : Oui, une étude a également été faite sur nos pratiques ancestrales, et ce sont des données qui ont été récoltées auprès de nos personnes âgées.

Du côté des Tuamotu, il existe une plante que certains appellent « tohinu » et d'autres « tahinu », ou encore « faux tabac ». Hein ! (Le président : « Soyez bref ! ») On cueille les feuilles de cette plante lorsqu'elles commencent à devenir bleues, on en prépare une tisane, que l'on boit. D'après les études qui ont été réalisées, si dès l'instant où vous sentez une douleur vous buvez cette tisane — que vous obtenez en ayant préalablement fait bouillir les feuilles de tahinu dans de l'eau —, très vite, vous ne sentirez plus de douleur. En revanche, si vous attendez longtemps avant de prendre la tisane, la douleur peut s'empirer. Donc, il y a le tahinu, et je sais que certaines personnes originaires des Tuamotu utilisent cette plante comme traitement. Pour ce qui concerne Malardé, il fait partie d'un groupe de chercheurs en Nouvelle Calédonie pour rechercher quelle est la substance

active contenue dans le tahinu. Pour ce qui me concerne, je sais que cela est possible. D'ailleurs, un jour, j'ai été contacté par plusieurs personnes qui ont été intoxiquées et je leur ai dit d'en prendre. Ce qu'elles ont fait et, en l'espace d'une semaine, la douleur est partie.

Voilà.

Le président : *Merci.* Les substances sont bien actives...

Chers amis, je vais repasser au vote du texte, en invitant également que lorsque les élus se déplacent, ils s'assurent que les procurations soient bien laissées, car il y a eu à un moment donné un flottement au niveau du comptage.

Je remets aux voix. Qui est pour ?... 46 pour et 10 abstentions. Très bien.

ADOPTÉ, à mains levées, par 46 voix pour et 10 abstentions.

oOo

AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI  
AUTORISANT L'APPROBATION DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE  
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE RELATIF AUX ÉCHANGES DE JEUNES ACTIFS

Rapport n° 140-2016 du 20 septembre 2016, présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, par Mesdames les représentantes Jeanine Tata et Sylvana Puhetini.

— Cf. annexe —

Le président : Nous passons au dernier rapport n° 140-2016 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisation l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne, démocratique et populaire relatif aux échanges de jeunes actifs.

J'invite son rapporteur, Madame Tata, à bien vouloir exposer son rapport.

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Madame le rapporteur. J'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA... Madame Vanaa.

M<sup>me</sup> Élise Vanaa : Merci, Monsieur le président. *Bonjour, Monsieur le ministre.*

Il nous est demandé aujourd'hui d'émettre un avis sur un accord international qui viendrait lier la France et l'Algérie afin de formaliser la mise en œuvre du dispositif VIE (Volontaires internationaux en entreprises).

Le dispositif VIE a été instauré par la loi du 14 mars 2000 après la suspension du service militaire obligatoire. Il permet aux entreprises françaises installées à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable, de confier à un jeune de moins de 28 ans une mission professionnelle.

Juste quelques données sur ce dispositif. Il est présent un peu partout dans le monde, dans 129 pays du globe. Les volontaires ont pour destination privilégiée l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, les États-Unis, et la Chine. Les premiers secteurs de recrutement sont divers et avec tout de

même un fort pourcentage de recrutement dans le secteur de la banque, de la fabrication de véhicules, dans l'industrie pharmaceutique, ou encore dans le transport aérien.

Concernant son extension à l'Algérie, le rapport nous l'a indiqué, il s'agit de rétablir le dispositif VIE qui avait été interrompu en raison de difficultés administratives rencontrées pour l'obtention des visas algériens. Aussi, après renégociation avec les autorités algériennes, la présente convention doit permettre le redéploiement du dispositif VIE au bénéfice des entreprises des deux pays et de leurs ressortissants. Sont, ainsi que de coutume, précisées dans la convention à la fois les conditions d'éligibilité des candidats, les conditions d'encadrement, de durée, de rémunération mais aussi de délivrance des autorisations de séjour et, enfin, les modalités usuelles de dénonciations.

Puisqu'il nous est demandé de nous prononcer sur ce projet d'accord entre la métropole et l'Algérie, notre position vaudra, non pas pour l'opportunité de cette coopération puisqu'elle s'avère bénéfique à l'emploi des jeunes, mais pour ce qui concerne sa possible mise en œuvre en Polynésie. En effet, comme il l'a été précisé dans le projet d'avis défavorable, la protection du marché de l'emploi dans notre humble et petite collectivité reste un enjeu de politique majeure. La situation de l'emploi local demeure précaire et le chômage touche pour plus de la moitié des jeunes entre 20 et 30 ans. La protection de l'emploi local reste donc primordiale et est d'ailleurs inscrite dans notre loi statutaire.

Aussi, émettre un avis favorable sur un tel accord sans avoir la garantie de son application exclusive sur le seul sol métropolitain serait allé à l'encontre de cet objectif commun fixé dans notre statut d'autonomie, cela, même-si les répercussions, on l'imagine, sont infimes voire inexistantes.

À ce titre, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, fortement attaché à la protection de l'emploi local, confirmera l'avis défavorable défendu en commission législative.

*Je vous remercie de votre attention.*

Le président : Merci. Pour le groupe UPLD, Madame Tevahitua.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : L'avis de notre assemblée est sollicité au sujet d'un accord entre deux États souverains, la France et son ancienne colonie africaine, l'Algérie. Cet accord permet de favoriser entre ces deux pays la mobilité de leurs jeunes actifs âgés de 18 à 35 ans possédant la qualification ou l'expérience professionnelle requise pour l'emploi offert ou le domaine d'activité concerné.

Le dispositif VIE des volontaires internationaux en entreprises offre des similitudes avec l'ancien dispositif local des volontaires à l'aide technique permettant à des jeunes actifs de France métropolitaine de venir travailler temporairement en Polynésie, alors que la contrepartie vers la France n'existait pas.

L'enjeu principal de ce partenariat pour la France est d'ordre économique et énergétique, car l'Algérie demeure un marché porteur pour les entreprises françaises. L'Algérie dispose en effet de richesses naturelles considérables, notamment en hydrocarbure. Ses réserves pétrolières sont évaluées à 45 milliards de tonnes. Riche en gaz naturel, l'Algérie est aussi le troisième fournisseur de l'Union Européenne et son quatrième fournisseur énergétique total. Outre le pétrole et le gaz, l'Algérie recèle dans son sous-sol d'immenses gisements de phosphates, de zinc, de fer, d'or, d'uranium, de tungstène, de kaolin, etc. Par ailleurs, son sous-sol regorge aussi de terres rares. À elle seule, l'Algérie détient 20 % des réserves mondiales de terres rares, la plaçant en troisième position derrière la Chine et l'Afrique du Sud. D'où l'intérêt pour la France et ses multinationales de s'y implanter.

Depuis décembre 2012, à la faveur de la visite de François Hollande en Algérie qui a permis d'améliorer notablement les relations jusque-là détériorées entre ces deux pays, des groupes français, tels que Alstom, Air Liquide, Renault, ont profité de ce nouveau climat d'entente cordiale et de ce

grand marché prometteur de 40 millions d'habitants pour s'y installer ou s'y développer. Que ce soit dans le domaine des transports, de l'automobile, de l'ingénierie des infrastructures, de l'irrigation, les accords se sont multipliés depuis deux ans, au point qu'une bonne quinzaine de projets de coproduction industrielle devraient voir aussi le jour, pouvait-on lire dans la presse.

On estime à plus de 450 le nombre d'entreprises françaises implantées en Algérie, employant 40 000 personnes, parmi lesquelles on trouve Total, GDF Suez, AXA. On aura compris que le dispositif VIE des volontaires internationaux en entreprises trouve sa pleine justification dans le cadre de ces relations économiques franco-algériennes en permettant à de jeunes français travaillant pour le compte d'entreprises françaises d'effectuer des missions professionnelles, d'ordre commercial ou technique en Algérie.

En contrepartie, un nombre équivalent de jeunes cadres algériens pourront venir travailler de six mois jusqu'à vingt-quatre mois sur le territoire français, Polynésie française comprise. C'est là où le bât blesse.

IL Avec le triste record de plus de 45 000 Polynésiens sans emplois annoncés par la Chambre Territoriale des Comptes dans son rapport sur l'interventionnisme économique en Polynésie et à l'heure où de jeunes Polynésiens qualifiés ou diplômés sont obligés de quitter leur pays pour trouver du travail, il est difficilement concevable que des personnes extérieures viennent occuper même temporairement des emplois dans notre pays.

C'est pourquoi l'UPLD est favorable à ce que l'assemblée émette un avis défavorable à ce projet de loi.

Mais ce n'est qu'un simple avis émanant d'élus d'une collectivité ultra-marine française non-autonome. La France peut disposer comme elle l'entend. Alors que d'énormes intérêts économiques et financiers sont en jeu, la voix des élus polynésiens risque de ne pas être entendue quand bien même la Polynésie demeure statutairement compétente en matière d'emploi et de législation du travail.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. Pour le groupe RMA ?... Madame Puhetini.

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Merci, Monsieur le président.

Notre institution a été une nouvelle fois saisie afin de donner son approbation sur un projet de loi autorisant l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux échanges de jeunes actifs.

Pour rappel, cet accord vise à favoriser la mobilité des jeunes actifs français ou algériens âgés de 18 à 35 ans. Pour cela, ces jeunes doivent effectuer des missions temporaires rémunérées au sein d'entreprise ou institution de l'un des deux États.

Étant une compétence de la Polynésie française, la reprise de l'emploi reste fragile malgré une progression de l'emploi salarié qui s'accroît avec une croissance de 0,7 % pour le deuxième trimestre 2016. Mais l'emploi, ainsi que la reprise de l'activité économique, reste une priorité du gouvernement, comme nous l'a annoncé le Président de la Polynésie française dans son discours d'ouverture de la session budgétaire du 15 septembre dernier.

Ainsi, considérant l'état du marché du travail de la Polynésie française, je demanderai à mon groupe d'émettre un avis défavorable quant à ce projet de loi. Et j'irai même jusqu'à ce que nous parlions tous d'une même voix afin de montrer que la précarité des demandeurs d'emploi de la Polynésie française est notre souci majeur.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Monsieur le ministre.

M. Patrick Howell : Oui, je voudrais simplement rajouter 3 points au vu des exposés qui viennent d'être faits. C'est que : un, notre marché de l'emploi insulaire est un marché de l'emploi qui est fragile ; deux, notre objectif consiste à faire le maximum pour océaniser nos emplois ; et trois, la conclusion, nous nous devons de mettre en place un principe de précaution parce que si on laisse passer par le petit trou de la serrure, on risque de se lever le lendemain avec la porte bien ouverte avec un flux de demandeurs d'emploi, et on sera complètement débordé.

Donc, le gouvernement est tout à fait d'accord avec les trois oratrices qui se sont brillamment expliquées devant l'ensemble de notre auditoire.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Je mets aux voix l'avis. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie. L'avis défavorable, tout à fait.

oOo

### EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

#### RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇUE À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DEPUIS LE 8 SEPTEMBRE ET ARRÊTÉ LE 22 SEPTEMBRE 2016.

Rapport n°14/REL/2016/APF 2 du 23 septembre 2016.

Le président : Bien. Chers collègues, nous avons épuisé l'examen des dossiers, vous disposez naturellement de la correspondance du 8 septembre et arrêtée au 22 septembre.

Avant de clore la séance, chers amis, la prochaine séance se tiendra le 13 octobre prochain, donc dans deux semaines.

Et j'ai omis, en mémoire à notre ancien président et collègue Roger Doom, qui est parti il y a quelques temps, d'avoir une petite pensée pour lui, donc simplement vous faire part et je reste persuadé que nous avons tous une petite pensée pour lui.

Et, à titre d'information, j'ai souhaité pouvoir disposer pour nous tous, un tableau de son portrait au sein de l'assemblée, comme cela s'est fait pour des anciens présidents de l'assemblée.

oOo

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Chers amis, nous avons épuisé notre ordre du jour.

La séance est close et je vous souhaite une bonne fin de journée, et à dans deux semaines.

oOo

Il est 15 heures 30 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Loïs Salmon-Amaru

Marcel Tuihani